

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MÉTROPOLÉ

AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ANNÉE 2020



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LA MÉTROPOLE AU TEMPS DU CORONAVIRUS	4
L'ÉVOLUTION DES GRANDS SCHÉMAS DIRECTEURS	9
LES OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	
1 - Éliminer l'extrême pauvreté	13
2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	17
3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	20
4 - Assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	27
5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	30
6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	33
7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	38
8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un emploi décent pour tous	44
9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	48
10 - Réduire les inégalités dans le pays et d'un pays à l'autre	53
11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	57
12 - Établir des modes de consommation et de production durables	64
13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	71
14 - Conserver et exploiter de manière durable, les océans, les mers et les ressources marines	77
15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	80
16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces et ouvertes à tous	85
17 - Partenariats pour la réalisation d'objectifs d'aide internationale et dynamique territoriale	88
CONCLUSION	91

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

INTRODUCTION

RADD 2020

UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'EXCEPTION

L'année 2020 a été exceptionnelle, la planète a traversé une crise sanitaire sans précédent. Dans ce contexte inédit, la capacité d'adaptation et de réaction des sociétés humaines a été remarquable.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses 1,8 million d'habitants n'ont pas été épargnés et cette crise sanitaire s'est transformée, comme partout ailleurs, en une crise globale.

Frappée durement et de manière concomitante par la pandémie et par une cyberattaque d'une envergure exceptionnelle, la Métropole, en partenariat avec l'État, la Région, le Département, a su mobiliser des moyens humains, techniques, logistiques et financiers, pour intervenir au maximum de ses compétences, voire même au-delà. Des actions pour préserver la santé des habitants et de solidarité envers les plus fragiles ont été mises en place.

Dans le même temps, en secours à l'économie locale, des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et sauvegarder les emplois ont été déployées. Au-delà de l'urgence, la Métropole a élaboré un plan de relance ambitieux.

Cette pandémie mondiale a permis une prise de conscience de la part du public et de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux de la vulnérabilité des organisations.

Elle nous rappelle à une impérieuse humilité et à une remise en cause majeure de notre conception de l'organisation économique, sociale et démocratique de nos sociétés.

Au cœur de cette crise, nous nous devons de repenser en profondeur notre rapport à la nature, nos modes de consommation, de développement, de déplacement.



1 – LA MÉTROPOLE AU TEMPS DU CORONAVIRUS

Durant plusieurs semaines, chacun a vécu les yeux rivés sur quatre courbes : le nombre de malades de la Covid-19, le nombre d'admissions à l'hôpital, le nombre d'admissions en réanimation et enfin le nombre de décès. Ces courbes, exponentielles pour la plupart et symptomatiques de la situation, associées à un phénomène que peu avait connu jusqu'à présent : le couvre-feu, témoignaient d'une situation exceptionnelle à bien des égards. Le blocage quasi-total de la société a engendré des problèmes et dont les plus vulnérables ont été particulièrement les victimes. L'économie a été très largement impactée, malgré les aides mobilisées par l'État, la Région, le Département et bien sûr la Métropole.

Dans cette situation, le Département et la Métropole se sont engagés, afin de protéger les plus fragiles, de répondre aux besoins alimentaires et fondamentaux, d'apporter un soutien adapté en luttant contre le décrochage et l'isolement. Ceci s'est traduit par un effort cumulé des deux institutions à hauteur de 200 millions d'euros.

La réactivité métropolitaine

Cette crise, a perturbé le fonctionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence et a constitué une expérience qui a éprouvé aussi bien sa résilience, que sa capacité à faire face à un événement.

À cette situation particulière, s'est ajoutée le 14 mars, une cyberattaque qui a paralysé ses réseaux informatiques et a complexifié considérablement sa réponse opérationnelle. Les services ont fait preuve de la plus grande réactivité et ont trouvé en urgence des solutions informatiques palliatives pour maintenir une communication et des outils de travail nécessaires aux cadres assurant la gestion de la crise sanitaire. Progressivement, le système et les réseaux informatiques ont été reconstruits permettant de payer les factures en souffrance des prestataires, éditer des bons de commande et assurer la paie des agents.

La Métropole a eu également à gérer des situations tout à fait inédites. Ainsi, fin janvier, les services se sont pleinement mobilisés pour accueillir dans les meilleures conditions possibles, les ressortissants français rapatriés de Chine et mis en quarantaine à Carry-le-Rouet et Aix-en-Provence.

Dès le 28 février, le directeur général des services demandait de constituer des stocks à même de répondre à tous les besoins pour que les équipes puissent continuer à fonctionner en toute sécurité. Un soin tout particulier a été porté à l'approvisionnement en équipements de protection individuelle (EPI), masques notamment, gel hydroalcoolique et virucide, facteur essentiel de prévention et de réduction de la propagation de la maladie.

Parallèlement, les services métropolitains se rapprochaient de ceux du Département et de la Ville de Marseille pour constituer une cellule achat/approvisionnement qui a démontré toute son efficacité en obtenant aux meilleurs prix les produits dont ils avaient besoin. Cette anticipation des besoins et la constitution de la cellule interservices ont permis aux institutions de ne pas connaître de ruptures d'approvisionnement, l'importance de leurs stocks leur permettant même de prêter ou de donner des moyens aux hôpitaux, à la Police nationale et à la Gendarmerie nationale, au Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), à la Régie des Transports de Marseille...

Tout au long de la crise un effort particulier a été fait en matière de communication à destination des agents et des partenaires sociaux. Un affichage a été réalisé et régulièrement des bulletins ont été diffusés sur Extranet. Pour répondre aux interrogations des agents et les rassurer dans ce contexte particulièrement anxiogène, une cellule téléphonique de conseil (numéro vert) et une cellule d'appui psychologique ont été créées dès le début de la crise. Enfin, dans le but d'informer au mieux les organisations syndicales et de maintenir autant que possible le dialogue social, des réunions régulières ont été organisées.

D'autre part, si des cas de Covid étaient diagnostiqués, très rapidement, l'administration, en lien avec le Département, mettait en place un dispositif de dépistage pour les agents de la Métropole (en priorité aux agents en « front office »). Pour venir en aide aux agents fragilisés financièrement par la crise, un suivi des agents face à difficultés sociales a été instauré et le système de secours d'urgence étendu.

De plus, il était également indispensable de déterminer une doctrine quant à la manière dont devait désormais s'organiser le travail des agents. Pour ce faire, dès le 23 avril, l'administration présentait en CHSCT : « *Un Guide métropolitain temporaire. Conditions & Sécurité de travail en période d'épidémie Covid-19* » qui était aussitôt adopté par les représentants syndicaux présents. Un protocole de sécurisation des lieux de travail (nettoyage des locaux et véhicules, éléments complémentaires de protection – plexiglass...) a également été élaboré. La diffusion du guide et la mise en place du protocole précité ont grandement contribué à rassurer les agents métropolitains.

Le plan de continuité des activités

Le plan de continuité d'activité « Pandémie » (PCA) était présenté aux partenaires sociaux le 13 mars 2020 qui le validaient aussitôt. Avant même le confinement, rappelons-le, du 17 mars au 11 mai, la Métropole s'est mobilisée et organisée pour faire face à cette situation exceptionnelle, assurer la continuité du service public sur ses fonctions essentielles, et protéger ses agents.

Ce document, pour mémoire, est un outil opérationnel qui décrit les dispositions prises par l'établissement pour faire face à une situation exceptionnelle et qui précise le contenu de l'organisation que celui-ci met en place pour protéger ses agents tout en maintenant son activité au meilleur niveau.

Le PCA n'a pas été déclenché lors du premier confinement en mars car la situation ne l'exigeait pas.

En revanche, lors du deuxième, le 2 novembre, afin de permettre une veille renforcée et un suivi régulier de l'évolution de la situation pandémique, celui-ci a été activé à la demande de la Présidente, au niveau A.

Une cellule de suivi « Covid-19 » a été activée dès le début du mois de mars pour gérer la crise. Cette cellule s'est réunie de façon quotidienne tout comme les comités de direction dans les périodes les plus critiques. Les équipes de management ont maintenu entre elles et avec leurs personnels un lien quotidien sous le format « TEAMS ». Avec la Préfecture, avant, pendant puis après le confinement, la cellule « Covid-19 » métropolitaine a assuré un lien constant et efficace qui s'est avéré des plus utiles, lui fournissant des tableaux sur l'activité métropolitaine, en matière notamment de transports ou concernant les crématoriums.

En résumé, la continuité a été assurée en termes de :

- Transports publics
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Distribution d'eau potable et assainissement
- Service de crémation
- Sécurité des tunnels de la voirie et des chantiers
- Maintien d'un certain nombre de chantiers (quand les conditions le permettaient)
- Accueil des gens du voyage
- Permanence téléphonique au service de l'habitat
- Gardiennage des sites et des équipements

Ces services opérationnels ont bénéficié de l'appui des services supports : RH, informatique, moyens généraux, finances, marchés publiques, communication...

Quant aux autres services, malgré le confinement, ceux-ci ont maintenu une activité substantielle (travail sur les projets, réunions avec les partenaires...) grâce à la mise en œuvre du télétravail, à la dotation d'outils informatiques portables (ordinateurs, logiciel de travail collaboratif) et à la formation de près de 3000 collaborateurs à l'utilisation de ces outils. Parmi les nombreuses actions conduites pendant la crise, peuvent être citées celles consistant à rétablir l'accès à l'eau pour les populations les plus fragiles sur le territoire de Marseille (6 squats et 17 fontaines provisoires pour les SDF), aide alimentaire d'urgence..., la mise à disposition au profit de l'APHM de 13 agents métropolitains et enfin la création, début mai, d'un atelier de fabrication de masques au parc Chanot, à Marseille, qui a employé jusqu'à 60 salariés et qui a continué à fonctionner jusqu'à la fin août.

L'urgence alimentaire en temps de crise

La crise sanitaire, économique et sociale provoquée par l'épidémie de Covid-19, a modifié la mise en œuvre des actions et obligé une réorientation de la dynamique du plan alimentaire territorial. La Métropole et le Pays d'Arles ont su se mobiliser dès les premières phases du premier confinement autour de deux grands axes d'interventions : assurer l'approvisionnement alimentaire de la population et aider les agriculteurs locaux qui ont vu leurs débouchés se réduire :

- **L'aide alimentaire et le soutien aux associations caritatives** : Près de 30 000 paniers paysans soit près de 270 tonnes de fruits et légumes locaux et de saison ont été octroyés aux ménages précaires sur 37 villes du territoire, et ce, durant un mois. Au total, entre 21 000 et 30 000 personnes par semaine ont bénéficié de cette aide développée. Actuellement, 200 acteurs associatifs et institutionnels collaborent pour construire un réseau de distribution sur 180 sites différents. Par ailleurs, 15 000 paniers ont été distribués sur les 5 campus d'Aix et Marseille.
- **L'essor de nouvelles dynamiques de circuits courts de proximité**. La création d'une « task-force » entre les MIN de Châteaurenard et de Marseille, la grande distribution, le cluster Actium Grand Marché de Provence, la Chambre d'agriculture, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles (PETR) et la Métropole ont permis de faciliter la commercialisation des fruits et légumes du territoire privés de débouchés par la pandémie de Covid-19. La Métropole a financé la mise en œuvre de ce projet. Date de réception préfecture : 25/11/2021

La crise sanitaire a ainsi révélé l'opérationnalité du PAT « à l'écoute » des acteurs de terrain (associations, professionnels et représentants des fédérations...) et sa capacité à déployer des actions dans des temps très courts, à différentes échelles, grâce au travail partenarial.

La réponse économique : l'urgence de l'aide aux entreprises, le rebond et de la préservation des emplois.

Touché de plein fouet par la crise, le secteur de l'économie a fait l'objet d'attentions particulières, et dès le début, les équipes sont intervenues sur l'intégralité de leur périmètre, en veillant :

- D'une part, à adapter les politiques publiques qu'elles portent au contexte inédit de crise sanitaire, économique, sociale et territoriale
- D'autre part, à mettre en place des dispositifs d'urgence dans le cadre des compétences métropolitaines en matière de développement économique, et en articulation avec les compétences et les plans d'action de l'État, des collectivités et des partenaires institutionnels publics et privés.

Cette réaction rapide et massive en réponse aux besoins et aux attentes s'est faite tout en maintenant le rythme d'avancement des projets en cours. Un programme d'ampleur a été décidé et validé.

1/ Les mesures engagées par la Métropole dès le début de la crise sanitaire :

- **Exonération des redevances d'occupation du domaine public** à destination :
 - Des commerçants et restaurateurs situés sur le pourtour du **Vieux-Port de Marseille** et du **front de mer de La Ciotat** du 15 mars au 31 décembre 2020 (ces 2 périmètres étant sous responsabilité métropolitaine)
 - Des **kiosques** situés sur la commune de Marseille sur la période du 15 mars au 11 mai 2020
- **Exonération de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères** sur le territoire Marseille Provence le 1^{er} trimestre 2020.
- **Annulation des loyers des entreprises dans l'immobilier métropolitain** durant le premier confinement.
- Signature d'un **pacte de confiance entre la Métropole et les organisations patronales** le 7 mai 2020 pour une montée en puissance garantie de l'offre de mobilité
- Un accompagnement renforcé des entreprises dès le début de la crise avec une « **task force métropolitaine** » de 20 développeurs économiques issus de tous les territoires, en action avec les équipes de la Région et du Département
- **Mesures en faveur des prestataires métropolitains :**
 - Suppression des pénalités de retard dans les marchés
 - Prolongation de la durée de publicité des marchés
 - Mobilisation des acheteurs pour favoriser l'innovation dans le cadre de mise en place de la plateforme d'innovation
- Accompagnement des commerçants dans plusieurs conseils de Territoire par le biais de **dispositifs d'aide aux loyers**

2/ Un second train de mesures de soutien dans le cadre du plan AMP 2R :

La délibération-cadre AMP 2R (Renouveau et Résilience) a permis de proposer un premier pack d'actions pour la relance immédiate, avec notamment :

- Un **soutien aux micro entrepreneurs** avec un abondement à l'ADIE (Association pour le Droit à l'initiative économique)
- Un **soutien aux acteurs de l'ESS** avec un abondement au fonds « ESS'OR – prêt relève solidaire » piloté par l'association France Active
- La création d'une opération d'investissement « **Programme Smart Métropole** »
- La création de la **plateforme d'innovation** pour rapprocher les besoins des acheteurs publics de l'écosystème de l'innovation en octobre 2020
- Une convention de partenariat avec la CCIAMP pour la mise en place du dispositif de soutien aux entreprises de territoire métropolitain

Accusé de réception en préfecture
Métropole Aix-Marseille-Provence
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

3/ Le plan de relance Tourisme et Culture Département 13-Métropole Aix-Marseille-Provence :

Animé par Provence Tourisme, ce plan ambitieux comprend notamment :

- le dispositif **Provence Safe** pour accompagner les professionnels à la mise en place des conditions d'accueil sanitaires imposées par la réglementation.
- le **pass Tables et le pass Séjours** pour soutenir l'activité des restaurateurs, hôteliers et artisans
- des **événements** dans le cadre de Marseille Provence Gastronomie
- des campagnes de communication (dont « **Préférence Provence** »).

4/ Une réflexion globale pour un plan de rebond Économie-Emploi

Face à la nécessité d'appréhender les effets de la crise sur la longueur et de passer d'une spirale de crise à une dynamique d'opportunités, la DGADEEA a proposé un train de mesures, sous la forme d'un plan de rebond Économie-Emploi autour de 5 objectifs :

- *Proposer un pacte pour la production et la consommation locales et durables*
- *S'engager dans une politique de l'emploi plus inclusive*
- *Transformer, grâce à l'innovation, l'économie circulaire, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)*
- *Favoriser la résilience de nos filières et le pacte de relocalisation*
- *Attirer en valorisant les atouts du territoire et autour de la marque One Provence*

Les actions et initiatives s'articulent avec les dispositifs de l'État, de la Région, les propositions des chambres consulaires et des organisations socio-professionnelles.

5/ La priorité : capter des cofinancements

L'autre grande priorité d'action demeure la captation d'un maximum des crédits de la relance, européens et nationaux, pour les projets métropolitains, mais aussi pour les entreprises du territoire.

La nécessaire coordination avec les nombreux dispositifs régionaux, nationaux et européens de relance a conduit à la mobilisation pour participer aux réunions et événements avec ses partenaires en lien avec la crise sanitaire et la relance économique.

La création d'une task force dédiée à ce sujet a été lancée dans les dernières semaines de l'année 2020, afin de suivre en temps réel les appels à projets lancés par l'État et la Région, avec une collaboration étroite avec la CCIAMP, une coordination renforcée entre les niveaux métropolitains et territoriaux et l'association à une revue de projets mensuelle avec les équipes de la Région Sud.

Soutenir le milieu associatif

Depuis de nombreuses années, le milieu associatif s'est professionnalisé afin de répondre à des besoins dans les domaines tels que le sport, la culture, les loisirs, la solidarité...Il constitue un soutien précieux pour les collectivités, et représente de fait une réelle force économique.

Cependant, le contexte de crise sanitaire a fortement impacté l'activité des associations et des clubs sportifs, contraignant à l'annulation ou au report d'évènements, de démarches, voire d'activités. Sur le plan des grands évènements, par exemple, seuls 25 % des actions ont été maintenues.

La Métropole, afin de soutenir au mieux les associations a mis en œuvre, à la suite de la crise sanitaire, des mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions attribuées, dans le respect des dispositions offertes par la circulaire ministérielle du 6 mai 2020.

Parmi ces mesures, dès lors que la force majeure était reconnue, les associations ont pu :

- Reporter leurs actions et bénéficier ainsi du versement de l'intégralité de la subvention votée sur l'exercice suivant ;
- Bénéficier de la transformation de la subvention pour une action en fonctionnement général ;
- Bénéficier de la part de la subvention non utilisée en 2020 mais redéployée sur une nouvelle action présentée par l'association sur l'exercice suivant.

La gestion interne de la crise

Si un travail important a été réalisé pour pallier les effets de la crise sur la population, un travail a également été entrepris en interne de l'institution par les services de la direction des Ressources humaines. L'année 2020 marquée par la double crise (pandémie et cyberattaque) a contraint la DGA RH à garantir ses fondamentaux (dont l'exécution de la paie) d'une part, et d'agir de manière très active dans la gestion de la crise sanitaire, d'autre part.

Des dispositifs *ad hoc*, créés dans l'urgence au tout début du premier confinement, ont évolué pour s'adapter à une gestion dans la durée des impacts de l'état d'urgence sanitaire. Pendant cette période, l'action des RH se combine en trois sphères : l'une englobant la veille, l'information, l'accueil ; une deuxième regroupant la prévention, le partenariat, les procédures et enfin la troisième axée sur la gestion.

Sphère veille – information - accueil

- Mise en place de la cellule d'info Covid (plus de 1400 appels en 4,5 mois)
- Accompagnement des agents en difficulté et dispositifs ad-hoc pendant la crise (cellule d'écoute psychologique, secours d'urgence étendu).
- Veille permanente de l'évolution de la pandémie et adaptation des procédures au fil de l'eau tout au long de 2020
- Forte participation aux communications à destination des agents et des managers, d'abord via le site <https://infocrise-ampmetropole.fr/> puis une fois rétabli sur M actu (23 bulletins d'information diffusés entre fin février et juillet 2020, mises en lignes de FAQ, formulaires exceptionnels...)
- Fréquence accrue de réunions avec les directeurs ressources et intégration au réseau des DGS délégués de territoire
- Tenue d'une réunion hebdomadaire avec les organisations syndicales sur un point COVID.

Sphère prévention – procédures - partenariat

- Relai opérationnel de la cellule de crise
- Mise en réseau de tous les acteurs de la prévention pendant la période de crise sanitaire (cellule de prévention opérationnelle mue ensuite en Mission Covid – environ 450 situations prises en charge par la Mission Covid sur le dernier trimestre de 2020).
- Ecriture du protocole d'adaptation des organisations de travail (guide et fiches de prévention, présenté au CHSCT du 5 mai 2020), écriture des procédures cas Covid et suspicions, conduites à tenir.
- Lien avec les partenaires externes pour mise en place de dispositifs liés à la crise (volontariat APHM, organisation de tests, échanges avec villes et département, notamment).
- Liens avec la médecine de prévention dans le cadre de la gestion de la vulnérabilité

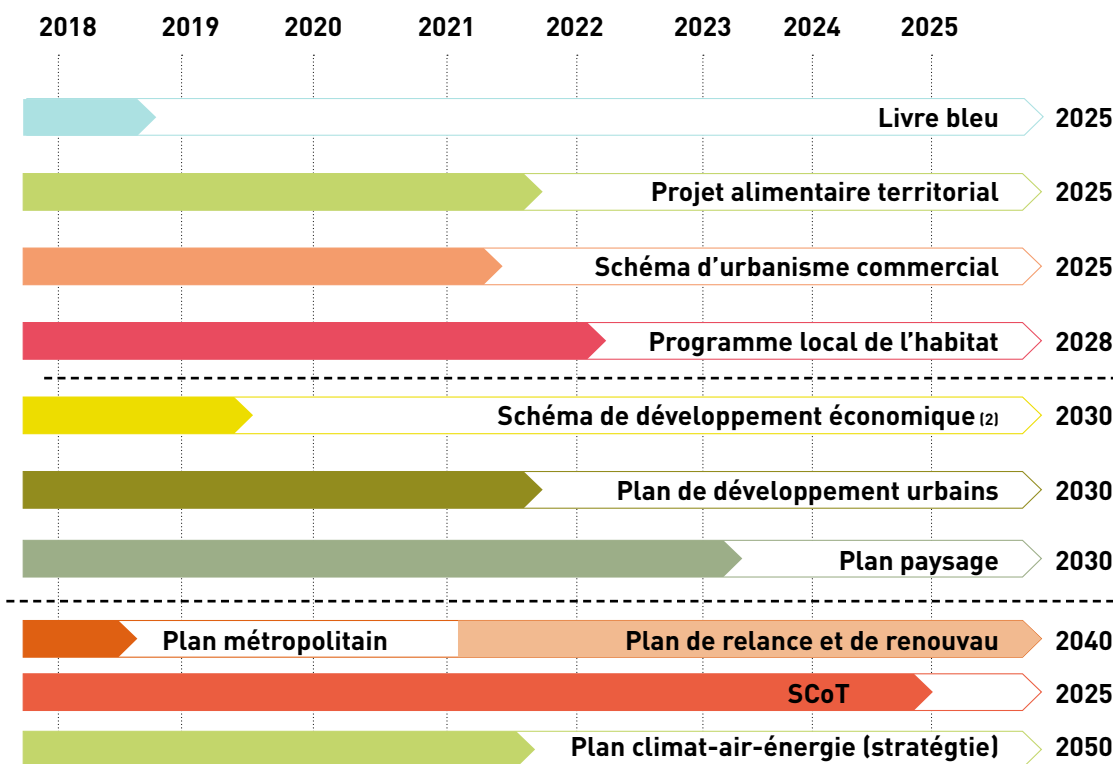
Sphère gestion

- Gestion des demandes de soutien social via l'extension des aides du CAS à l'ensemble des agents de la Métropole.

2. L'ÉVOLUTION DES GRANDS SCHÉMAS DIRECTEURS

La pandémie aura bousculé les organisations mais n'aura pas pour autant mis un coup d'arrêt à la poursuite des grands schémas directeurs, qui constituent les axes stratégiques de l'action métropolitaine.

Co-construire l'action métropolitaine



SRADDET, SCoT et PLUi

Ces trois documents de planification relèvent du domaine de l'aménagement du territoire dont deux sont directement régis par le code de l'urbanisme. Ils intègrent chacun à leur niveau des dispositions en faveur d'un développement plus durable.

Défini par la Région en concertation avec les collectivités locales, le SRADDET (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires) a aligné ses objectifs climatiques et environnementaux sur ceux de la stratégie bas carbone de l'État pour atteindre la neutralité carbone à 2050, en lien avec les accords de Paris.

Les documents locaux que sont les SCoT (5 SCoT historiques opposables + un SCoT métropolitain en cours d'élaboration) et les PLUi (74 PLU communaux et 1 PLUi opposable, 2 PLUi en cours d'élaboration) associent systématiquement une réflexion sur un certain nombre d'objectifs environnementaux régis en droit administratif selon un principe de compatibilité avec le document de rang supérieur : le SRADDET pour le SCoT, le SCoT/PDU/PCAEM pour les PLU/PLUi. Ces documents constituent une base solide de concertation élus/techniciens sur le développement futur du territoire.

Un des principaux enjeux environnementaux que doivent aborder par ces documents est lié à la limitation de la consommation de l'espace agricole, naturel et forestier (idéalement, pour les réponses à apporter au défi climatique, on parlera d'artificialisation des sols et de séquestration carbone). L'autre grand enjeu est celui de la réduction de la consommation énergétique globale du territoire métropolitain nécessaire à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à 2050 déterminés par le SRADDET et le PCAEM.

Le plan déplacement urbain

Le plan de déplacement urbain de la Métropole, dont le projet a été arrêté le 19 décembre 2019, a pour ambition de répondre à plusieurs enjeux qui caractérisent le territoire : des densités urbaines contrastées organisées de manière polycentrique, un cadre de vie remarquable mais pénalisé par une qualité de l'air dégradée, une attractivité atténuée, en favorisant la fluidité et l'accessibilité des centres urbains, par une meilleure combinaison des modes de déplacement.

013-200054807-20211119-8576-DE
Date de mise à disposition : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

La contribution du PDU (2020-2030) à la réduction de la consommation d'énergie finale est évaluée à 19,7 % et celle des émissions de gaz à effet de serre (gaz à effet de serre, à - 26 % (période de référence : 2012).

Cette contribution s'évalue globalement sans pouvoir identifier une action plutôt qu'une autre. Le plan de déplacements urbains, traduit la politique de la mobilité intégrant l'ensemble des modes de déplacement et offres de service, en cohérence avec le développement urbain et économique, la logistique, le tourisme, la mobilité des scolaires et étudiants tout en tenant compte de la diversité des territoires (centralités urbaines d'Aix et de Marseille, 10 villes moyennes et un ensemble de villes et villages). Le PDU organise la lutte contre les pollutions et le changement climatique en favorisant les modes de transports propres et innovants et la transition énergétique. Pour ce faire, le PDU développe 7 leviers d'actions.

Un système vélo global destiné à développer l'usage du vélo au quotidien pour amener la part modale de 1 % à 5 %, grâce à la réalisation d'un réseau cyclable structurant métropolitain de 500 kilomètres maillé continu et sécurisé, avec les réseaux secondaires locaux ainsi que l'implantation de 50 000 places de stationnement sécurisé.

Un système de transport performant qui consiste à construire une armature métropolitaine et urbaine à haut niveau de service. Elle comprend un réseau express métropolitain (REM) (car, train) composé de 26 lignes de « Cars+ » et de 3 lignes de « TER + » situées sur les corridors comportant plus de 100 000 déplacements par jour. Il est complété par des réseaux de transport à haut niveau de service par bus dans les villes moyennes et sur Aix-en-Provence mais également du métro et du tram sur Marseille. L'ensemble conduira à développer la part modale TC de 10 % à 15 %.

Un système routier réinventé innovant efficace et durable est destiné à développer le caractère multimodal du réseau de voirie et limiter son impact sur l'environnement afin de réduire la place de la voiture, augmenter celle des transports collectifs et des modes actifs. Il s'agit également d'organiser un système de logistique plus durable en améliorant sa qualité environnementale et en développant le report modal vers le fret ferroviaire ou fluvial.

Un réseau hiérarchisé de pôles d'échanges multimodaux (PEM), véritable clé de l'armature du réseau de transports collectifs : 93 PEM seront développés ou reconfigurés pour permettre un accès facilité au réseau à travers tout le territoire métropolitain. Ainsi, 47 % de la population métropolitaine sera située à moins de 500 mètres d'un accès au réseau à haut niveau de service. De même, 90 % des populations de quartier en rénovation urbaine se trouvent à moins de 500 mètres d'un accès au réseau à haut niveau de service.

Des espaces publics partagés et attractifs situés dans les centralités urbaines mais également les villes et villages métropolitains recevront une attention particulière destinée à réduire la place de la voiture, notamment en régulant le stationnement, afin de développer les modes actifs dans ces secteurs.

Des services de mobilités agiles et accessibles seront développés pour permettre un accès facilité au réseau de transport, une tarification adaptée. Ils encourageront la multimodalité en offrant des services adaptés.

La mise en œuvre de ces leviers, nécessite que la Métropole **se donne les moyens de réussir** à être partenaire du changement, avec l'ensemble des acteurs dans un cadre de concertation et de suivi des effets des actions. Cela passe notamment par la déclinaison du PDU à l'échelle des 25 bassins de proximité métropolitains pour tenir compte de la spécificité des territoires, notamment en assurant à travers les plans locaux de mobilité la cohérence des projets d'aménagement et de mobilité. La Métropole entend également se doter d'un établissement public de financement des investissements de son projet de mobilité, tel que le prévoit la loi d'orientation des mobilités.

La Métropole conduit une réflexion stratégique globale destinée à prendre en compte l'ensemble des composantes de la mobilité pour obtenir une réduction de la part modale de la voiture de 54 % à 43 % sur la période.

Ces composantes dans leur ensemble contribuent à l'effort de la Métropole pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie finale liée à la mobilité sur la période 2020-2030 telles qu'elles ont été évaluées par Atmosud dans le cadre du partenariat établi pour le PCAEM et le PDU.

Le projet alimentaire territorial 2021

(voir ODD2)

Le livre bleu 2018-2022

Dès sa création, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un livre bleu. Ce document a pour objectif de définir les grandes orientations de la stratégie littorale et maritime métropolitaine ainsi qu'un programme d'actions. Celui-ci s'organise en 3 DEFIS déclinés en 100 actions opérationnelles élaborées de façon partenariale.

En 2020, l'accent a été mis sur l'inscription des enjeux littoraux dans les documents d'urbanisme.

Comme un marqueur du nécessaire lien entre préservation de l'environnement et aménagement du territoire, de nouvelles ordonnances de juin 2020* sont venues modifier les SCoT et leurs relations aux autres documents de planification urbaine.

De nombreuses orientations spécifiques au littoral devront désormais être intégrées dans les SCoT notamment sur les activités halieutiques, la prévention des risques littoraux (érosion des côtes, submersion marine) et les énergies renouvelables marines.

dans les SCoT notamment
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de transmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Pour aller dans le sens de ces ordonnances et bien qu'elles ne s'appliquent pas directement aux SCoT en cours d'élaboration (comme c'est le cas pour le SCoT de la Métropole), il a été acté de consacrer un axe entier du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) aux enjeux littoraux.

Dans cet axe, il sera question de "résilience" des écosystèmes et des activités humaines sur le littoral mais également de préserver le littoral en tant qu'« espace ressource-alimentaire» (pêche, conchyliculture, pisciculture) mais également comme vecteur économique créateur d'emplois.

**Ordonnances n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schémas de Cohérence Territoriale et n° 2020-745 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme ;*

Le plan climat air énergie métropolitain

(voir ODD13)

Les Fertiles Rencontres

La Métropole au cœur d'une démarche de progrès en faveur de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses Territoires, ont investi de longue date le champ de l'EEDD, l'éducation à l'environnement et au développement durable. Que ce soit en régie ou via des marchés de prestation, un important travail a été mené auprès des enfants en milieu scolaire, ainsi que du grand public.

La sensibilisation à l'environnement et au développement durable, n'est cependant pas uniquement l'apanage de la Métropole. Collectivités territoriales, organismes régionaux à caractère environnemental (ARBE, GRAINE PACA), services de l'État, associations, parcs, mais également entreprises... tous contribuent dans le cadre de leurs compétences ou de leurs limites territoriales à favoriser la diffusion des informations, des bonnes pratiques et expérimentent de nouvelles voies pour une compréhension des enjeux environnementaux intégrée aux problématiques socio-économiques qui encadrent leur activité.

Cependant, un constat a été fait, il existe une grande disparité de traitement au niveau des communes, voire des quartiers, dans la variété des domaines traités, dans le suivi des actions, dans la qualité des prestations, dans la formation des animateurs... De même, on a pu constater un certain isolement, voire une concurrence entre différents acteurs, notamment associatifs.

Les Fertiles Rencontres sont nées de la volonté d'apporter à la fois plus d'efficacité, de complémentarité, de compétence à tous ceux qui œuvrent pour l'EEDD, afin de démultiplier sur les plans qualitatifs et quantitatifs l'efficacité et l'amplitude des démarches entreprises sur le territoire métropolitain. C'est la direction de la Stratégie environnementale qui est à l'origine de cette initiative, qu'elle implante petit à petit auprès des professionnels et qu'elle pilote avec le concours d'acteurs essentiels au déploiement et à la coordination de l'action, pour porter efficacement auprès des publics une meilleure compréhension des enjeux environnementaux.

Partant d'une démarche ouverte à tous les acteurs régionaux, sur la base du volontariat, les Fertiles Rencontres se veulent être à la fois :

- Un espace de réflexion sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable sur les rôles des acteurs publics et privés, sur l'évolution des publics ;
- Un espace de recherche, d'expérimentation et de test des techniques pédagogiques nouvelles, des pratiques innovantes, des expériences à développer, des exemples inspirants ;
- Un lieu d'apprentissage, de formation, de montée en compétence ;
- Un espace de diffusion des pratiques, d'enrichissement des acteurs ;
- Un espace de connaissance structurelle de l'EEDD sur le territoire métropolitain : avec le partage des ressources sur les données statistiques sur les publics, les actions, les moyens... ;

Ce qui fait des Fertiles Rencontres un cas unique :

- On y pratique la fertilisation croisée, qui enrichit chaque projet d'échanges interdisciplinaires ;
- On y invite des chercheurs, pour mieux appréhender des domaines tels que l'étude des comportements, la communication, la ludo-pédagogie ;
- On y invite des professionnels d'autres domaines pour étudier la transférabilité de leurs méthodes à la pédagogie et ainsi s'enrichir d'autres pratiques ;
- On constitue une communauté d'intérêt et de solidarité, où l'essentiel de ce qui est produit, l'est par les membres. On y partage les infos, les bons plans, les contacts utiles, les offres et les demandes d'emploi, de stage, les membres de la communauté, se connaissant mieux grâce à elle, s'associent et participent à des appels d'offre, ainsi les acteurs favorisent le partenariat intelligent plutôt que la concurrence aveugle ;

les demandes d'emploi, de stage,
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de publication : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- On y créé des outils pédagogiques à partager, à promouvoir, à développer ;
- On travaille avec un minimum de budget, en créant in vitro, en pratiquant l'échange de connaissances et d'expériences : chacun contribue et chacun s'enrichit.

Aujourd'hui et après trois années de fonctionnement, la communauté des Fertiles Rencontres compte plus de 400 membres. Elle a réalisé deux colloques, cinq séminaires, quatre publications, et a créé une plateforme d'échanges ouverte à tous, qui sera opérationnelle en 2021.

La situation sanitaire a mis en lumière la fragilité de notre environnement de vie. D'où la nécessité de travailler davantage à sa préservation, à l'ouverture des esprits, à l'éveil de la curiosité du public le plus large.

Par ailleurs, les enjeux métropolitains stratégiques requièrent de plus en plus l'adhésion de la population, qu'il s'agisse des déchets, de la mobilité, de la préservation des espaces naturels, de la solidarité, et bien d'autres.

Sensibiliser, mobiliser, éduquer devient alors un enjeu majeur. Favoriser la montée en compétence, l'efficacité et la performance éclairée de toutes celles et ceux dont c'est la mission au quotidien, est en substance le rôle des Fertiles Rencontres.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 1

ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ

Logement
Précarité énergétique
Emploi Insertion
Protection sociale
Égalité des droits du travail

Éléments de contexte :

À l'échelle de la métropole :

- 59 quartiers de la politique de la ville (QPV), dont 35 sur Marseille
- 24 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté
- 60 000 emplois manquants par rapport aux autres métropoles comparables
- 18 % : taux de déqualification des femmes (vs 13 % pour les hommes)
- 187 920 : le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) au troisième trimestre 2019. Ce nombre baisse de 1,1 % sur un trimestre (soit -2 070 personnes) et de 2,7 % sur un an.
- 33 % des ménages sont constitués d'une seule personne
- 18,5 % des familles sont monoparentales (dont 84,66 % de femmes)
- Plus faible taux d'étudiants pour 1000 habitants de toutes les métropoles françaises

Dans les Bouches-du-Rhône

- 8,6 % de la population vit du RSA et 11 % bénéficie de la CMU
- 132 000 Personnes handicapées dans le département des BdR
- 472 000 Métropolitains âgés de plus de 60 ans

Quartiers politique de la ville

- 300 000 Habitants en QPV, l'équivalent de la ville de Nantes, soit 16 % de la métropole
- 1 habitant sur 2 en QPV vit sous le seuil de pauvreté : 166 000 ménages pauvres
- 500 000 personnes rencontrent des difficultés de mobilité, (handicap, âge, grande pauvreté)
- 42 % de mineurs vulnérables, dont 350 errant dans le secteur de la gare Saint-Charles
- 40 % des habitants QPV n'ont pas le permis de conduire (contre 8 % sur la Métropole)
- 26 % de demandeurs d'emploi (12 % sur la Métropole)
- 44 % des demandeurs d'emploi n'ont pas de voiture (alors que 93 % des déplacements se font en VP)
- 21 nouveaux projets de renouvellement urbain (dont 14 sur Marseille)

Accès au logement

- 810 000 résidences principales
- 159 000 logements locatifs sociaux, qui représentent 19,3 % des résidences principales
- 654 000 logements privés
- 12 300 logements neufs livrés par an en moyenne
- 70 % de ménages de la métropole théoriquement éligibles au logement social dont 30 % de demandes de mutations
- 80 000 demandeurs de logements sociaux en attente d'un premier logement ou d'une mutation
- 71 communes sur 92 concernées par la loi SRU qui oblige à produire de 20 à 25 % de logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Introduction

Lutter contre l'extrême précarité est l'une des missions prioritaires de la Métropole. Que ce soit par les actions menées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou plus généralement sur l'ensemble du territoire, la collectivité met en œuvre des politiques dans cette lutte en matière d'alimentation, d'accès à l'eau, à l'énergie, à la santé, au logement, tout en favorisant le lien social et surtout l'accès ou le retour à l'emploi.

La période de crise sanitaire a montré que la Métropole avait toute sa place dans cette lutte, et ses services ont fait des prouesses notamment sur la rapidité de mise en place de solutions pour venir en aide aux personnes se retrouvant dans une situation précaire, que ce soit pour des raisons structurelles ou pour des raisons conjoncturelles liées à la pandémie.

Le préventif avant le curatif

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018, repose sur un constat simple : les pouvoirs publics et les parties prenantes de l'action sociale doivent réviser leurs logiques curatives et progressivement mettre l'accent sur des logiques préventives.

La lutte contre la pauvreté ne se réduit pas à une logique de soutien aux revenus par l'intermédiaire de prestations sociales par exemple. Cette lutte vise à « garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ».

Le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, abondé par la loi de finances pour 2019, vise à apporter un soutien financier aux Territoires qui s'engagent dans le cadre de leurs compétences, par une convention conclue entre, d'une part, l'État et, d'autre part, la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole a donc conventionné avec 66 porteurs pour un montant de 600 000 € pour les six territoires.

À la suite du premier confinement et de la fermeture des établissements scolaires et aux problèmes de fracture numérique, celles-ci ont permis de financer des actions confortant les contenus pédagogiques scolaires au travers d'actions culturelles, de loisirs, de médiation numérique pendant les vacances scolaires. Cela a également permis de développer un accompagnement à la parentalité avec des actions mixant des enfants, adolescents et parents.

Il est comptabilisé, pour 2020, 18 000 bénéficiaires sur une durée de 9 à 12 mois.

La solidarité au cœur des actions

Plusieurs directions s'associent pour mener des actions autour de la solidarité.

Le **Fonds de solidarité logement (FSL)** en est la preuve. Ce dispositif permet de :

- Lutter contre les inégalités sociales
- Éviter les expulsions locatives
- Aider au paiement de la caution et aux frais d'entrée dans le logement
- Se porter garant pour le locataire (sous condition et limité dans le temps)
- Aider à la résorption des impayés de loyers
- Aider à la résorption des impayés d'eau et d'énergie.

Pour illustrer la mise en œuvre de ce dispositif, en 2020, un projet expérimental d'insertion par le logement a été mené dans le cadre des 15 mesures sur le logement en quartiers prioritaires, personnes en errance locative avec un accompagnement systémique, hors les murs, totalement adapté à la personne et sans durée (en attente de précisions)

Un fonds, d'un montant global annuel d'environ 491 500 euros, est constitué des contributions annuelles prévisionnelles suivantes :

- Contrat de DSP de l'eau du conseil de Territoire Marseille Provence : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 440 000 euros par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement de la commune de Vitrolles du conseil de territoire du Pays d'Aix : participations forfaitaires annuelles respectivement de 6 200 euros et 6 800 euros ;
- Contrat de DSP de l'eau de la commune des Pennes-Mirabeau du conseil de territoire du Pays d'Aix : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 13 000 euros par an ;

territoire du Pays d'Aix
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement des communes de Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Miramas et Fos-sur-Mer du conseil de territoire Istres-Ouest Provence : 0,25 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ respectivement 11 750 euros et 13 750 euros.

De plus, un dispositif complémentaire en lien avec les CCAS est mis en œuvre sur les communes des Territoire Marseille Provence et Territoire du Pays Salonais.

Réduire la précarité énergétique et valoriser les logements

Au centre des politiques d'insertion on trouve l'habitat. Pour accompagner le développement du parc de logement social, la Métropole agit en contribuant au financement de nouveaux logements et à l'amélioration du parc existant. La construction de logements neufs n'est pas le seul moyen d'action : la Métropole agit aussi en favorisant la réhabilitation et le conventionnement de logements privés et en garantissant une reconstitution de l'offre dans le cadre des opérations de renouvellement urbain. Pour mettre en œuvre ces aides et subventions, elle dispose d'une enveloppe annuelle émanant de l'État au titre de la « délégation des aides à la pierre » complétée de ses fonds propres.

Le soutien au parc public passe par une forte mobilisation financière de la Métropole en plus de la délégation des aides à la pierre de l'État pour le parc social. De plus, la Métropole octroie des garanties d'emprunts, destinées à assurer et stimuler la production de logements sociaux. En la matière, la Métropole Aix-Marseille-Provence, aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations, peut ainsi soutenir la construction de logements sociaux en accordant des garanties d'emprunts à des organismes HLM. Le plafond annuel de ces aides est fixé à 200 M€. En 2020, 2 217 logements sociaux ont été financés ou agréés. Les critères environnementaux et la lutte contre la précarité énergétique sont au centre des cahiers des charges.

En complément de son action en faveur du logement social, la Métropole **soutient aussi le parc privé** à travers une multitude d'outils financiers et techniques en plus de la délégation des aides à la pierre.

Les principaux axes de cette politique consistent à encourager la production d'une offre locative accessible par le biais de conventionnement mais également l'amélioration du parc de logements existants : résorption de l'habitat insalubre ou indigne, appui aux copropriétés fragiles, réhabilitation et rénovation thermique, aides à l'autonomie.

Le poids de l'énergie dans les charges des ménages pèse d'autant plus que le logement est vétuste et mal isolé, que ce soit dans l'habitat privé ou social et contribue à un mal-vivre qui fragilise également l'état de santé des occupants.

Par ailleurs, ces logements passoires, concourent à renforcer les émissions de gaz à effet de serre, qui sont des facteurs aggravants du changement climatique.

Près de 83 millions d'euros, au titre de la délégation des aides à la pierre, sont mobilisés sur six ans pour contribuer à l'atteinte de cet objectif et accompagner la **réhabilitation du parc de logements privés**.

En 2020, les aides à la réhabilitation et à l'adaptation ont concerné **2 923 logements** de propriétaires modestes (dispositifs ANAH). Le nombre de logements et les financements alloués sont en constante augmentation depuis plusieurs années.

Dans le cadre de cette politique en faveur de la rénovation de l'habitat public et privé, la Métropole s'est engagée dans la construction d'un **Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)** – lancé mi-novembre 2020.

Son enjeu est de conseiller les propriétaires souhaitant diminuer leur facture énergétique et de les assister dans la réalisation des travaux d'isolation et d'équipement de leurs logements.

Aujourd'hui, 4 structures sont déjà en charge de ces missions d'accueil, d'information et de conseil aux particuliers sur le territoire de la métropole. Elles fournissent les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration des projets de rénovation. Les conseils fournis sont personnalisés, gratuits et indépendants. Sur le territoire de la métropole, 3 structures assurent ce service :

- La Maison de l'énergie, de l'habitat et du climat (MEHC) pour le Pays d'Aix et le Pays salonais.
- L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) pour Marseille Provence, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile et le Pays de Martigues.
- Le service Énergie d'Istres-Ouest Provence pour Ouest Provence.

L'ADIL 13 apporte conseils juridiques fiscaux et techniques et oriente les publics en fonction de leurs revenus vers les dispositifs d'aide et les opérateurs *ad hoc*.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ont décidé de coordonner cette offre de services, pour simplifier les démarches des citoyens et développer la demande, en créant un accueil unique accessible gratuitement par téléphone, **Allo Rénov' Énergie**, depuis le 23 novembre 2020. 1700 appels ont été reçus en 2020.

Au bout du fil, un conseiller aide les particuliers à définir et à qualifier leur demande, quels que soient leur niveau de revenu et leur lieu d'habitation dans les Bouches-du-Rhône. Il les oriente ensuite vers les opérateurs locaux, professionnels et compétents. Les conseils fournis sont des recommandations neutres et personnalisées sur les travaux à effectuer et sur les démarches préalables, les financements et les aides, le suivi des travaux, une aide à la lecture des devis, l'accompagnement à chaque étape du projet.

Objectives et des conseils
013-200054807; 20211119-8576-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2021

En 2020 : nombre de projets de logements individuels accompagnés : 2834, nombre de co propriétés accompagnées : 338, nombre de webinaires d'information réalisés : 45.

Plus solidaires pour l'eau et l'assainissement

Tous les Territoires (hormis celui du Pays de Martigues) contribuent au **Fonds de solidarité logement** (FSL), dans le cadre de conventions signées entre la Métropole et les gestionnaires des services de l'eau. Les aides financières doivent permettre d'aider les usagers les plus précaires à régler une partie de leurs charges afférentes à l'eau potable.

Par ailleurs, des conventions dites « **Fonds de Proximité Eau** » ont été signées avec les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) des communes du Territoire Marseille Provence (hors Gémenos Village et Plan-de-Cuques) et celles du Territoire du Pays Salonais, visant à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

De plus chaque année, depuis 2016, la Métropole lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

L'insertion et l'emploi

Les dispositifs de retour ou d'accès à l'emploi sont développés dans l'ODD 10.

La fabrique de l'inclusion numérique

Le projet de « fabrique de l'inclusion numérique » est un plan de lutte contre la fracture numérique et d'accompagnement à la transition numérique. Il commence en 2020 comme réponse à la crise du Covid19 et au premier confinement, en se focalisant notamment autour du besoin de continuité pédagogique.

Une collecte de matériel informatique, a donc été lancée et coordonnée en partenariat avec de nombreuses associations de l'inclusion numérique (Emmaüs Connect, Urban Prod, Anonymal...), afin d'assurer avec les services métropolitains, le reconditionnement et la distribution, et ce n'est pas moins de 900 ordinateurs qui ont été récupérés, et distribués avec un accompagnement systématique.

Le projet est financé en partie par le plan pauvreté. L'enveloppe totale était de 150 000 euros, ce qui a permis de financer tout le processus autour des ordinateurs (récupération, reconditionnement, recyclage et redistribution), mais aussi d'autres démarches afin d'outiller notre territoire et de pérenniser l'action (référentiel formation, indicateur d'illectronisme, étude de faisabilité pour chantier d'insertion, une plateforme de collecte avec de l'animation territoriale...).

C'est un projet qui par sa dimension écologique (réemploi, recyclage, revalorisation), sa portée inclusive et sociale, et son modèle économique, rentre totalement dans la démarche du développement durable et répond à plusieurs ODD.

L'aide alimentaire

L'aide alimentaire s'est illustrée durant la crise, mais la situation de précarité de nombreux habitants, fait qu'elle se doit d'être structurelle.

(voir ODD2)

Budget 2020

-FSL sur l'accès à l'eau : environ 250 000 euros d'aide dont 41 dossiers aidés sur le conseil de territoire Marseille Provence pour un montant global de 50 000 euros

-Fonds de solidarité CCAS conseil de territoire Marseille Provence et Paysy salonais sur l'accès à l'eau : 917 abonnés aidés pour un montant de 304 615 euros Un fonds, d'un montant global annuel d'environ 491 500 euros,

Plan pauvreté : 150 000 euros

Service de la rénovation de l'habitat : Alec (agence locale de l'énergie et du climat de Marseille) 265 000 euros ; CPIE (Pays d'Aix) 391 000 euros, Point d'accueil Istres Ouest-Provence : 60 000 euros.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2

ÉLIMINER LA FAÏM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE,
AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Protection des adultes et enfants

Besoins nutritionnels

Productivité agricole et préservation des écosystèmes

Diversité des semences, cultures et animaux

Investissement agricole

Éléments de synthèse :

Agriculture

- 61200 ha de terres agricoles, soit 19 % du territoire (17 % pour le national), 24 % si l'on rajoute les espaces pastoraux, landes et estives
- La métropole d'Aix-Marseille-Provence est 2^e territoire agricole de PACA, soit 41 % de la surface agricole. 28 terroirs + activité pêche côtière et conchyliculture
- 2500 exploitations (50 % des BdR) dont 1053 produisant au moins une AOP, IGP ou Label Rouge
- 10 AOP (dont le foin de Crau unique en Europe), 11 IGP
- 98 % des communes Aix-Marseille-Provence ont au moins une exploitation agricole
- Potentiel de production : 188 Millions d'euros
- 13000 actifs (2 % de la population)
- 998 exploitations engagées en bio dans les Bouches-du-Rhône, 32 973 ha certifiés, 7 823 ha en conversion (SOURCE : AGENCE BIO, 2018)
- Types de produits exploités : 26 % viticulture, 24 % arboriculture, 16 grandes cultures, 11 maraichages, 9 % élevage
- Produits de la mer : 104 parcs à moules, 284 bateaux de pêche professionnelle
- En 2017, baisse de 20 % des installations en 10 ans (source : Chambre d'agriculture)

Logistique

- MIN des Arnaux 2^e marché de France après Rungis. 500 000 tonnes de produits alimentaires, pour 700 millions € de CA
- 6 % des flux logistiques sont alimentaires
- 90 % des productions de fruits et légumes exportés hors Aix-Marseille-Provence. source : CA13 –chantier métropolitain

Introduction

Les problématiques liées à la nutrition, sont au croisement de nombreuses préoccupations, dont celle de la santé des habitants, car une alimentation régulière et saine concourt à favoriser pour chacun, un état général, des fonctions cognitives et un comportement social, globalement plus favorables.

La problématique alimentaire ne s'entend pas seulement sur le plan de la consommation, mais également sur celui de la production. L'agriculture, l'élevage, la pêche et la conchyliculture, sont également au cœur des préoccupations, car l'autonomie alimentaire est également un enjeu territorial.

C'est par une démarche totalement intégrée, le plan alimentaire territorial, que la Métropole répond à cet enjeu déterminant. En 2019, le PAT a débuté sa phase de concertation, qui s'est terminée en 2020. Le comité de pilotage a défini la feuille de route 2021-2024 autour de 25 actions.

L'année 2020 aura été l'année des « actions pilotes ». La crise sanitaire a perturbé les actions prévues, sans pour autant remettre en cause le projet, dont la pertinence a été renforcée par la crise (souveraineté alimentaire, transition alimentaire durable...). En revanche, la réactivité des services, au profit des plus démunis (voir chapitre introduction), a permis de sensibiliser une population aux bienfaits d'une alimentation plus saine et de proximité.

La crise aura également révélé l'opérationnalité du PAT « à l'écoute » des acteurs de terrain (associations, professionnels et représentants des fédérations...) et sa capacité à déployer des actions dans des temps très courts, à différentes échelles, grâce au travail partenarial.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Projet alimentaire territorial

Depuis des décennies, les surfaces agricoles et le nombre d'agriculteurs ne cessent de diminuer. La croissance démographique et les attentes de la population en termes d'accès à une alimentation durable de qualité sont de plus en plus prégnantes et posent avec force le rôle nourricier des terres agricoles.

C'est pourquoi, la Métropole, en co-pilotage avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles, s'est engagée dès 2016 dans une démarche stratégique et opérationnelle d'élaboration d'un projet alimentaire territorial. L'ambition collective est d'accompagner le territoire vers l'agriculture et l'alimentation de demain : locale, durable, équitable, de qualité, innovante et accessible au plus grand nombre. Lancée par les élus lors du 1^{er} COPIL du 21 juin 2018, la dynamique collective du PAT a permis, en 3 ans, d'aboutir à une feuille de route co-construite et validée par l'ensemble des acteurs, lors du COPIL du 16 décembre 2020.

Cette dynamique s'est articulée autour de 3 piliers :

- Un diagnostic du territoire et des initiatives existantes,
- Une concertation active avec les acteurs compétents,
- Des actions opérationnelles « pilotes ».

L'élaboration de la feuille de route s'est faite tout au long de l'année 2019 et 2020 par des fabriques (groupes de travail) d'experts thématiques. En 2020, un ensemble 20 actions « pilotes » a été mis en place, afin de confronter la future feuille de route avec plusieurs actions opérationnelles :

- Le développement d'une halle de producteurs à La Barasse (Marseille),
- La formation de 40 maraichers à la Haute Valeur Environnementale (HVE),
- La production de référentiels sur les services éco systémiques avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema),
- Le développement d'un programme de formation et de journées à destination du réseau de la restauration collective durable, des ateliers-cuisine et de sensibilisation au sein de centres sociaux, etc.

Le PAT en actions

Pour illustrer une des actions du PAT, il convient de mettre l'accent sur **les halles de producteurs**, qui permettent aux producteurs locaux vendre en direct leur marchandise. La halle de Plan-de-Campagne a renouvelé l'expérience pour la 11^e fois du 15 juin au 9 octobre avec 45 062 visiteurs soit 168 tonnes de produits vendus par 32 producteurs tout au long de la saison.

En 2020, la halle de producteurs de la Barasse a vu le jour du 4 juin au 17 décembre avec 8 000 visiteurs soit 47 tonnes de produits vendus et la présence de 19 agriculteurs.

À ce jour, il est recherché de nouveaux points d'ancrage pour l'installation de nouveaux points de vente sur le territoire.

Au cœur de la stratégie foncière agricole (cf. ODD11) et en lien avec le PAT se trouve le plan d'actions en faveur de **l'agriculture urbaine**.

Ce plan d'actions expérimental sur Marseille permet de sensibiliser ses habitants aux ressources alimentaires du territoire et de leur permettre d'avoir davantage accès à des produits locaux. Ceci permet à la nature d'occuper une place importante dans le paysage urbain tout en développant le lien social autour des jardins partagés.

Le plan d'actions a un caractère novateur car il a été constaté l'émergence de micro-fermes urbaines à vocation hybride productive et/ou pédagogique et/ou insertion.

30 actions prioritaires ont été recensées dont :

- La mise en place de dispositifs publics de **soutien au développement des projets** (réglementation PLUi, accès à l'eau, foncier...)
- Le portage métropolitain ou **l'appui à des partenaires sur des projets spécifiques** à caractère pilote ou de recherche-action, en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou sur les franges urbaines (fermes urbaines, parc agricole, verger urbain, éco pâturage, pépinières apicoles, gestion des franges urbaines, formation, distribution locale, compostage, réutilisation des déchets verts, accessibilité alimentaire et sensibilisation).

Sur les 30 actions prioritaires, 27 sont en cours ou finalisées dont 16 pilotées par des opérateurs métropolitains et 11 par des partenaires. En 2020, un certain nombre d'actions ont été mises en

Accusé de réception en préfecture
Direction des Métropoles
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de dépôt en préfecture : 25/11/2021

- **Baisse des tarifs de l'eau agricole** et accessibilité élargie aux agriculteurs urbains
- Installation de 5 agriculteurs sur des fonciers métropolitains (**baux ruraux environnementaux**)
- Soutien à la **Cité de l'agriculture** pour son action auprès des porteurs de projet (animation réseau, soutien technique, organisation des « 48h de l'agriculture urbaine »...)
- Soutien à la création de **deux fermes urbaines expérimentales** (ferme des Calanques et ferme Capricorne)

La feuille de route 2021-2024 des partenaires

Le PAT a présenté une feuille de route 2021-2024 lors du COPIL du 16 décembre 2020 validée par l'ensemble des acteurs. Cette feuille de route ouvre la voie de la constitution « d'une politique publique de l'alimentation ». Elle se décline en 25 actions autour des 5 axes stratégiques suivants :

- **Soutenir la production agricole locale et les filières locales** : développement des circuits courts (magasins de producteurs, halles de producteurs, etc.), mobilisation des différents circuits de distribution (grandes et moyennes surfaces et commerces de proximité, restauration hors foyer, etc.), optimisation de la logistique alimentaire (premier et dernier kilomètre), etc.
- **Garantir l'accès à une alimentation de qualité pour tous** : sensibiliser aux enjeux du « bien manger » et accompagner les changements de pratiques alimentaires de tous les publics, lutter contre les déserts alimentaires en développant de nouveaux modèles d'accessibilité à une alimentation locale et de qualité, diminuer le gaspillage en développant les circuits de produits frais locaux au sein de l'aide alimentaire, accompagner la restauration collective publique (mise en réseau des acteurs, formation et sensibilisation, apport de solutions logistiques, accompagnement technique...) etc.
- **Agir pour une politique foncière globale basée sur le suivi, l'acquisition, la protection et la dynamisation du foncier sur des secteurs agricoles stratégiques** : soutenir l'essor des outils de protection foncière de type ZAP ou PAEN, accompagner techniquement et financièrement les projets d'installation (portage foncier, équipement hydraulique...), sensibiliser les élus pour une meilleure prise en compte dans les documents stratégiques (SCoT, PLUi, etc.).
- **Accélérer la transition agroécologique** : soutien au développement des filières qui s'inscrivent dans la résilience climatique (agriculture biologique, haute valeur environnementale), mise en réseau des acteurs de l'agroécologie (financement, savoir-faire techniques), production de connaissances et diffusion de bonnes pratiques (irrigation, agroforesterie, biodiversité fonctionnelle, etc.), développer des politiques agricoles et alimentaires économes en ressources et engagées dans l'économie circulaire (prévention, réemploi et valorisation des déchets de culture, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique verte...)
- **Innover et renforcer les méthodes de travail collectif et de gouvernance** en capitalisant sur les expériences menées pendant la crise sanitaire afin de développer une action publique réactive et agile en phase avec les besoins du territoire.

L'animation de la feuille de route 2021-2024 du projet alimentaire territorial par le co-pilotage entre la Métropole et le Pays d'Arles a été formalisée dans une convention présentant un budget commun d'animation de 585 067 € TTC. Ce budget ne concerne que les dépenses communes liées à l'animation de la feuille de route sur les trois prochaines années. Il n'intègre pas l'ensemble des actions opérationnelles réalisées dont le montant sera précisé en fonction des partenaires financiers mobilisés.

- À noter également le soutien à la mise en place d'une **légumerie solidaire** au sein du MIN des Arnavaux qui vise à confier à la Banque Alimentaire les légumes non vendus, ainsi que le soutien et la création d'**épiceries solidaires** qui permettent de vendre aux publics en situation de précarité, des denrées à 30 % en dessous de leur prix.

Budget 2020

- PAT sur un montant global de l'action de 1 500 000 €, 700 000 € engagés en 2020
- Agriculture urbaine montant global de l'action 2 200 000 €, 1 232 000 € en 2020 dont 910 000 € par le foncier agricole

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 3

PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Accès à la santé

Prévention des maladies (eaux, substances dangereuses, pollution) et habitat insalubre

Protection de l'atmosphère et qualité de l'air

Lutte contre le bruit

Éléments de synthèse

- Marseille deuxième ville française en recherche scientifique
- 2^e réseau hospitalier de France (APHM), 14 000 professionnels de santé, 2^e centre d'essais cliniques
- 2^e cancéropôle français, 3^e CHU de France, 2^e région d'optique de France, site international sur le vaccin du sida
- Enseignement supérieur : 4 facultés, 20 000 étudiants, 1860 chercheurs en santé. 80 laboratoires de recherche, 2500 publications par an
- Marseille : 2^e ville française de recherche scientifique, centre français d'essais cliniques et centre français de cancérologie
- 1^{er} cluster français de l'immunologie, Marseille Immunopôle
- 1^{er} pôle de compétitivité santé en France, Eurobiomed
- 80 laboratoires des grands organismes de recherche publique français (CNRS, INSERM, Universités...) 45 unités de recherche, 20 000 étudiants
- Tous les habitants du territoire métropolitain sont exposés à une concentration en ozone supérieure à la valeur seuil OMS
- 77.2 % à une concentration en PM10 supérieure au seuil OMS (région 46,9 %)
- 3 % à une concentration NO2 supérieure au seuil OMS (Région 2,9 %) (source Insee Paca 2019)
- L'exposition chronique à la pollution particulaire de la population des six agglomérations Aix, Avignon, Cannes, Marseille, Nice et Toulon causerait 2 500 décès précoces annuels (source document d'orientation PRSE 2015-2021)
- 1 habitant sur 4 est exposé à un bruit supérieur à 65 DB(A) toutes sources confondues (Source ORS)

Introduction

La santé dans son traitement médical, est une compétence de l'État. Or, les problématiques de santé sont multiples et plurifactorielles. Il convient de travailler en amont, à la fois sur la prévention et sur le fait de favoriser les conditions du bien-vivre, au maximum des possibilités et des compétences métropolitaines, tant sur le plan social qu'environnemental. C'est pourquoi, la lutte contre les pollutions atmosphériques et les nuisances sonores sont primordiales pour améliorer la santé de tous, tout comme la vigilance particulièrement active sur la qualité de l'eau et de l'assainissement.

Le développement des moyens de transport non thermiques, et celui des déplacements doux contribuent également de manière indirecte à favoriser la qualité de l'air.

Qualité de l'air : des objectifs ambitieux à atteindre

Malgré des progrès significatifs, la France reste confrontée à des dépassements des normes réglementaires européennes pour certains polluants atmosphériques. Des contentieux ont été adressés à la France, ce qui a conduit les tribunaux français à reconnaître une carence de l'État concernant l'insuffisance notamment des plans de protection de l'atmosphère (PPA) et une condamnation par la Cour de justice européenne au titre de l'article 258 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) pour les concentrations en dioxyde d'azote et l'inefficacité des plans d'action.

Accusé de réception en préfecture
M3-20054897-20211019-000000000
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Au regard de ce contexte de contentieux, la loi d'orientation des mobilités prévoit l'intégration pour les EPCI de plus de 100 000 habitants et ceux couverts en tout ou en partie par un PPA, d'un plan d'actions sur la qualité de l'air (PAQA) dans leur plan climat-air-énergie territorial (PCAET) permettant d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) et de respecter les normes de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025.

Avant la publication de la loi d'orientation des mobilités (LOM), la Métropole a fait le choix d'intégrer un volet conséquent sur la qualité de l'air et la préservation de la santé dans son plan climat-air-énergie dont le projet a été adopté à l'unanimité le 26 septembre 2019 en conseil métropolitain. Son adoption définitive est prévue en 2021.

Le changement climatique aggrave les risques sanitaires existants à cause de variations météorologiques, notamment, les évolutions de températures qui interagissent avec la pollution de l'air... Ainsi, la Métropole porte ou accompagne de nombreuses actions sur les principaux secteurs d'émissions de la qualité de l'air :

- Les transports routiers
- Les transports maritimes
- Les transports aériens
- Le résidentiel
- L'industrie
- L'agriculture
- La recherche, la communication et l'information

Les objectifs en termes d'exposition des populations sont ambitieux puisqu'ils visent à ce que plus aucun habitant de la métropole ne soit exposé au-delà des valeurs limites réglementaires à compter de 2024. Le territoire industriel du territoire rend difficile l'atteinte de ces objectifs.

Conformément aux nombreuses actions proposées et si celles-ci sont mises en œuvre dans les délais impartis, la qualité de l'air des secteurs du territoire métropolitain les plus densément urbanisés se verra grandement améliorée d'ici 3 ans grâce à des actions mises en place dans l'ensemble des domaines d'activités.

Néanmoins, une vigilance doit être observée sur le développement des activités portuaires et aéroportuaires afin d'éviter d'annihiler les efforts effectués dans les autres secteurs.

Le territoire reste tributaire des grandes politiques nationales en matière d'aménagement du territoire, de circulation, de tourisme générant des flux de population ou de marchandises qui peuvent difficilement être réduits à l'échelle locale.

Une négociation continue et un accompagnement des acteurs sera nécessaire tout comme un suivi régulier de l'évolution de la situation. Les valeurs modélisées présentent les tendances envisagées avec les éléments disponibles ce jour. Un suivi régulier de l'évolution des actions, de la réglementation, des techniques disponibles, des comportements pourra faire évoluer ces valeurs considérablement.

Un certain nombre d'actions illustre la politique menée sur la qualité de l'air.

Le projet DIAMS (Digital Alliance for Aix Marseille Sustainability), qui a démarré fin 2018, est une action phare de cette politique.

Le but est d'améliorer la connaissance par la mise en œuvre de plateforme d'échanges de données et des services digitaux permettant à tous de s'engager pour mettre en place des stratégies, des plans d'actions plus proches de la réalité.

En 2020, une campagne de mobilisation « pilote » démarre en début d'année mais elle est stoppée par la crise sanitaire et donne lieu à une seconde campagne qui se déroulera de septembre 2020 jusqu'à fin 2021. À cette campagne seront associés :

- Les écoles primaires de la métropole – environ 50 classes se sont inscrites sur le programme animé par la Fédération L'Air et Moi
- Le GPMM et la CCIMP – avec la réalisation d'un challenge « Smart Port » sur le thème de la qualité de l'air pour améliorer le pilotage des navires en fonction de la qualité de l'air
- Les industriels volontaires (avec la plateforme industrielle de PIICTO création d'un jumeau numérique pour de la modélisation haute définition)
- 300 véhicules de La Poste qui sillonnent le territoire pour collecter des données sur la qualité de l'air

Dans ce contexte réglementaire sur la qualité de l'air, les **zones à faibles émissions mobilité** (ZFE_m) sont à l'étude, notamment sur le centre-ville de Marseille. En effet, l'étude de préfiguration de la ZFE du centre-ville élargi a été poursuivie en 2020 pour effectuer une étude comparée de trois scénarios de déploiement et élaborer les modalités de future mise en œuvre avec :

Actes de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Les modélisations de l'évolution du trafic routier puis des émissions de polluants
- Des échanges avec le secteur économique local pour identifier des impacts et rechercher des mesures d'accompagnement pouvant être proposées pour favoriser l'acceptabilité de la ZFEm
- Une identification des dérogations de circulation proposées pour les véhicules à haute technicité ou durée d'amortissement longue
- Une identification de l'ensemble des aides financières à la conversion des véhicules existants sur le territoire.

Par ailleurs, à la suite du décret d'application de l'article 86 de la loi LOM, la continuation de la procédure (consultation préalable et future mise en œuvre) revient à la Ville de Marseille en tant qu'autorité détentrice du pouvoir de police spécial de la circulation. Les services de la Métropole assurent depuis septembre 2020 un soutien technique auprès de la Ville de Marseille.

Un comité de pilotage s'est déroulé le 16 décembre 2020 où ont été présentés les résultats de cette étude et particulièrement les modélisations de gains d'émission de polluants. Les élus de la Ville de Marseille et de la Métropole et le représentant de l'État ont ensuite choisi le scénario le plus ambitieux des trois étudiés.

Le rapport de l'étude de préfiguration de la ZFEm de Marseille, support réglementaire de la prochaine consultation préalable, est terminée et a été livrée à la Ville de Marseille.

Il importe de noter qu'en cas d'alerte pollution, la Métropole agit également au travers de plusieurs actions d'urgence :

- **Gratuité de l'abonnement** courte durée pour « levélo », service de vélo en libre-service sur la ville de Marseille (ticket 1 à 7 jours) ;
- **Gratuité des parkings relais** sur Aix-en-Provence : Krypton, Malacrida, Hauts de Brunet, route des Alpes et Plan d'Aillane ;
- **Renforcement de l'offre** du **métro** et du **tramway** de la RTM aux heures de pointe ;
- **Le ticket un voyage** et le **ticket solo** sont **valables la journée entière** (ticket un voyage et solo = ticket 1 jour) sur les réseaux de la RTM et d'Aix en Bus. Soit un seul ticket solo ou 1 voyage pour circuler toute la journée sur l'ensemble du réseau concerné.

Les nuisances sonores sous surveillance

Le bruit est aujourd'hui clairement défini dans la loi LOM comme une pollution. Il n'est pas seulement une atteinte à la qualité de vie. Lorsqu'il devient excessif ou se prolonge tard le soir ou durant la nuit, des effets néfastes sur la santé apparaissent et peuvent être multiples. Au-delà des lésions de la sphère auditive, on observe une augmentation du stress et de l'anxiété, des insomnies ainsi que des perturbations du système cardio-vasculaire, immunitaire, digestif, respiratoire et hormonal, favorisant l'émergence de maladie auto-immunes.

En réponse à de tels enjeux sanitaires et environnementaux, la Métropole Aix-Marseille-Provence, a été désignée, dès sa création, comme autorité compétente chargée de répondre aux objectifs de la réglementation européenne relative à la gestion du bruit dans l'environnement.

L'amélioration de l'environnement sonore s'articule autour de trois principaux enjeux :

- **La connaissance de l'environnement sonore** :
 - La réalisation d'études acoustiques
 - La réalisation de la cartographie du bruit (selon les prescriptions de la directive européenne 2002/49/CE)
 - L'animation d'un observatoire de l'environnement sonore
- **Le traitement des points noirs** ou des secteurs à enjeux subissant des nuisances les plus importantes
 - La réalisation de protections sonores à la source ou de façade en maîtrise d'ouvrage ou en partenariat
- **La préservation des zones calmes** et la valorisation du patrimoine sonore
 - Intégration de l'acoustique dans les documents d'urbanisme
 - Accompagnement des maîtres d'ouvrage pour l'aménagement des zones calmes et la valorisation du patrimoine sonore

La Métropole a pour obligation d'élaborer des **cartes de bruit des infrastructures** des réseaux routiers et ferrés, des plateformes aéroportuaires et des installations industrielles de son territoire, et de produire un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) conformément à la directive européenne 2002/49/CE. Ces cartes sont en cours de réalisation et donneront fin 2021 une vision de la situation de l'environnement sonore. Pour aller plus loin, la Métropole a souhaité s'engager, en 2019, dans le déploiement d'un **observatoire métropolitain de l'environnement sonore**.

Apposé en création et en procédure
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2021

ment sonore, à l'image des initiatives portées par de grandes métropoles françaises ou européennes. Cette démarche vise à compléter l'élaboration de la cartographie du bruit (modélisation) par un outil basé sur la métrologie (mesures physiques). Il permet l'acquisition d'une connaissance fine du territoire en vue d'améliorer la prise en compte et le traitement de la gêne des habitants exposés au bruit des infrastructures de transport.

En 2020, le réseau permanent de mesure du bruit constitué de 10 balises, a été étendu sur de nouveaux sites sur Marseille. Ces nouveaux points permettront d'appréhender des environnements sonores fortement soumis au trafic routier. Certains territoires mènent des actions de lutte contre les nuisances sonores. C'est le cas du territoire du Pays d'Aix en mettant en place une politique de participation auprès des particuliers pour des travaux d'isolation acoustiques et thermiques sous conditions (supérieur à 65 dB(A) sur 24h et dans un logement datant d'avant 1996) et à hauteur de 40 % et plafonnée à 2 800 €.

Autre exemple, le territoire du Pays de Martigues traite les nuisances sonores en cofinçant avec l'État des écrans acoustiques avec traitement des façades sur la RN568 considéré comme point noir du bruit (PNB). Par ailleurs, une étude a été réalisée sur le territoire de Marseille Provence auprès des enfants scolarisés, afin de les sensibiliser aux incidences du bruit sur la santé.

Santé-environnement : un lien nécessaire

Ces dernières années, de nombreuses études ont mis en évidence un état de santé préoccupant des populations situées dans des zones où l'environnement est particulièrement perturbé. En effet, les zones urbanisées, à fort trafic routier ainsi que les zones très industrialisées sont considérées comme sujet de préoccupation.

Face à ce constat et à l'inquiétude des habitants, la Métropole a souhaité s'intéresser à ce lien santé-environnement en intégrant la thématique de manière volontaire dans son plan climat-air-énergie métropolitain.

Elle a engagé un diagnostic de la situation la métropole avec l'observatoire régional de santé dans le cadre du plan régional santé environnement. La recherche documentaire a permis d'identifier environ 400 actions en santé environnement menées ou en cours de réalisation sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence entre 2009 et 2019. Le portrait a permis de mettre en évidence une surmortalité liée à certaines maladies vis-à-vis de la moyenne régionale selon les territoires.



Ces actions montrent une disparité des thématiques traitées selon le territoire concerné. Ainsi, la thématique de l'habitat/logement est particulièrement importante sur l'agglomération marseillaise. Le transport, la mobilité et la qualité de l'eau de baignade sont dominantes sur le territoire d'Aubagne et de La Ciotat et enfin les risques industriels sont largement abordés sur le Pays d'Aix et l'ensemble du pourtour de l'étang de Berre et de la Côte Bleue. En revanche, la thématique de l'air extérieur concerne la majorité des territoires de la métropole.

Grâce à ce premier diagnostic, plusieurs pistes stratégiques ont été proposées pour la Métropole par l'observatoire régional de la santé :

- **Documenter les inégalités environnementales** d'expositions et mieux identifier les groupes de population cumulant des facteurs défavorables.
- **Améliorer les conditions de vie des plus fragiles** via des programmes ambitieux concernant l'aménagement des quartiers et le transport en commun.
- **Travailler avec chaque territoire** en fonction des problématiques identifiées, autour de pistes sectorielles

013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- La conception d'un outil unique de diagnostic, permettant de décrire l'éventail des situations d'habitat indigne et dégradé, mais également l'identification des risques pour la santé des occupants.
- Poursuivre les études sur les pollutions et les risques sanitaires associés.
- Impulser une stratégie territorialisée de l'urbanisation et de protection des espaces naturels, de sensibiliser les acteurs aux enjeux sanitaires liés à l'urbanisation afin de développer un aménagement favorable à la santé.
- Prendre en compte les inquiétudes de la population en développant des programmes collaboratifs autour de la question des risques.

La Métropole poursuivra donc en 2021 les actions d'amélioration de la connaissance sur les sujets identifiés dans ce diagnostic à propos de la santé environnement.

Pour illustrer cette prise de conscience, **le programme RÉPONSES (Réduire les POLLUTIONS en Santé Environnement)** porté par le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) est mis en place depuis 2018. Ce dispositif a pour objectif de répondre aux attentes des citoyens en santé-environnement, par des actions concrètes sur la qualité de l'air. Il est unique en France. Le SPPPI organise la concertation et la mise à disposition des informations concernant le plan d'actions sur une plateforme. Pour ce faire, une première concertation a eu lieu en 2019 et un plan d'actions commun aux acteurs du territoire a été proposé. En 2020, le suivi de la mise en place de ce plan a été effectué par les associations. La poursuite est prévue en 2021 avec une nouvelle concertation.

En termes de chiffres, au 31 décembre 2019, le plan d'actions RÉPONSES (Réduire les POLLUTIONS en Santé Environnement) comptait 127 actions. Au cours de l'année 2020, 20 nouvelles actions et 6 nouveaux porteurs ont rejoint le dispositif RÉPONSES, soit au total, 34 porteurs d'actions.

Une des attentes fortement exprimées dans le cadre du projet REPONSES est **d'améliorer les connaissances sur la toxicité, l'exposition des populations aux cumuls de polluants atmosphériques** afin de répondre aux questionnements de la population sur son état de santé. Cette action est menée par l'Institut écocitoyen (IECP), en tant qu'organisme de recherche.

Quatre axes ont été définis comprenant chacun 2 phases :

- Caractériser et cartographier les expositions atmosphériques aux cumuls de polluants de l'air (composition du mélange, teneurs, sources, devenir des polluants) à l'échelle du territoire métropolitain et de la diversité de ses territoires, tenant compte ainsi d'un nombre de contextes environnementaux exhaustifs.
- Préciser la toxicité des expositions à des polluants atmosphériques en mélange, établir un lien entre mesures de biosurveillance, concentration dans l'air et effets sur le vivant.
- Évaluer le risque sanitaire associé aux expositions atmosphériques en les traduisant en valeurs toxicologiques. Identifier les facteurs d'imprégnation humaine des polluants caractéristiques des activités industrialo-portuaires. Identifier les polluants prioritaires en fonction des teneurs mesurées. Établir des recommandations pour la réduction des expositions en tenant compte de ces connaissances.
- Assurer l'appropriation de ces problématiques par les organismes acteurs locaux, en incluant les usagers de l'environnement et les habitants du territoire à l'action de recherche (définition de protocoles, mesures, interprétations).
- Construire une méthodologie de surveillance des effets toxiques liés à la pollution de l'air. Développer un dispositif d'observation citoyenne et d'étude de la pollution de l'air à l'échelle de la métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La phase 1 s'est terminée fin 2020. La synthèse des connaissances a permis de mettre en évidence l'influence anthropique sur l'accumulation des polluants atmosphériques dans les lichens. Les travaux nécessitent d'être poursuivis pour affiner certains profils de polluants et étudier les sources plus précisément.

Les Ateliers Santé

Les Ateliers Santé-Ville (ASV) métropolitains constituent un dispositif de réduction des inégalités de santé dans les quartiers en politique de la ville. Ils développent des actions de prévention, de promotion de la santé et d'accès aux soins en direction des publics les plus précarisés.

Cet ASV concernent diverses thématiques : hygiène de vie, alimentation, activité physique, prévention bucco-dentaire, conduites à risque (addictions, vie sexuelle et vie affective), santé mentale, maladies chroniques, offre de soin, santé-environnement.

Les publics bénéficiaires sont les enfants et leurs parents, les adolescents et jeunes adultes, les adultes vulnérables. Ces actions visent à rendre les publics acteurs de leur santé et visent la promotion de la santé et de la qualité de vie.

Pour illustrer ce dispositif, plusieurs actions sont en place. C'est le cas de **l'urbanisme favorable à la santé** en améliorant la qualité de vie par la prise en compte des déterminants de la santé dans les opérations de rénovation urbaine associant les habitants. Il en est de même pour les **actions d'éducation à la santé** dans les quartiers en politique de la ville.

Accusé de réception en préfecture
N° 200430720M et 200430720M
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Le sport vecteur de santé et d'intégration

Le sport est un vecteur d'insertion et d'éducation, pour tous les publics, particulièrement pour les populations issues des quartiers prioritaires de la ville.

La Métropole assure la gestion d'équipements, des territoires (conseil de territoire Marseille Provence, conseil de territoire du Pays d'Aix, conseil de territoire du Pays salonnais, conseil de territoire Istres-Ouest Provence), et en centralité, qui prennent en compte la cause environnementale de manière durable (ex. : économie de fluides sur les piscines), et permettent également le déploiement d'une offre de pratiques physiques et sportives, via les clubs ou collectivités locales ou en portage direct.

L'un des objectifs métropolitains consiste ainsi à favoriser l'accès au « sport pour tous et de tous », notamment par :

- Les actions favorisant l'accès au sport pour tous et à la promotion de l'activité sportive, via les manifestations, stages, entraînements, qui permettent le rétablissement de l'égalité de la pratique sportive
- Les actions d'insertion par le sport via les programmes d'accompagnement, de formation et d'insertion professionnelle, ce qui donne la possibilité, pour les futurs professionnels de se former à l'encadrement des disciplines sportives dans le cadre des contrats d'apprentissage « métier du sport ».

Ce projet qui s'inscrit pleinement dans la dynamique portée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui, dans sa thématique sportive, qualifie le sport d'enjeu de la cohésion sociale.

On note quelques exemples remarquables du développement de cette politique sportive :

Le centre sportif de Fontainieu, à Marseille : sur les zones QPV (13^e, 14^e, 15^e, 16^earr.) : 90 % des actions sont menées par les associations et partenaires du centre sportif (ADDAP 13, agence pour l'éducation par le sport... ; 10 % des actions par l'équipe d'animation). Le domaine de Fontainieu propose des activités à destination des femmes dans le cadre du sport sur ordonnance, des enfants obèses, sans oublier un dispositif sénior. Un programme de formations spécialisées pour les activités physiques adaptées est également mené.

Le PRODAS (Projet de développement des activités sportives en Pays d'Aix) réalisé en partenariat avec les services des sports et « politique de la ville » des communes (Aix-en-Provence, Pertuis, Vitrolles et Gardanne) répond aux critères du nouveau contrat de ville (loi 2014-173 du 21 février 2014). Il vise à fédérer les différents partenaires sportifs, clubs de haut niveau, clubs sportifs, associations de proximité ainsi que les centres sociaux culturels, autour d'un projet de développement des activités sportives au sein même des quartiers prioritaires (actions en pied d'immeuble) ou au sein des clubs sportifs. Bilan 2020 :

- 3 818 enfants touchés (8000 en 2019)
- 39 associations partenaires
- 766 actions (1817 en 2019)
- 6 contrats d'apprentissages financés

Le Pays d'Aix développe également une politique sportive du « savoir nager » par la mise en réseau des équipements aquatiques et de la généralisation de l'apprentissage de la natation. Ceci intègre également un principe d'égalité d'accès à la pratique (sexe, niveau social...), conforme aux directives de l'État sur l'apprentissage obligatoire cycle primaire de la natation (savoir nager à l'entrée en 6^e).

Les déplacements vertueux

Parmi les axes en faveur de la santé, la pratique de la marche et du vélo, constitue des points qu'il convient de favoriser.

La Métropole au travers de son plan vélo et de son plan piéton développe les infrastructures et aide les communes à encourager ces pratiques et leur développement, au plus grand nombre.

Par ailleurs, le lien entre réduction du nombre de véhicules thermiques en circulation, qualité de l'air et santé est incontestable.

Le plan vélo : (voir ODD 11)

Le plan d'actions en faveur des piétons et notamment des plus vulnérables est en cours d'élaboration. L'objectif est de faciliter et de rendre plus attractif l'usage de ce mode de déplacement pour tous les piétons et de permettre la réduction des déplacements motorisés sur des petites distances (85 % des trajets de moins 1 kilomètre en centre-ville se font en voiture), en toute sécurité.

Ce plan, se décompose en deux axes :

- Un axe orienté autour des espaces publics et du renfort de leur attractivité pour les déplacements piétons. Cet axe comporte 5 actions toutes orientées vers la hiérarchisation des axes de circulation, l'aménagement des voies locales, la sécurisation ou encore la continuité des itinéraires cyclables. La Métropole Aix-Marseille-Provence interviendra selon son niveau de compétence directement ou via un appui en ingénierie aux communes.

Catégorie : Développement durable
013-200054807-20211119-8576-DE
Métropole Aix-Marseille-Provence
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Un axe orienté sur les services qui peuvent être développés pour favoriser l'usage du mode piéton : outils digitaux, changement de comportement, appui aux entreprises ou encore soutien aux actions citoyennes.

Ce plan, défini dans le cadre du travail de concertation du PDU, sera opérationnel en 2022.

Budget 2020 :

- DIAMS : 4,8 millions d'euros montant global de l'action, 1,8 million d'euros engagés sur l'action en 2020, 215 000 € engagé par la Métropole en 2020.
- Cartographie du bruit : 65 000 € montant global de l'action dont 33 000 € engagés en 2020
- Étude sensibilisation bruit Territoire Marseille Provence 7000 €
- Observatoire de l'environnement sonore : 127 000 € montant de l'action en 2020
- Politique d'aide aux travaux Pays d'Aix : 30 000 € montant de l'action en 2020
- Écrans acoustiques Pays de Martigues : 2,75 millions d'euros montant global dont 1,75 million d'euros en 2020 et une participation du territoire à hauteur de 31 %
- Projet RÉPONSES : 210 000 € montant global de l'action dont 35 000 € en 2020 pour la Métropole
- IECP : montant global de l'action 100 000 € dont 50 000 € engagés en 2020
- Budget engagé sur les actions en faveur du sport sur la métropole et les territoires : 14 millions d'euros (fonctionnement + investissement) environ 250 000 € pour des manifestations.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 4

ASSURER L'ACCÈS POUR TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE AU LONG DE LA VIE

Accès pour tous à l'éducation, la formation, l'apprentissage

Réduction des inégalités sexuelles

Education à l'environnement

Formation et insertion

Culture

Éléments de synthèse

- 110 000 étudiants (dont 13 % étudiants internationaux) : 68 % Aix-Marseille Université, 12 % Grandes écoles, 6 % formation médico-social, 6 % commerce, 3 % classes préparatoires, 3 % art et culture, 2 % écoles d'ingénieurs, 3 % divers. 56 % des étudiants sont des filles. (apprentissage 2250).
- 45 % des actifs de la métropole n'ont pas le bac
- Enseignement primaire et secondaire : (chiffres Académie Aix -Marseille) rentrée 2021 public & privé) : 1280 écoles élémentaires pour 294 000 écoliers, 188 collèges pour 146 000 collégiens, 127 lycées pour 101 400 lycéens.
- Enseignement supérieur : 4 facultés, 20 000 étudiants, 1860 chercheurs en santé. 80 laboratoires de recherche, 2500 publications par an.
- Marseille : 2^e ville française de recherche scientifique, centre français d'essais cliniques et centre français de cancérologie.
- Le réseau des médiathèques métropolitaines : 87 médiathèques pour 27 500 adhérents médiathèques, 650 000 prêts, 130 000 visites sur le centre de ressources numérique)
- Festivals d'art lyrique à Aix, de piano à la Roque-d'Anthéron, Fiesta des Suds, Marseille Jazz des cinq continents, Marsatac,...
- 37 cinémas pour 23 000 fauteuils.
- 106 musées sur la métropole, dont le Mucem, qui compte parmi les 50 musées les plus visités au monde
- 4 palais des congrès (3000 places), parc Chanot 17 ha et six halls couverts
- 7 salles de musiques actuelles labellisées
- Foisonnement culturel : 440 lieux de spectacle sur la métropole.
- 32 000 places sur les 7 équipements recevant plus de 1000 personnes.

Par la présence de nombreuses structures éducatives sur la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage est favorisé et ouvert à tous.

Les multiples partenariats avec les universités concourent à développer des structures, des dispositifs et des actions qui viennent renforcer les démarches entreprises.

Par ailleurs, la collectivité continue de mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Enfin, la multitude de structures culturelles et les politiques tarifaires qui sont mises en place, permettent de diversifier les programmations afin qu'elles s'adaptent à tous et facilitent l'accès aux personnes les plus éloignées.

Les liens avec l'Université

La Métropole développe des partenariats avec l'Université ainsi qu'avec les grandes écoles à différents niveaux. Cela se traduit par l'aide financière qu'elle accorde aux établissements, mais également au travers de partenariats, de conventions, de projets communs, de l'apport de connaissance, de l'accueil de stagiaires, d'apprentis

Apprentis
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

La culture en libre accès

Forte de sa multitude de structures culturelles, la Métropole œuvre, avec les communes, pour une culture accessible à tous.

C'est dans ce sens que l'évènement « Lecture par Nature » est né afin de favoriser l'accès pour tous à une offre culturelle diversifiée, complémentaire des actions municipales, dans les médiathèques et bibliothèques.

Le but est de stimuler la relation au livre, à la connaissance, au numérique et à la culture. Cela permet de mettre en réseau des bibliothèques.

La quatrième édition de cet événement a été reporté en 2021 à la suite de la crise sanitaire.

L'éducation à l'environnement et au développement durable : l'affaire de tous

Toutes les politiques publiques métropolitaines ont un enjeu environnemental et il est important de sensibiliser et de l'expliquer au grand public. Or, le constat est que la communication de ces messages passe difficilement envers le public.

L'idée a été de rassembler depuis 2018 toutes les personnes volontaires mettant en œuvre cette sensibilisation, public, privé en régie et d'expérimenter des outils pédagogiques afin de faire passer ce message. De cet événement sont nées les Fertiles Rencontres où se met en place un partage d'outils, d'expériences... (cf. Introduction).

Par exemple, en termes de sensibilisation, territoire de Marseille Provence,, les enfants bénéficient d'une sensibilisation sur la question du bruit et plus particulièrement par rapport aux effets sur la santé. Cette thématique est abordée en plus d'autres problématiques telles que les déchets, l'eau...

Sur d'autres territoires, cette sensibilisation se fait sur toutes les politiques publiques (eau, déchets, risques, forêt...) que ce soit en régie directe ou indirecte.

Les Fertiles Rencontres

Les Fertiles Rencontres (voir introduction) sont devenues une référence à l'échelle régionale et maintenant nationale d'une action dynamique et efficace en matière d'accompagnement des politiques EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable). Les programmes développés, destinés à favoriser la montée en compétence des animateurs de terrain, mais aussi plus largement de l'ensemble des acteurs concernés, s'appuient sur des techniques innovantes et favorisent très largement la coopération, le partenariat, la fertilisation croisée, l'intelligence collective.

Outre les temps de réflexion et les échanges, les « Fertiles » se concrétisent par des séminaires de formation d'apprentissage, des journées de découverte.

En 2020, ont été organisés :

- Fertiles Calanques - septembre

L'équipe des guides et animateurs du Parc national des Calanques a proposé, dans le cadre des Fertiles Rencontres pour l'EEDD, de découvrir le majestueux site naturel des calanques et la façon dont il se transforme en outil de transmission des valeurs de la préservation de la nature. Cette balade nature à vocation pédagogique a permis de faire émerger les préoccupations environnementales de ce site très particulier, et les solutions à concevoir pour le protéger.

Séminaire d'apprentissage - octobre

- Fabriquer ses outils pédagogiques, dans une démarche EEDD. Trois ateliers au programme :
 - Conception et prototypage de malle pédagogique
 - Concevoir un escape game
 - Les outils de l'édition
- Escape game DIAMS

Dans le cadre du programme européen DIAMS, sur le thème de la qualité de l'air, un escape game a été réalisé, à visée pédagogique. Il a été créé dans le cadre des Fertiles Rencontres.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Atlas de la biodiversité

(Voir ODD 15) La connaissance de la faune et la flore du territoire est un vecteur de sensibilisation. La réalisation de l'atlas de la biodiversité métropolitaine permet de diffuser cette culture indispensable à la compréhension de tous dans une démarche de changement de comportement vers un plus grand respect des espaces naturels.

Podcast nature

La tenue du Congrès mondial de la nature à Marseille, reporté à 2021, mettra en lumière le patrimoine naturel méditerranéen exceptionnel du territoire.

Dans ce contexte, l'association URBAN PROD sollicite le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de podcasts (technologie de diffusion de fichiers multimédias audio) sur des espèces représentatives de la biodiversité du territoire.

Les podcasts seront réalisés sur des zones spécifiques du territoire métropolitain (parcs naturels, réserves naturelles, sites Natura 2000, Grand Site), que la Métropole accompagne dans sa politique de préservation du patrimoine naturel.

Les épisodes seront diffusés sur des bornes présentes au sein de l'espace nature du Congrès mondial de l'UICN et pourront être utilisés par la suite sur d'autres supports de communication métropolitains (site internet...). Le projet s'inscrit dans le cadre des actions de la Métropole dans sa mission de mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel métropolitain. Il répond à une volonté d'instaurer une culture de la biodiversité locale, faire comprendre et partager les enjeux de sa conservation.

Congrès UICN de la nature

La pandémie n'a pas permis que se tienne le congrès de l'Union internationale de conservation de la nature à Marseille, et dans lequel, la Métropole avait engagé un effort important, à la fois en termes d'accueil et de logistique, mais également d'apport à la réflexion.

Un travail a été engagé avec l'association nationale France urbaine, autour d'une vingtaine de métropoles et grandes villes françaises, dans le cadre de la commission Transition écologique, autour des préoccupations partagées entre les collectivités territoriales sur le patrimoine et les espaces naturels.

Le travail a été reconduit sur l'année 2021, en prévision d'une rencontre inter-métropoles et grandes villes, sur ces problématiques, qui se tiendra durant le congrès de l'UICN.

Des structures éducatives et de formations intégrées

La Métropole ainsi que d'autres collectivités, en lien avec les projets de rénovation urbaine et pour la grande majorité, interviennent sur les établissements scolaires (écoles maternelles et élémentaires). C'est un support pour une amélioration du fonctionnement (projet éducatif, carte scolaire) et de l'attractivité de ces équipements.

Plus marginalement, ces projets peuvent favoriser le développement ou l'intégration d'établissements de niveau supérieur et de structures de formation professionnelle.

Enfin, au travers des clauses d'insertion et des outils développés pour les mettre en œuvre (qualification et suivi des publics), ils contribuent à la formation et au développement des trajectoires professionnelles des personnes concernées.

Budget 2020 :

- Fertiles Rencontres : 20 000 €
- Lecture par nature :
- Podcast nature : 12 840,00€
- Escape game DIAMS : 7370 € + 7420 €
- Guide Nudge : 1000 €

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 5

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Éléments de synthèse

- 19,5 % de foyers monoparentaux dont 84,66 % de femmes.
- L'écart de salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015 est de 20 % = (Cadres : 21 %, Prof inter : 13 %, Employés : 6 %, Ouvriers : 20,5 %). Ecart de salaire net horaire moyen total selon l'âge, entre femmes et hommes en 2015 = (18 à 25 ans : 9 % ; 26 à 50 ans : 16 % ; Plus de 50 ans : 26 %).
- Accès au statut de cadre : femmes 21 %, hommes : 30 %
- Travail temporaire : femmes 37 %, Hommes 32 % ; temps partiel : femmes : 25,6 % ; hommes : 5.7 %
- Les femmes partent à la retraite en moyenne un an plus tard que les hommes avec des droits. Inférieurs de 42 % (26 % avec les droits de réversion).
- 50 % des femmes réduisent ou cessent leur activité après la naissance d'un enfant.
- Permis de conduire chez les ouvriers : 68 % des femmes contre 89 % des hommes
- Accompagnement des enfants à l'école : 30 minutes pour les femmes, 18 minutes pour les hommes.

Introduction

Face à une situation dont on cerne chaque jour davantage la très grande étendue et la portée sociale et économique, il importe de s'interroger, de manière préventive et transversale, tout au long du processus d'élaboration et d'évaluation des démarches et actions métropolitaines, sur la situation respective des femmes et des hommes et sur les effets différenciés que les politiques pourraient avoir sur l'un ou l'autre sexe.

L'ambition affichée est l'intégration à toutes les strates de décision, de la recherche d'égalité des femmes et des hommes, dans le respect de leur être et de leurs droits.

La Métropole Aix Marseille Provence s'est dotée d'une mission égalité hommes femmes, à qui a été confiée la responsabilité d'animer la réflexion et de consolider une expertise sur les enjeux du genre et de l'égalité des sexes dans les compétences de l'administration. Celle-ci assure l'état d'avancement du plan d'actions et la mémoire des actions et mesures menées dans trois domaines : les politiques publiques (économie et emploi, mobilité, développement urbain, sport, culture, agriculture...); les ressources humaines (égalité professionnelle) et la commande publique (clause d'égalité dans les marchés). C'est pourquoi, ont été posés **les stratégies, les objectifs et les ambitions pour l'égalité des sexes.**

Pour répondre aux différents enjeux d'égalité des sexes, trois orientations stratégiques ont été retenues :

- La culture de l'égalité F/H au cœur du projet collectif ;
- Des actions de promotion de l'égalité F/H dans chacun de nos projets ;
- L'égalité professionnelle au travail.

Ces orientations sont déclinées dans le premier programme égalité F/H de la Métropole, constitué par 41 actions et mesures co-construites avec l'ensemble des DGA. Le suivi et l'évolution du programme d'actions sont présentés, chaque année, dans le rapport annuel soumis au conseil métropolitain.

Ces actions s'articulent autour de 5 objectifs interdépendants :

La sensibilisation des agents métropolitains

L'approche intégrée de l'égalité F/H vise des changements dans les équipes concernées à deux niveaux :

- **L'acquisition de nouvelles connaissances** : les concepts clés, les mécanismes de (re)production d'inégalités, les stratégies pour l'égalité et leur impact dans la vie quotidienne, particulièrement dans les domaines d'action métropolitaine ;
- **La modification des pratiques professionnelles** : interroger leurs impacts différenciés sur les

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Différé en commission
Date de réception préfecture : 25/11/2021

femmes et hommes conduit à mettre les femmes et les hommes, les citoyens, usagers de la Métropole au cœur de la réflexion. Si toutes les politiques/actions n'ont pas vocation à s'articuler autour des questions femmes-hommes, il convient de veiller à démontrer que l'analyse sexospécifique ne s'avère pas pertinente. Les services sont ainsi incités à mobiliser le genre comme une catégorie d'analyse, à sexuer les différents indicateurs de diagnostic, de suivi, de réalisation et de résultats qu'ils mobilisent.

La systématisation des indicateurs sexués de diagnostic de suivi, de réalisation et de résultat des actions métropolitaines

L'égalité « ça se compte » pour mesurer les effets équitables de nos politiques publiques, mieux comprendre et identifier les phénomènes économiques et culturels à l'œuvre dans les stéréotypes de genre.

Cet objectif rejoint clairement deux principes intrinsèques au projet métropolitain : d'une part, le **principe de proximité**, « *la nécessité de construire un projet métropolitain autour du citoyen [femmes et hommes], plaçant l'humain au centre* » qui se traduit par le fait de mieux connaître et donc de mieux « servir » nos usagers. D'autre part, le **principe d'efficacité**, voire performance, par la mobilisation d'indicateurs sexués, le suivi et l'évaluation des actions.

L'intégration des objectifs d'égalité femme-hommes dans les documents stratégiques et accords partenariaux

De ce fait, les principes d'égalité sont progressivement introduits dans les différents documents stratégiques métropolitains (Plan de déplacements urbains, plan piéton...) mais aussi dans les différentes chartes, conventions avec les partenaires associatifs et institutionnels. De même, un travail est conduit sur le SPASER en collaboration avec la commande publique.

La participation et l'animation de réseaux inter-institutionnels et le développement de partenariats avec des acteurs experts en matière d'égalité femmes-hommes

L'égalité F/H constitue un enjeu sociétal qui doit être saisi structurellement. La Métropole partage différentes compétences, domaines d'actions, dispositifs et projets avec les communes de son territoire et particulièrement avec celles ayant plus de 20 000 habitants. Pour que la démarche métropolitaine en faveur de l'égalité des sexes soit cohérente, potentialisée et soutenue dans son environnement institutionnel, une mutualisation, voire coordination doit être organisée ou pour le moins facilitée.

L'institutionnalisation de l'organisation d'actions symboliques (8 mars, 25 novembre)

Plusieurs actions illustrent cette volonté de mettre en place des stratégies pour l'atteinte des objectifs. La plupart des actions sont basées sur des moyens humains et non financiers.

L'une d'entre elles est la mise en place d'une **grille de cotation d'impact égalité F/H** dans les dossiers de demandes de subventions de droit commun.

L'objectif de la mission égalité F/H est que chaque projet, mis en œuvre ou soutenu par la Métropole, favorise l'égalité entre les sexes et ne renforce pas involontairement les inégalités.

Ainsi, depuis juillet 2020 dans le dossier de subvention pour l'exercice 2021, il est demandé aux associations d'indiquer, à l'aide de la grille de cotation, pour chaque projet, si celui-ci est orienté vers l'égalité des sexes.

Valeur 0 - Le projet a été examiné au regard de la grille mais il n'a pas été constaté qu'il visait l'objectif de l'égalité F/H.

Valeur 1 - L'égalité F/H est un objectif important et délibéré du projet mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation.

Valeur 2 - L'égalité F/H constitue l'objectif principal du projet et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet/action n'a pas été réalisé en l'absence de l'objectif de l'égalité des sexes.

Accusé de réception fondé
043-200054807-20211119-8576-DE
Date de réception : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Cette grille permet également de sensibiliser les partenaires métropolitains.

Une autre action est en place avec la recherche-action «**Ville et Genre**» en partenariat avec l'École urbaine et le Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre (PRESAGE) de Sciences Po Paris.

Elle vise le développement d'outils aidant les agents de la Métropole, notamment les urbanistes et aménageurs ainsi que leurs partenaires, à systématiser l'intégration et la prise en compte du genre et ses enjeux dans les projets d'aménagement.

Le terrain d'expérimentation est le projet d'aménagement «**Quartiers Libres**». Ce projet constitue, de par sa nature et sa configuration, un terrain d'expérimentation idéal pour une approche intégrée : urbanisme de proximité, participation et multiplicité des parties prenantes (femmes et hommes habitant le territoire, des acteurs institutionnels et architectes, sociologues-urbanistes...) et le traitement de différents enjeux – mobilité, appropriation et occupation de l'espace public, confort d'usage). Pendant toute l'année universitaire 2020/2021 un groupe de six étudiants du Master «**Stratégies territoriales et urbaines**» de l'École urbaine de Sciences Po, ont enquêté et co-construit, avec les services métropolitains, associations et autres partenaires des outils permettant l'aménagement d'espaces urbains plus inclusifs.

Enfin, et toujours pour illustrer, des publications sont parues sur «**La ville & le genre, l'aménagement comme accélérateur d'égalité**» en partenariat avec l'AGAM et l'AUPA. Elles ont pour objectif d'interroger les usages genrés de la ville en s'appuyant sur des exemples concrets et, dès que possible, sur des données relatives à Aix-Marseille-Provence pour comprendre en quoi la ville et les villages peuvent refléter ou produire des inégalités entre les femmes et les hommes.

Il s'agit également de s'inspirer de ce qui est fait ailleurs en France ou dans le monde, afin de proposer des leviers permettant de façonner une ville plus inclusive, pour les femmes et pour toutes les catégories de la population.

C'est un outil de sensibilisation auprès des aménageurs et des urbanistes présents sur le territoire métropolitain.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 6

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Accès à l'eau potable, qualité des eaux, réduction des matières dangereuses

Assainissement

Économie de ressources, restauration des écosystèmes liés à l'eau

Sensibilisation à l'économie

Éléments de synthèse

- 87.6 % de l'eau potable consommée sont issus des eaux superficielles, principalement provenant du Canal de Marseille dont l'eau vient de la Durance. (BdR)
- La nappe de Crau, constitue une réserve de 550 millions de m³. Elle alimente 270 000 habitants. (18 millions de m³ pour l'industrie, 29 millions de m³ pour l'eau potable et 48 millions de m³ pour l'agriculture)
- Les prélèvements dans la nappe de Crau ont été multipliés par 2,3 en 30 ans.
- Problème de mitage : 100ha de prairies en moins = 1,5 millions de m³ en moins. Les besoins à venir sont de 2,5 millions de m³ supplémentaires.
- Assainissement Collectif : 1,6 million d'habitants desservis, 98 millions de m³ facturés, 24692 tonnes de boues (matière sèche) évacuées, 69 stations d'épuration pour 3,06 millions eqh, 658 postes de relevage, 5 343 kilomètres de réseau de collecte.
- SPANC : 168 264 habitants desservis, plus de 1880 contrôles, taux de conformité : 90 %
- Eau potable : 1,8 millions d'habitants desservis (97 % de la pop), 123 millions de m³ vendus, 97 unités de traitement, 7 649 kilomètres de canalisation de distribution.
- Irrigation : 71 % des surfaces agricoles sont irriguées

« Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » font partie des missions principales assurées par la Métropole.

Les différentes pressions exercées sur la ressource en eau, accentuées par les aléas climatiques (sécheresses, inondations), la dégradation de la qualité des eaux de surface et la diminution de la ressource sont autant de défis à relever dans les années futures.

Dans ce contexte, la Métropole a engagé une politique ambitieuse de préservation de cette ressource et d'optimisation de son usage. Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants.

Des services publics de l'eau et de l'assainissement plus durables...

L'amélioration de la performance énergétique, la réduction des gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et des milieux récepteurs, la lutte contre les eaux parasites, sont autant d'objectifs visés dans les différentes actions engagées.

...et plus solidaires

Tous les Territoires (hormis celui du Pays de Martigues) contribuent au Fonds de solidarité logement (FSL), dans le cadre de conventions signées entre la Métropole et les gestionnaires des services de l'eau. Les aides financières doivent permettre d'aider les usagers les plus précaires à régler une partie de leurs charges afférentes à l'eau potable.

Par ailleurs, des conventions dites « Fonds de Proximité Eau » ont été signées avec les Centres communaux d'actions sociales (CCAS) des communes du Territoire Marseille Provence (hors Gémenos Village et Plan-de-Cuques) et celles du Territoire du Pays Salonais, visant à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

Accusé de réception en préfecture
M3200546202100000
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

De plus chaque année, depuis 2016, la Métropole lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

L'année 2020 a été marquée par l'établissement du contrat métropolitain pour une gestion intégrée et durable du grand et petit cycle de l'eau entre la Métropole, l'État et l'agence de l'eau.

Il permet de définir un programme d'actions de lutte contre les pollutions d'origine domestique, industrielle ou pluviale, de gestion du pluvial dans un contexte d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources en eau et de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de la métropole.

Les opérations financées dans le cadre de ce contrat devront débiter avant le 31 décembre 2023.

Ses principaux enjeux et objectifs sont :

- Protéger, sécuriser, diminuer les pressions des prélèvements sur la ressource en eau en programmant des actions d'économies d'eau (*objectif : économiser 2,2 millions de m³ par an*) sur les grandes infrastructures métropolitaines.
- Conduire des études sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation de zones agricoles.
- Gérer de manière circulaire la ressource : récupération d'énergie à travers la mise en place de méthaniseurs et prise en compte des conclusions de l'étude de gestion des boues à l'échelle métropolitaine.
- Mener et accompagner les actions de désimperméabilisation (*objectif : 4,5 ha de sols*), dont la mise en œuvre du projet « Rendre la ville perméable » (porté par l'Agence de l'eau RMC, la DDTM et la DREAL PACA) dans les projets métropolitains d'aménagements urbains.

Garantir l'accès à la ressource en eau et améliorer la qualité des rejets

Les objectifs relatifs au développement durable seront intégrés dans les nouveaux contrats de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement et les actions mises en œuvre dans l'ensemble des Territoires. Ils seront aussi pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs métropolitains. Les principaux résultats attendus concernent la réalisation d'économies d'eau et la réduction des fuites, l'amélioration de la performance énergétique, la préservation du milieu récepteur et la recherche de solutions innovantes et alternatives dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, Les principaux objectifs visés par les délégataires Eau et Assainissement du Territoire Marseille Provence sont quasiment similaires sur les autres territoires :

- Réduction et maîtrise des impacts sur l'environnement par des services certifiés ISO 14 001 (Management de l'Environnement) et ISO 50 001 (Management de l'Énergie)
- Réduction des consommations électriques
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (gaz à effet de serre) et compensation carbone : services « neutres » en carbone
- Développement d'énergies renouvelables
- Préservation de la biodiversité
- Lutte contre les eaux parasites
- Réduction des pertes et rejets du canal de Marseille, en usines et amélioration du rendement du réseau (Objectif global d'économies d'eau de 28 millions de m³ par an)

En 2020, plusieurs actions ont été mises en place pour garantir l'accès à la ressource en eau :

- Réduction globale des prélèvements sur la ressource (Durance-canal de Marseille) de 26 millions de m³ par rapport à 2011 et réduction des rejets fonctionnels de plus de 18 millions de m³ par rapport à 2011. En 30 ans, réduction des prélèvements du canal de Marseille sur la Durance de 66 % soit plus de 100 millions de m³/an.
- Réduction des pertes sur le réseau de distribution :
- Recherche de fuites et renouvellement des réseaux sur l'ensemble du Territoire dont par exemple près de 300 kilomètres de réseaux inspectés, 81 fuites réparées, déploiement de 80 pré-localisateurs à poste fixe sur la commune d'Eyguières et renouvellement de 4 148 ml de réseaux sur le Territoire dont par exemple près de 600 kilomètres de réseaux inspectés et 718 fuites détectées et réparées, renouvellement de plusieurs kilomètres sur le

Accusé de réception en préfecture
du Pays de Savoie, le 25/11/2021
Date de télétransmission : 25/11/2021
N° de pièce produite : 2021-11-25-11-25

territoire Marseille Provence ; campagne de détection des fuites et actions préventives avec la pose de loggers et réduction des délais d'intervention des équipes sur le territoire du Pays de Martigues.

Optimisation de la gestion publique de l'eau grâce notamment à :

- Suppression de 353 boîtes de lavage (123 000 m³ d'eau économisés), déploiement de dispositifs mobiles Valis'Eau, lutte contre les usages frauduleux des hydrants, optimisation des interventions par déploiement de smartmobility. territoire Marseille Provence
- Fiabilisation des comptages sur le territoire Marseille Provence : Rendement réseau : 86,4 % (supérieur à la cible fixée)
- Poursuite de l'étude de sécurisation sur la commune de Cuges-les-Pins (territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile)
- Démarrage de la télérelève et déploiement du système COPERNIC pour limiter les vols d'eau sur poteaux incendies sur le territoire Istres-Ouest Provence

Concernant l'amélioration de la qualité des rejets, plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2020 :

- Démarrage des travaux de la station d'épuration de Fos-sur-Mer (28 000 EH), finalisation de la construction de la station d'épuration de la Bouilladise, réhabilitation de la station d'épuration de Cuges les pins (REUSE) et de Berre-l'étang (finalisation des études).
- Construction de la nouvelle station d'épuration de La Fare-les-Oliviers (14 000 EH) : études en 2020, démarrage des travaux prévu début mai 2021 (15 mois)
- Extension de celle de Sénas (de 6000 EH à 11000 EH) : poursuite des études de maîtrise d'œuvre et dossier réglementaire
- Projet d'extension de la station d'épuration de Salon-de-Provence avec construction d'un méthaniseur : schéma directeur en cours
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs sur l'ensemble du territoire dont notamment 180 installations réhabilitées sur le territoire du Pays d'Aix
- Renouvellement de réseaux assainissement collectif sur l'ensemble des territoires dont un programme important sur Vitrolles, Éguilles, Bouc-Bel-Air ainsi que 3 872 ml renouvelés sur le Territoire du Pays Salonais.
- Amélioration de la qualité des eaux de baignade du littoral marseillais : curages préventifs, réalisation d'analyses (+2000 tests rapides), investigations terrain (15 rapports en 2020) en saison estivale.
- Réduction des tonnages de boues : méthanisation et production de biométhane - installation en service sur Sormiou, projet bien avancé sur Marignane
- Opérations de réduction des macro déchets sur le territoire Marseille Provence
- Poursuite du suivi du milieu récepteur des stations d'épuration de Miramas/St Chamas et de Berre/Rognac
- Lutte contre les eaux claires parasites sur l'ensemble des territoires
- Lutte contre l'hydrogène sulfuré (H₂S) pour limiter les nuisances olfactives par injection de Nutriox (Territoires Marseille-Provence et Pays de Martigues) et pose de 1000 bavettes d'avaloirs à Marseille

Protéger la ressource par l'aménagement du territoire

La protection de la ressource en eau passe également par l'aménagement du territoire. À cet effet, la GEMAPI est devenue un domaine incontournable, qui prend en compte les problématiques de gestion du grand cycle de l'eau, notamment en milieu urbain. Les équipes techniques ont entrepris un important travail en lien avec la désimperméabilisation des sols. (Voir ODD11)

Maitriser l'irrigation agricole

Pour garantir la ressource d'eau, des actions sont à mener sur le volet agricole même si, dans le moyen et long terme suite au changement climatique, le paysage agricole qu'on connaît aujourd'hui va changer avec des productions locales moins gourmandes en eau.

Le dérèglement climatique impose de plus en plus l'irrigation des vignobles ; elle se fait pour le moment de manière ponctuelle l'été pour diminuer le stress hydrique de la plante. La viticulture à court terme ne pourra pas subsister sans irrigation.
Source : CA13

Accusé de réception en préfecture
pour zones d'assainissement
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Action avec le CRIIAM

Dans un contexte de contrôle de pollution des terres agricoles et de gestion durable de l'eau agricole, un accompagnement technique pour l'installation agricole et la maîtrise de l'irrigation en partenariat avec le CRIIAM est mis en œuvre depuis 2018. Dans ce projet, cinq exploitations agricoles bénéficient d'un suivi sur l'irrigation agricole grâce à la mise en place de sondes capacitatives sur les différentes cultures.

Pour le moment, les conclusions de l'étude restent à confirmer dans les prochaines expérimentations avec la mise en place de compteurs d'eau.

Il semble qu'une économie d'eau soit constatée mais cela dépend de la culture. Elle est comprise entre 10 à 30 % en volume.

L'économie des intrants (azote et phosphore) paraît être similaire entre 10 à 30 %.

Action sur la REUT

Afin de trouver des solutions alternatives de ressource en eau pour l'irrigation agricole, une étude de faisabilité sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) en irrigation agricole est en cours sur le territoire de la métropole et notamment sur les communes de Cuges-les-Pins, Roquefort-la-Bédoule et Cassis. Cette étude se terminera en fin d'année 2021.

Cette étude comprend 3 phases : étude d'opportunité - besoins en eau et étude de scénarii ; analyse coût bénéfice, ACV analyse du cycle de vie et analyse multicritères ; avant-projet sommaire.

Le caractère innovant de l'étude est d'intégrer une analyse comparative du cycle de vie entre l'irrigation par la REUT avec une autre ressource en eau (canal de Marseille, réseau SCP, forage ou réseau d'eau potable selon le contexte à irriguer).

Les procédés de désinfection permettant d'atteindre la qualité d'irrigation agricole A et C européenne sont étudiés pour les différentes cultures envisagées.

L'étude de faisabilité a démontré un caractère assez favorable pour le secteur d'irrigation de Cuges-les-Pins sur près de 48 ha. Par conséquent, une suite est proposée avec la mise en place d'un pilote expérimental sur la station d'épuration d'une durée de 4 à 6 mois.

Les résultats de l'étude de faisabilité pour le secteur viticole de Cassis restent très mitigés car le canal de Marseille et le réseau d'eau potable sont à proximité des parcelles à irriguer. La restitution de l'étude sur le secteur de Cassis devrait se dérouler fin du 2^e semestre 2021.

Action sur la tarification eau agricole

Enfin, pour améliorer l'accès à l'eau agricole pour les agriculteurs urbains (cf. ODD 2), un tarif unique de l'eau agricole a été négocié avec le délégataire pour les agriculteurs urbains. Il a été mis en place à partir de janvier 2021 dans le contrat de délégation avec la SEMM et permet aux agriculteurs d'avoir accès à l'eau selon leur proximité au réseau d'eau potable ou au canal de Marseille avec l'eau brute de la Durance.

Action sur la préservation et la recherche de ressource karstique

Le projet de recherche CEREGE porte sur la caractérisation de la ressource en eau souterraine du bassin de l'Huveaune dans les aquifères carbonatés karstiques. Cette ressource représente en effet un enjeu social et économique crucial sur le territoire de la métropole, pour diversifier et sécuriser les besoins en eau potable ou en eau agricole, ou assurer la diversité des milieux aquatiques.

L'étude intégrera des données multiples (géologie, karstologie, hydrogéologie, tests en forages, hydrochimie) pour une meilleure compréhension du fonctionnement actuel et futur des hydrosystèmes souterrains entre la Sainte-Baume et la mer.

Cet objectif de connaissance a été inscrit dans le contrat de rivière Huveaune (SIBVH) signé en octobre 2015. L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les eaux souterraines dans cette partie du territoire régional, et d'affiner les méthodes d'étude de caractérisation des karsts, en croisant des approches de géosciences et de chimie de l'environnement.

La direction agriculture a soutenu ce projet de thèse pendant 3 ans (2018-2019-2020)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

La prise en compte dans les projets de rénovation urbaine

L'objectif de garantir l'accès aux ressources basiques (eau, assainissement) est dans la majorité des cas acquis dans les projets de rénovation urbaine.

Par contre, les projets portent des impacts importants en matière de gestion et de préservation de la ressource.

C'est le cas par un travail effectué sur les parcelles foncières contiguës dont la gestion de l'eau et d'assainissement est souvent obsolète avec notamment une forte imperméabilisation... Les nouveaux aménagements sont souvent intégrés à un projet paysager et de gestion (noues, bassins) et également marqués par une exigence de qualité.

C'est également l'idée en injectant dans la conception et la gestion des espaces verts de nouvelles solutions plus respectueuses de la ressource telles que le choix d'essences végétales, récupération pluviale, etc.

Pour illustrer cette stratégie, le projet Se@nergie est en cours sur la commune de Port-de-Bouc. Ce projet intervient dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et énergétique. Il touche 3000 logements sociaux et 23 bâtiments municipaux. Le but de ce projet est de tendre à améliorer les ressources financières des habitants grâce à la diminution de la dépense énergétique et également la qualité de vie.

Plusieurs axes sont prévus dans ce projet :

- Rénovation énergétique des bâtiments et logements
- Production d'énergies renouvelables (EnR) électriques et thermiques (photovoltaïques, thalassothermie)
- Autoproduction-autoconsommation collective des EnR avec une association au système de pilotage énergétique qui relie sources de production, de consommation et de stockage
- Mise au point parallèle du projet Thalasar dédié à la production conjointe d'énergie et d'eau dessalinisée
- Mobilisation sociétale par la création d'un groupement d'intérêt public, mise en place de comité d'usagers et de classes Énergie
- Mise en œuvre d'organisation de partage de l'énergie et de modèles économiques afin de sécuriser les investissements tout en réduisant le coût de l'électricité

Budget 2020 :

- Accompagnement technique à la mise en œuvre d'installation agricole et maîtrise de l'irrigation avec ARDEPI : montant globale de l'action 45 000 €, montant 2020 10000 €, participation Métropole Aix-Marseille-Provence 80 %
- REUT : montant global de l'action 85 000 €, montant 2020 55000 €, 20 % de participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Tarification : participation active de la DEAP sur la renégociation du contrat de délégataire.
- Recherche karstique : projet de thèse mené par le CEREGE, participation métropolitaine : 3 ans 40 000 €, en 2020 : 10 000 €
- 46 M € investis par les services d'eau potable
- 25 M € investis par les services d'assainissement collectif

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 7

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES À COÛT ABORDABLE

Accès à l'énergie à coût abordable
Amélioration de l'efficacité énergétique
Rénovation thermique de l'habitat
Développer des ENR
Développement des infrastructures

Éléments de synthèse

2 800 heures d'ensoleillement - 5 réseaux de chaleurs urbains publics

La production d'énergie de source renouvelable sur le territoire correspond à 6 % de l'énergie consommée (Objectif SRADDET : 94 %) 30 % de l'énergie produite est renouvelable (Objectif SRADDET : 84 %)

6,4 milliards d'euros : coût de la dépendance énergétique du territoire, soit 26 % des consommations (dont 1,44 Md€ pour l'électricité, 0,54Md€ pour la chaleur, 4,4Md€ pour le carburant)

50 % de gains potentiel sur les consommations d'énergie en suivant le PCAEM

Consommation d'énergie par secteurs d'activité : Industrie (hors branche énergie) : 38 %, Branche énergie : 18 %, Routier 17 %, Résidentiel : 13 %, Tertiaire : 9 %, Autres transports : 3 %, Déchets : 1 %

Consommation d'énergie par énergie : Produits pétroliers : 39 %, gaz naturel : 18 %, Électricité : 18 %, Bois énergie : 1 %, Autres énergies renouvelables : 1 %, Autres énergies non renouvelables : 23 %

Production d'énergie par filière : Grande hydraulique : 40 %, Biomasse : 31 %, Biogaz : 8 %, Solaire photovoltaïque : 10 %, Solaire thermique, pompe à chaleur et petite hydraulique : 2 % chacun, Incinération ordures ménagères : 3 % (source ATMOSUD)

Consommation : 66,3 Twh en 2015 (soit 5,7 Mtep) soit 47 % des consommations énergétiques de la région. 3,10 tep/h contre 2,43 tep/h en moyenne régionale.

Production : 783 622 Tep soit 14 % de la consommation intérieure : thermique fossile : 56 %, ENR

30 %, co-génération : 13 %, Incinération : 1 %. Coût des importations : 5,5 milliards € (source : ORECA, ATMO SUD, PCAEM).

Les consommations industrielles métropolitaines représentent 77 % des consommations industrielles régionales.

Introduction

L'énergie est une composante essentielle de nos vies, mais son poids pèse lourdement sur l'environnement. C'est pourquoi, il est plus que jamais indispensable de réduire la part des énergies fossiles et d'utiliser des énergies renouvelables (EnR) telles que le vent, le soleil, la géothermie... ce qui est d'ailleurs inscrit dans plan climat-air-énergie métropolitain. Des réflexions sont également menées sur des projets à court, moyen et long termes sur la production d'énergies telles que les procédés de méthanisation, le développement de réseaux de chaleur, l'hydrogène...

Par ailleurs, il convient également de s'interroger sur la consommation des énergies et sur les moyens de la réduire, notamment sur les bâtiments ou les déplacements. Enfin, l'énergie est également un marqueur fort en termes de problématiques sociales. La précarité énergétique tend à se développer et nécessite des dispositifs spécifiques. (À voir dans l'ODD 1)

La question énergétique incontournable au cœur des projets métropolitains

L'année 2020 a été une année particulière par bien des aspects où les équipes techniques du service Énergie métropolitain ont continué à se former sur le volet technique. Un travail de mobilisation et d'accompagnement a été mené au sein des services métropolitains et des communes, de manière à faire progresser la connaissance sur les questions énergétiques et à préparer l'émergence de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables.

Adressé au service de la Préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de transmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Des ambitions ont été exprimées lors de l'élaboration **du livre blanc en 2019**. Aujourd'hui, afin d'y répondre, la Métropole travaille sur un **schéma directeur des énergies (SDE)**. Ce document vise à approfondir plusieurs éléments de diagnostic, tels qu'une spatialisation des enjeux, un zoom sur le potentiel de production d'énergies renouvelables et sur les réseaux techniques. Seront inclus dans ce schéma **un plan de développement des énergies renouvelables et de récupération** ainsi qu'**un schéma d'ensemble des réseaux de chaleur et de froid**. Ce document sera intégré dans le plan climat-air-énergie Métropolitain.

Le travail avec les équipes en charge du SCoT et de la planification a permis la prise en compte de la **question énergétique dans les documents d'urbanisme**. Ce point est déterminant, car il implique l'intégration de la question énergétique en amont des projets, ce qui en change fondamentalement le profil. L'approche est la même sur plusieurs projets de développement urbain, avec un apport une d'expertise sur le volet de l'approvisionnement en énergie (**Quartiers Libres, Nouvelle Gare SNCF, Vallon Régny...**).

Le service Énergie apporte son aide aux communes et aux territoires pour l'émergence de projets à venir :

- Etude de potentiel **photovoltaïque sur 15 sites** métropolitains portée par le service Ingénierie des bâtiments, qui donne d'excellentes perspectives de réalisations probables et maintien des échanges avec les communes ayant amorcé des **projets photovoltaïques** (Pertuis, Les Pennes-Mirabeau...).
- Appui à plusieurs services territoriaux pour le montage de **projets de méthanisation**.
- Suivi du travail de l'association Énergie Partagée et de l'émergence, dans plusieurs communes métropolitaines, de **collectifs citoyens pour le développement des EnR**.

Sur les dossiers déjà engagés, le projet de **centrale photovoltaïque à Mallemort** se précise grâce à la confirmation de la promesse de bail au lauréat de l'AMI métropolitain. Les documents de contractualisation sont en cours de préparation. La Métropole est un appui pour la constitution du dossier de demande de permis de construire aux côtés de l'opérateur partenaire.

De plus, la procédure de **renouvellement de la délégation de service public** se poursuit pour la gestion du réseau **de chaleur de Salon-de-Provence**. Ce renouvellement doit permettre de convertir le réseau, actuellement 100 % énergies fossiles, aux énergies renouvelables et également maîtriser le prix de la chaleur pour les abonnés.

Un travail collaboratif est mené avec la direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial Marseille Provence pour assurer le suivi des **engagements énergétiques des délégataires de service public** en matière de réduction des consommations sur les installations.

La montée en compétence s'opère sur le sujet de la méthanisation – **la production de méthane « vert »** à partir des biodéchets – avec une étude documentaire approfondie, des échanges avec les acteurs du secteur et la mise en place d'un groupe de travail interservices au sein de la Métropole dans l'optique de faire émerger des projets à moyen terme.

Enfin, une négociation avec ENEDIS et EDF est en cours pour le renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le périmètre de Marseille. Ce nouveau contrat permettra de renforcer la prise en compte de la transition énergétique et d'accompagner les projets de la Métropole.

L'installation d'une **station de distribution d'hydrogène pour les poids lourds** est envisagée dans le périmètre de la Zone Industriolo-portuaire de Fos, sur un terrain appartenant au GPMM, à la limite entre les communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer, en zone de délaissement du futur PPRT Fos Ouest. Le dossier est suivi par le siège de la DREAL (Service Prévention des Risques) de la Région PACA en relation étroite avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR).

Il permettra à terme d'approvisionner 40 poids lourds par jour et favorisera le non rejet de 5000 tonnes de carbone journalières

Ce projet ne peut être envisagé qu'après une procédure de modification avec ouverture à l'urbanisation du PLU qui sera accompagnée d'une évaluation environnementale au titre du PLU.

La mobilité électrique

Depuis plusieurs années, la Métropole favorise l'émergence d'une offre d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire métropolitain, indispensable à l'achat et l'usage de véhicules électriques par les administrés, les administrations, les entreprises et les visiteurs. Cette offre constitue sur la métropole le service appelé « la Recharge ».

Ce programme vise aussi bien les aides à l'acquisition de véhicule grâce à une surprime départementale, que le développement des infrastructures de recharge, par le déploiement du réseau sur le territoire métropolitain.

Outre la recharge occasionnelle, le rôle de ces bornes est la réassurance des usagers ce qui favorise la prise de décision pour un équipement en véhicules électriques. Il s'agit de bornes accélérées avec une tarification à la durée pour favoriser la rotation des véhicules. La Métropole offre ainsi aux abonnés du réseau la garantie d'origine renouvelable, une application smartphone pour identifier toutes les bornes.

Accusé de réception en préfecture
N°1-20053807-2021-119-8576-JE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

guidage, l'accès à toutes les bornes du département au tarif abonné dans le cadre d'un accord réciproque avec le réseau Simone du SMED13 et un accès à tous les réseaux de France et d'Europe interopérables avec la plateforme du GIREVE.

En 2020, le premier confinement a stoppé les chantiers, aussi bien du côté de Bouygues que des raccordements ENE-DIS. Fin 2020, **139 bornes** soit 350 points de charge sont en service et une centaine de bornes est en travaux. On compte 1 400 abonnés au réseau « la Recharge ».

Par ailleurs, les échanges avec les opérateurs d'infrastructure et les difficultés budgétaires de la DGA Mobilité ont accéléré une réflexion sur la recherche d'un partenariat avec le privé pour continuer le déploiement.

L'action a pour objectif de favoriser l'électromobilité, donc de lutter contre le dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air. Elle doit aussi contribuer à diminuer les émissions sonores.

La course aux économies d'énergie

La Métropole a engagé une véritable démarche en faveur des économies d'énergie, dans tous ses domaines de compétence, et dans son fonctionnement quotidien. Cela concerne en priorité les bâtiments, mais également les déplacements avec un verdissement du parc auto, une incitation à l'usage des transports en commun, une réduction de l'usage des consommables, des déchets, un effort considérable sur la gestion informatique, tant sur la partie de son utilisation en tant que surveillance des consommations que la réduction des impacts de l'activité informatique en elle-même.

La réduction des consommations dans les bâtiments métropolitains

La doctrine concernant l'énergie en matière de transition, a toujours été de favoriser en premier lieu les économies d'énergie à la production, soit-elle renouvelable.

La loi ELAN de novembre 2018 a fixé des objectifs ambitieux quant à la consommation d'énergie des bâtiments. Ainsi, les consommations énergétiques du parc tertiaire devront être réduites par rapport à 2010 : de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050.

Au niveau local, le plan climat-air-énergie Métropolitain s'est calqué sur ces objectifs et a intégré dans sa stratégie les ambitions suivantes :

- Une réduction des consommations d'énergie primaires tous secteurs de 15 % en 2025 par rapport à 2012, 25 % en 2030 et de 50 % à l'horizon 2050,
- Une production à partir d'énergies renouvelables et de récupération de 22 % des besoins d'énergie primaires (électrique et thermique) en 2025, 36 % en 2030 et 100 % en 2050, (pour mémoire, aujourd'hui le territoire produit 4 % de l'énergie qu'il consomme).

La **Direction de la Maîtrise d'ouvrage et de l'Ingénierie des bâtiments** contribue à ces objectifs nationaux via l'objectif développement durable « villes et communautés durables » à travers ses projets de construction de bâtiments mais aussi les projets de rénovation de son patrimoine existant. En effet, le **service Maîtrise d'ouvrage** intègre dans ses projets neufs et de réhabilitation lourde des ambitions environnementales associées à des labels tels que la démarche **bâtiment durable méditerranéen (BDM)**.

La **démarche BDM** offre un appui humain et technique, basé sur une grille-matrice de critères et de moyens environnementaux adaptés aux spécificités climatiques des régions Méditerranéennes et plus particulièrement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, allant du littoral Méditerranéen aux zones de haute montagne.

Elle consiste en une **évaluation et une valorisation de la construction et/ou de la rénovation d'un projet immobilier ou d'un projet d'aménagement**, appréciée en 90 points répartis dans la grille-matrice de critères dans les sept thèmes possibles suivants outre 10 points, au titre d'une note de cohérence durable, attribuée par les membres de la commission : gestion de projet, territoire et sites, matériaux, énergie, confort et santé, gestion de l'eau, social et économie.

Le label permet le classement de projets tels que celui de **la médiathèque d'Istres**, qui a obtenu **le niveau argent** lors du passage en commission conception en décembre 2020.

Le service Maîtrise d'ouvrage a également été sélectionné lors d'un appel à projet « **économie circulaire** » lancé par la Région Sud dans le cadre du projet européen LIFE INTEGRE IP SMART WASTE (2018-2023). Cette démarche d'accompagnement bénéficie d'un appui d'un groupe d'expert tant au niveau technique que juridique, pour mettre en œuvre de manière opérationnelle et reproductible des enjeux simples d'économie circulaire dans les opérations de travaux, par exemple : **favoriser l'éco-conception, réduire, mieux trier, valoriser et recycler les déchets, utiliser des matériaux recyclés ou issus du réemploi...**

Adresse de l'Appel à Projets : 013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

L'objectif a été, à partir de 2020, de **former les chargés d'opérations et conseillers juridiques** qui le souhaitent afin de leur donner les outils nécessaires pour s'engager dans une démarche opérationnelle interne, l'opportunité de travailler en réseau avec les autres maîtres d'ouvrages lauréats, avec le soutien d'une équipe d'experts pour un déploiement pérenne au sein de la structure.

Enfin, le service Maîtrise d'ouvrage s'est dirigé, lors des études de programmations menées en 2020, vers la construction de plusieurs **bâtiments économes en énergie**, voire « passifs » : pépinière d'entreprise de Pertuis, capitainerie et club d'aviron du Lac de Peyrolles...

Par ailleurs, le service Ingénierie des bâtiments a créé une **division énergie métropolitaine** formée d'une responsable, un gestionnaire énergie et une assistante de gestion **afin de réduire les dépenses énergétiques des bâtiments et équipements métropolitains**.

Cette division a mis en place un suivi rigoureux des consommations des bâtiments permettant ainsi de mettre en lumière le patrimoine le plus consommateur et préconiser des actions et travaux d'optimisation énergétique.

Les objectifs du plan climat sont également pris en compte à travers des études de potentiel photovoltaïque sur 15 bâtiments du patrimoine, mettant en lumière d'excellentes perspectives de réalisations de centrales en autoconsommation sur le patrimoine métropolitain.

Ces projets permettront à terme d'augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations métropolitaines.

Un important travail sur les économies d'énergie est également entrepris sur des équipements particulièrement énergivores, à savoir les piscines. Nombreuses sur le Pays d'Aix, elles bénéficient d'un plan destiné à réduire à la fois les consommations d'eau et d'énergie.

Dans cette optique de gérer au mieux les dépenses énergétiques, le programme GREEN IT et IT for GRENN développé par la direction des Services numériques, va apporter une solide contribution, puisqu'à terme, l'objectif de ce programme est de surveiller non seulement les consommations les plus stratégiques en temps réel, mais également de promouvoir des pistes pour des procédés beaucoup plus économes en énergie (Voir ODD13).

Et pour les particuliers

Cette recherche d'économie d'énergie se fait également en faveur des particuliers. À cet effet, un service est développé auprès du grand public, afin de faciliter l'accroissement des travaux de rénovation thermique des logements.

Dans le cadre de cette politique en faveur de la rénovation de l'habitat public et privé, la Métropole s'est engagée dans la construction d'un **Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)** – lancé mi-novembre 2020.

Son enjeu est de conseiller les propriétaires souhaitant diminuer leur facture énergétique et de les assister dans la réalisation des travaux d'isolation et d'équipement de leur logement.

Aujourd'hui, 4 structures sont déjà en charge de ces missions d'accueil, d'information et de conseil aux particuliers sur le territoire. Elles fournissent les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration des projets de rénovation. Les conseils fournis sont personnalisés, gratuits et indépendants. Sur le territoire de la métropole, 3 structures assurent ce service :

- La Maison de l'énergie, de l'habitat et du climat (MEHC) pour le pays d'Aix et le Pays de Salon.
- L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) pour Marseille Provence, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile et le Pays de Martigues.
- Le service Énergie d'Istres-Ouest Provence pour Ouest Provence.

Bilan rénovation énergétique 2020 au niveau de la métropole :

Dans le parc privé, en 2020, 3637 projets de rénovation énergétique ont été accompagnés par des structures spécialisées (conseils techniques et financiers), ce qui représente plus de 12000 logements sur l'ensemble de la métropole :

Sur le territoire d'Istres-Ouest Provence, 224 logements individuels sont concernés et une copropriété.

Pour l'Alec (Agence de l'énergie et du climat pour les territoires de Marseille Provence et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), c'est c'est 1805 logements individuels et 208 copropriétés accompagnés.

la MEHC (Maison de l'énergie, de l'habitat et du climat pour les territoires du Pays d'Aix et du Pays Salonais), 1310 logements individuels et 90 copropriétés concernés.

Des aides financières diverses en 2020 :

Les certificats d'économie d'énergie (CEE)

Les offres à 1 euro (isolation des combles perdus, du garage et du vide sanitaire)

La TVA à 5,5 %

L'éco PTZ (prêt à taux zéro)

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), remplacé en 2021 par MaPrimeRénov

Les aides du Département 13, Provence éco rénov (1537 aides Provence Eco-Renov ont été attribuées en 2020 au niveau départemental pour un montant global de 3 164 294 €)

Le chèque énergie durable de la Région Sud (uniquement pour les combles)

Le numérique : une source d'économie non négligeable

La Métropole est également engagée dans une politique de réduction des consommations énergétiques liées à la gestion du numérique, des parcs de matériels informatiques et des serveurs dédiés au stockage.

Ceci se traduit par :

- La simplification de son système d'information par la fédération des différents systèmes existants historiquement sur chacun des territoires : Système d'information géographique, infrastructure de stockage des fichiers, progiciel des ressources humaines, des finances, des délibérations, etc. Cette démarche, en plus d'être plus efficace et simple à gérer, permet de limiter le recours à de nombreux serveurs et divise d'autant les consommations énergétiques.
- La gestion des moyens d'impression qui est désormais centralisée et optimisée par le déploiement de copieurs moins consommateur d'énergie, d'encre et de papier que les imprimantes individuelles en passe de disparaître de l'institution.
- La consommation énergétique des PC puisqu'une tâche planifiée vient procéder à l'extinction des ordinateurs tous les soirs à 20h.
- L'allongement de la durée de vie des matériels car ce principe offre l'avantage de réduire également le poids des déchets et la demande en matière première. Ainsi elle propose ses ordinateurs et écrans qu'elle n'utilise plus pour leur donner une autre vie grâce au projet de la fabrique du numérique.

L'eau et l'assainissement économies production : le ticket gagnant

Depuis plusieurs années, la direction de l'Eau et de l'Assainissement a engagé un important travail d'amélioration de la performance énergétique des services de l'Eau et d'Assainissement. On le sait peu mais les installations de captage, de traitement, et de distribution des eaux nécessitent beaucoup d'énergie. L'inscription aux cahiers des charges des délégataires du conseil de Territoire Marseille Provence produit des effets.

En 2020 on constate :

Baisse de la consommation électrique :

DSP Eau: 22,2 % (supérieure à la cible fixée), Assainissement zone Est : 18,9 %, Assainissement zone Ouest:12 %.

Baisse des émissions de gaz à effet de serre : DSP Eau: 15,9 % (supérieure à la cible fixée), assainissement zone Est: 6 %, assainissement zone Ouest.7,7 %

Taux de véhicules propres dans le parc délégataire en augmentation : DSP eau 76 % (en progression par rapport à 2019), assainissement zone Est: 78 %, assainissement zone Ouest:77 %.

Services Eau, Assainissement ouest et est neutres en carbone grâce aux compensations.

La poursuite du développement des énergies renouvelables :

Eau potable: production d'électricité des 15 ombrières: 52 MWh et production d'hydroélectricité des turbines Usines de Sainte-Marthe et de Vallon Dol revendue à EDF : 4 251 MWh.

La production totale d'énergie renouvelable représente 42 % de la consommation d'énergie du service de l'eau et 73 % de la consommation d'énergie de l'activité Production d'eau potable pour le territoire Marseille Provence.

Assainissement : mise en place de panneaux photovoltaïques sur les STEP de Carry Sausset et de La Ciotat

Depuis 2019, l'usine de Sormiou produit du biométhane à destination du réseau de gaz urbain. En 2020, le taux de production atteint : 78 % de l'objectif (290 Nm³/h)

Zurubain En 2020, le taux de production
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Budget :

- Rénovation énergétique des bâtiments métropolitains : 350 000 €
- IRVE Bornes de recharge : 3,6 M € dont ;123M € en 2020.
- Le service de rénovation thermique : Alec (Agence locale de l'énergie et du climat de Marseille) 265 000 € ; CPIE (Pays d'Aix) 391 000 €, Point d'accueil Istres-Ouest Provence : 60 000 €.
- Achat de véhicules électriques : 385 000 €
- Achat de cartons et papiers éco : 23 000 €
- Achats d'éco gobelets : 11 832 €
- Mutualisation des abonnements : 131 000 € (contre 296 000 € en 2019)

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 8

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN EMPLOI DÉCENT POUR TOUS

Maintien du taux de croissance

Développement économique

Création d'emplois décents

Tourisme durable

Valorisation de la culture et des productions locales

Éléments de synthèse

1^{er} pôle économique au sud de la France, 1^{er} port de France GPMM, (79,6 millions de tonnes marchandises) 1^{er} port de croisière en France (2,7 millions de passagers), 1^{er} pôle français de réparation navale lourde et de haute plaisance, dont la plus grande forme de réparation navale de méditerranée, 1^{er} pôle mondial de la réparation des super yachts, 1^{er} Hub de télécom au sud de la France, 1^{er} constructeur d'hélicoptères civils, N°3 mondial du transport maritime.

- 740 000 emplois ; progression : + 6 000 emplois/an
- Tourisme : 7 millions de visiteurs, dont 1,6 million de croisiéristes
- La filière Eau représente 6500 emplois,
- La filière santé 92 000 emplois
- La filière agricole : 13 000 agriculteurs et salariés
- Les métiers du littoral : 43 000 emplois
- Le sport sur le territoire : 10 000 emplois, 1.5 milliard d'euros de CA
- Le cluster industriel portuaire de Marseille Fos : 41 500 emplois
- Le tourisme : 30 000 emplois
- Taux de chômage : 12 %
- Taux d'activité : 68 %

Le développement économique est un enjeu stratégique majeur pour la Métropole, tant sur le plan de l'attractivité, que de la création d'activité et d'emplois. C'est pourquoi, il importe de renforcer la robustesse du socle industriel, commercial et tertiaire. La crise sanitaire a cependant impacté fortement les entreprises, notamment les plus petites et les plus fragiles. C'est pourquoi, il était indispensable d'apporter une réponse à la hauteur des difficultés, de la vulnérabilité du secteur et des ambitions métropolitaines à court, moyen et long termes. À la suite de la crise sanitaire, un plan de rebond Économie-Emploi a été élaboré pour atténuer les conséquences de cette crise.

Contexte général

En 2020, la DGADEEA a poursuivi son action dans le cadre de l'Agenda du Développement économique. C'est sur la base de ce document stratégique que la Métropole impulse ses politiques publiques de développement économique en faveur d'une croissance intelligente, inclusive et durable.

En s'appuyant sur un tissu économique dense, diversifié et réparti sur l'ensemble de son territoire, la Métropole développe ses dispositifs et initiatives pour encourager un développement économique durable et inclusif, favoriser la préservation des emplois existants et la création d'emplois pérennes. Elle veille aussi à valoriser son patrimoine environnemental et culturel, notamment grâce à un tourisme durable. Enfin, elle encourage les solutions en faveur des productions locales, qu'il s'agisse des procédés de production ou des circuits de vente.

La crise sanitaire a bouleversé les priorités et la mise en œuvre des feuilles de route. Afin d'atténuer les conséquences de la crise et garantir les conditions pour une reprise économique et la préservation des emplois, la DGADEEA a élaboré un plan de rebond Économie-Emploi. C'est à la lumière de ces circonstances exceptionnelles qu'il faut appréhender la poursuite de l'ODD 8 dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale.

2- Moyens et stratégies mis en œuvre en 2020 pour atteindre l'ODD 8

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Le plan de rebond Économie-Emploi

Le plan de rebond Économie-Emploi s'articule autour de 5 objectifs stratégiques :

- 1. Proposer un pacte pour la production et la consommation locales et durables
- 2. S'engager dans une politique de l'emploi plus inclusive
- 3. Transformer, grâce à l'innovation, l'économie circulaire, l'ESR
- 4. Favoriser la résilience de nos filières et le pacte de relocalisation
- 5. Attirer en valorisant les atouts du territoire et autour de la marque One Provence

Au titre de l'ODD 8, il faut considérer que les objectifs stratégiques 1, 2 et 5 concourent directement à sa réalisation :

- Le pacte pour la production et la consommation locales et durables repose sur la solidarité, la confiance et l'efficacité des relations entre les entreprises, les collectivités et institutions locales, afin de transformer, adapter et sécuriser la structure économique du territoire et maximiser la distribution locale des richesses.

Les attentes en termes de proximité, de traçabilité et de prise en compte des enjeux sanitaires et environnementaux sont prégnantes, et l'un des enjeux pour une relance économique vertueuse est d'éviter la fuite de ces richesses en maximisant les échanges économiques en termes de qualité et de quantité.

Pour y parvenir, la Métropole s'appuie sur le levier de la commande publique (plus verte, plus durable, plus locale), sur le soutien à l'achat local et durable entre professionnels et à la consommation des ménages (structuration d'une market place locale, accompagnement des entreprises dans leurs stratégies numérique, commerciale et environnementale, démarche pour créer des « consomm'acteurs », favoriser les circuits courts et une logistique urbaine propre et sans nuisance)

- L'engagement en faveur d'une politique de l'emploi plus inclusive vise non seulement à limiter les destructions d'emplois et accompagner les reconversions et réorientations professionnelles, mais aussi à activer et renforcer l'ensemble des leviers à sa disposition pour préserver les solidarités et renforcer le lien social.

Pour y parvenir, la Métropole entend accroître la valeur ajoutée sociale des actions en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, dynamiser et adapter les modes d'accompagnement à l'emploi et les actions d'intermédiation vers l'emploi, maximiser l'impact social de la commande publique afin d'être exemplaire dans ce domaine et soutenir l'innovation sociale.

- L'attractivité du territoire comme atout et contributeur pour le développement durable est tournée vers les objectifs d'attirer des entreprises, des capitaux, des talents, afin notamment de créer des emplois et valoriser le patrimoine naturel, culturel, gastronomique. Les principales actions reposent sur le soutien au secteur particulièrement fragilisé, via le plan de relance Tourisme & Culture départemental et métropolitain, et la montée en puissance du marketing territorial, via le repositionnement stratégique pour faire de la Métropole un territoire de confiance et solidaire, le plan d'action « Bleu Blanc Vert » et la révision de la stratégie touristique métropolitaine.

Les autres politiques publiques et initiatives

Plusieurs outils ou dispositifs mis en œuvre veillent à assurer l'équilibre entre développement économique et préservation de l'environnement et du patrimoine, tout en créant les conditions d'accueil d'activités générant la création d'emplois pérennes, avec la poursuite en 2020 de la mise en œuvre du Dispositif de production de l'offre foncière et immobilières (DOFIE – avec pour orientations principales la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, la réflexion sur les bureaux connectés, ou encore la réduction des trajets domicile-travail), ainsi que de la stratégie de l'immobilier de bureaux et du plan de redynamisation du marché de bureaux métropolitain, du soutien aux technopôles et aux filières stratégiques (santé, maritime-logistique, industries créatives et numériques, énergie-environnement, aéronautique-mécanique, tourisme-arts de vivre)

• Le renforcement du marketing territorial, destiné à promouvoir le destination « Aix-Marseille-Provence » en s'assurant que l'offre et les pratiques touristiques, qui sont un vivier considérable d'emplois peu, moyennement et très qualifiés, soient respectueuses de l'environnement. Cet objectif est poursuivi dans la stratégie touristique de la Métropole.

• Les outils d'accompagnement des entreprises et des commerces ont poursuivi leur montée en puissance, notamment avec le pacte PME métropolitain avec la CCIAMP et la mise en place d'un Centre de relations entreprises métropolitain, l'élaboration d'un Schéma directeur d'urbanisme commercial, la stratégie de redynamisation commerciale et artisanale des centres-villes.

Bureaux de proximité : une nouvelle approche du travail délocalisé

« À l'avenir, la généralisation du télétravail est souhaitée par plus de sept Français sur dix (72 %) et plus de huit télétravailleurs sur dix (81 %) », selon une étude publiée fin mars 2021 par l'Observatoire Cetelem. La crise post-Covid a fait avancer la réflexion en politique et en entreprise. Dans ce contexte, une étude de marché a été confiée par la Métropole au BE Colliers sur l'ensemble de son territoire (rendu fin juin 2021) concernant le développement d'espaces de coworking et de tiers-lieux ouverts aux entrepreneurs indépendants, aux TPE et aux start-up avec la prise en compte des besoins nouveaux générés par la demande potentielle des télétravailleurs dans un contexte de crise post-Covid 19, en lien avec les services de la direction générale adjointe mobilités de la Métropole et l'ingénierie de projet correspondante (projet « **Le Bureau Près de chez Moi** » et de l'offre d'e-mobilité). Ce besoin s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale visant à développer une offre métropolitaine tertiaire et de coworking dans les périphéries marseillaise et aixoise ainsi que dans les polarités d'équilibre permettant notamment aux salariés de trouver des conditions de travail facilitées incluant l'offre de coworking plutôt dans les centres-villes avec comme objectifs :

- pour la Métropole : de désengorger les axes de transport, réduire la pollution et contribuer à un rééquilibrage / aux villes moyennes dans une logique d'aménagement du territoire
- pour les salariés : réduire le temps de transport, gagner en productivité et en qualité de vie en évitant les contraintes du télétravail (cahier des charges avec THD, bureaux équipés high tech, connexions VPN, espaces de convivialité)
- pour les entreprises : de réaliser des économies sur le budget immobilier par la prise à bail d'espaces à loyers ou prix de vente moins élevés que les loyers « prime », contribuer au développement d'une politique de RSE par une amélioration des conditions de travail pour les salariés.
- pour les maires volontaires de contribuer à la revitalisation des centres anciens par le développement de liens sociaux et l'apport de clientèles nouvelles.

Afin de répondre aux enjeux de pérennisation du télétravail et de pallier les limites de celui-ci, les équipes de la DGA Mobilité et de la DGA Développement économique travaillent à la mise en place d'une solution permettant aux personnes les plus éloignées de leur lieu de travail de télétravailler à proximité immédiate des lieux d'habitation.

Dans ce contexte, une étude géomarketing qui analyse les potentialités de développement d'accueil des télétravailleurs sur le territoire a été engagée (espaces de coworking, tiers lieux ou autre...). Elle consiste via une étude territoriale à analyser les potentiels et à les cartographier, à connaître les lieux et comprendre leur offre (immobilière et servicielle), leurs disponibilités globales, leur taux d'occupation et donc leurs disponibilités effectives, leur politique de prix, leur stratégie de communication et leurs modes de réservation.

De plus, les outils d'accompagnement des entreprises et des commerces ont poursuivi leur montée en puissance sur la stratégie de redynamisation commerciale et artisanale des centres-villes. C'est le cas du **pacte PME** en partenariat avec la CCIAMP et la mise en place d'un Centre de relations entreprises métropolitaines.

L'insertion par l'emploi

Dès le début de la crise sanitaire, la Métropole s'engage à mettre en place une politique de l'emploi plus inclusive afin de limiter les destructions d'emplois, accompagner les reconversions et réorientations professionnelles mais également à activer et renforcer l'ensemble des leviers mis à disposition. Ces dispositions permettent de maintenir, voire renforcer le lien social et de conserver les solidarités.

Pour ce faire, la volonté est de développer le côté social des actions de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire. Il est nécessaire de dynamiser et d'adapter les modes d'accompagnement à l'emploi et les actions d'intermédiation vers l'emploi selon les situations. Enfin, il serait intéressant d'intégrer au mieux l'impact social de la commande publique et peut-être en faire un critère de choix et également de soutenir l'innovation sociale.

À savoir, des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) étaient déjà en place sur l'ensemble du territoire métropolitain permettant un accompagnement vers un retour à l'emploi (cf. PLIE dans ODD10).

Renforcer l'attractivité du territoire

L'attractivité du territoire permet de créer des emplois, de valoriser le patrimoine naturel, culturel, gastronomique.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le soutien est apporté aux secteurs fragilisés. Pour cela, le plan de relance Tourisme et Culture départemental et métropolitain a été mis en place ainsi que le plan d'action « Bleu Blanc Vert » et la révision de la stratégie touristique.

Accuse de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

L'idée d'avant-crise, et qui est toujours d'actualité, est de renforcer le marketing territorial afin d'assurer la promotion de la destination de la Métropole Aix-Marseille-Provence et que les pratiques touristiques et l'offre soient respectueuses de l'environnement.

Développer les filières bois

De plus en plus, la filière bois se développe et plus particulièrement la filière bois construction grâce à la normalisation du pin d'Alep permettant d'utiliser du bois local.

L'étude de gisement bois a été terminée en 2020 avec un état des lieux du gisement des massifs métropolitains (175 000 ha d'espaces forestiers, 6,6 millions de m³ de bois sur pied) et du potentiel exploitable (143 000 m³ de bois exploitable annuellement sans porter atteinte au renouvellement biologique de la forêt dont 24 % pourraient être utilisés en bois d'œuvre).

Le schéma régional de dessertes forestières a été également achevé en 2020 permettant d'identifier 2 115,5 kilomètres de pistes et réseaux routiers facilitant l'accès à la ressource forestière et 309 points bloquants (voir ODD 15).

Une filière non négligeable : le sport

Du sport, on retient surtout le côté, santé, loisirs, ferveur populaire. Pour autant, le sport, surtout de haut niveau est un vecteur économique non négligeable. C'est pourquoi, la Métropole apporte son soutien au sport de haut niveau ; notamment au travers de l'accueil de grandes manifestations.

On ne saurait ignorer l'attractivité et le rayonnement territorial au niveau national et international, la promotion touristique et les liens internationaux (et notamment lien avec les disciplines olympiques via la promotion Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et Coupe du monde rugby 2023).

Par ailleurs, l'employabilité du secteur du sport dans l'économie locale (entreprises-clubs) et le tourisme, tend à se développer, assuré par le sport « grand spectacle », issu des clubs pro (CT2) et locomotive (Olympique de Marseille), du haut niveau et des grands événements.

Une récente étude CCIPM et l'Université Aix Marseille a évalué à 10 000 le nombre d'emplois professionnels dans le sport, sur le territoire, pour un chiffre d'affaires évalué à 1,5 milliard d'euros.

Budget 2020 :

- Bureau de proximité : montant global de l'action 23 503,44 €, montant engagé en 2020 : 8 500 €
- Développer et structurer la filière bois : montant global de l'action 182 663,60 €, montant engagé en 2020 : 149 137,98 €
- Technocentre : 29.16M € (dont 67 % Métropole)
- Étude coworking : 29 503, 44 € TTC

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 9

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE,
PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS
ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Infrastructure industrielle de qualité
Industrie durable
Recherche scientifique
Économie
Innovation
Développement du numérique et accès pour tous

Éléments de synthèse

La Métropole à la pointe des technologies : thalassothermie, biogaz, hydrogène éolien flottant.

Économies liées à la mer avec un fort potentiel d'emplois : croisières, nautisme, plaisance, aquaculture, conchyliculture, exploration sous-marine.

Recherche et santé : 3 technopoles, 1 campus d'innovation, 2 incubateurs, 4 accélérateurs, 3 pépinières. 92000 emplois publics et privés (soit 1 emploi sur 8 dans la métropole)

Six pôles de compétitivité : SCS (Rousset), CAPENERGIE (St-Paul-lez-Durance), Pôle Risques (Aix-en-Provence), OPTITEC (Marseille), PEGASE (Aix-en-Provence), EUROBIOMED (Marseille).
Eurobiomed 1^{er} pôle de compétitivité Santé

3 % de croissance par an, depuis 2011 sur le secteur industriel de la santé, 3 secteurs : Biotech, Medtech et industrie pharmaceutique.

Grands Projets : ITER 35 pays autour de la fusion nucléaire, Henri Fabre pôle stratégique d'innovation et de développement des filières aéronautiques et énergie 1 milliard d'euros d'investissement dont 70 % privés, French Tech : thecamp : 1^{er} campus consacré aux technologies émergentes et aux nouveaux usages, 8,4 milliards de CA, PICTO plateforme Plug and Play, 1200Ha pour favoriser l'innovation dans le domaine de transition énergétique.

41^e métropole la plus innovante pour l'OCDE

La stratégie d'innovation métropolitaine repose sur un écosystème extrêmement dynamique et diversifié, constitué à la fois d'industries, de pôles d'excellence et de compétitivité, d'un tissu riche de PME-PMI/TPE-TPI et de start-up.

Grâce à cet écosystème qu'elle soutient et encourage, la Métropole développe des solutions et des initiatives pour favoriser les mutations économiques et industrielles, renforce ses efforts en faveur des secteurs de pointe considérés comme stratégiques et soutient les filières à forte valeur ajoutée.

Le projet métropolitain vecteur de la relance et du renouveau

Sur le plan économique, le travail sur le projet métropolitain a été fortement polarisé sur les impacts de la pandémie Covid-19 et sur les réponses transversales que la Métropole devait mettre en place. C'est pourquoi, grâce à une mobilisation sans précédent des équipes, a été élaboré, AMP 2R, avec le partenariat d'un allié de poids : l'OCDE.

[AMP 2R : une réponse opérationnelle à la crise : le plan pour la relance et le renouveau d'Aix-Marseille-Provence \(juillet 2020\)](#)

La Métropole a souhaité revoir la stratégie métropolitaine au vu des nouveaux enjeux et de la situation sanitaire, économique, sociale et écologique à laquelle la Métropole devait faire face. Pour ce faire, **la DGA Projet Métropolitain a assuré l'animation d'une task force « Renouveau AMP »** constituée d'une quarantaine de référents désignés par les différentes DGA. Pensée comme un format ouvert, pluridisciplinaire et créatif qui vise à développer une approche renouvelée et transversale et à proposer des solutions innovantes, cette task force a formalisé des propositions post-Covid globales.

Exploitant ce travail de fond, la DGA PMCD a initié et coordonné le lancement d'une démarche pour la relance et le renouveau, pour organiser la mobilisation autour des vulnérabilités liées à la Covid-19 et aux enjeux de résilience. Cela a donné lieu au vote à l'unanimité en conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 d'un **« Plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence »**, l'une des premières en France sur ce sujet.

Accusé de réception en préfecture
N° 2020-11636-02
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception en préfecture : 25/11/2021

L'enjeu pour la Métropole, face à la crise multiforme, profonde et probablement durable provoquée par la pandémie, est de coupler actions de courts et longs termes, 8 chantiers thématiques avec des chantiers de méthode (RH, achat public, gestion de projets...) pour bâtir une « Métropole de Projets » qui réponde à **trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique.**

Un accompagnement inédit de l'OCDE à l'appui de la stratégie de relance et de renouveau de la Métropole

Pour faire face, aux conséquences nombreuses de la pandémie, il a été souhaité d'asseoir les stratégies de relance et de résilience d'Aix-Marseille-Provence sur des données solides, une analyse des politiques publiques tournée vers l'avenir, et des pratiques internationales qui font leurs preuves dans des métropoles comparables.

C'est pourquoi la Métropole a approuvé, lors du conseil du 31 juillet 2020, le principe d'un **accompagnement de l'OCDE** (Organisation de coopération et de développement économique) dans le cadre d'une **démarche « pilote » au niveau international**. Aux côtés d'autres métropoles européennes que sont Rotterdam/La Haye et onze métropoles britanniques (dont Manchester et Liverpool), la Métropole Aix-Marseille-Provence et une vingtaine de partenaires locaux ont bénéficié en 2020 de l'expertise de l'OCDE dans l'identification des meilleurs leviers d'action pour atteindre les objectifs de sa délibération-cadre « relance et renouveau d'Aix-Marseille-Provence » (AMP 2R).

Ce rapport d'environ 80 pages sera formellement approuvé par les instances de l'OCDE, via le groupe de travail sur les politiques urbaines, qui réunit les délégués officiels de la quarantaine de pays membres, et fera également l'objet d'une information au conseil de la Métropole au printemps 2021.

Le plan de relance et les outils de contractualisation

Les leviers financiers permettant de soutenir la relance

Le gouvernement a lancé, le 3 septembre 2020, **un plan de relance historique de 100 milliards d'euros** pour redresser l'économie et faire la « **France de demain** ». Ce plan vise à **transformer l'économie** et **créer de nouveaux emplois**.

Ce plan repose sur **trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion** :

La priorité : Écologie

La relance est une relance verte. Sur 100 milliards d'euros, **30 milliards sont destinés au financement de la transition écologique.** Chaque axe du plan de relance doit apporter une **contribution à la transition écologique.** Tout ce qui est mis en œuvre dans le cadre du plan de relance doit répondre à une ambition : **devenir la 1^{ère} grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050.** **Il s'agit de promouvoir une croissance à la fois durable et juste** à travers :

- La rénovation thermique des bâtiments,
- L'aide à la décarbonation de l'industrie,
- Le bonus écologique,
- La prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule propre, ou encore la transformation du secteur agricole.

La priorité : Compétitivité

La relance est la clé de la **souveraineté économique et de l'indépendance technologique.** Si la France a des atouts, des compétences et des savoir-faire, elle doit faire face, aujourd'hui encore, à un problème structurel majeur : celui de son offre. Il convient d'être plus compétitifs. Cela passe notamment par le choix de :

- La transition écologique,
- La baisse des impôts de production,
- L'investissement massif dans certaines technologies identifiées comme les technologies d'avenir, par l'aide à la recherche,
- La formation,
- Le développement de compétences,
- La valorisation des savoir-faire nationaux existants.

La priorité : Cohésion

Une relance sociale et territoriale. Elle permettra de mieux soutenir et accompagner les jeunes ainsi que de protéger les plus modestes. Le plan de relance concerne tous les territoires à toutes les échelles. Il s'agit d'une solidarité au sens large : entre les générations, les territoires, les entreprises de toutes tailles et entre les Français. C'est un élan collectif que porte le plan de relance, notamment à travers le Ségur de la santé, la cohésion territoriale et le soutien aux personnes les plus précaires.

Ce plan de relance se décline de la façon suivante :

100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros de contributions européennes et 60 milliards de fonds nationaux

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Sur les 60 milliards nationaux ce sont 40 milliards de subventions publiques déployés sur deux ans.

C'est un plan complexe qui se présente tantôt sous forme d'appels à projets, tantôt sous forme de guichets, de baisses d'impôts, de prêts et de participations...

Le plan **France Relance** s'adresse en priorité au monde économique dont la cible première est les entreprises, et dans une bien moindre mesure s'adresse aux collectivités.

Néanmoins, face au contexte sanitaire et économique et à l'urgence de relancer sur son territoire l'économie, de contribuer à la transition écologique, d'améliorer l'habitat et l'inclusion sociale notamment, la Métropole s'est très vite organisée pour être présente au rendez-vous de ce plan de relance (contrat d'avenir, Grenelle 4, fonds européens React EU et FTJ...).

En appui de son plan de relance « AMP 2R : la relance et le renouveau d'Aix-Marseille-Provence », la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté le 17 décembre 2020 une délibération portant « engagement dans les processus de financement de soutien à la relance de l'État et de l'Europe », et a ainsi acté sa volonté de soutenir les projets de la Métropole contribuant à la relance et au renouveau (AMP 2R) et répondant aux attendus de France Relance, du contrat d'avenir 2021-2027 et des fonds européens dédiés à la relance. L'opportunité que représentent ces fonds ainsi que le calendrier très proche dans lequel ils vont être mis en place ont obligé la Métropole à prendre position auprès de nos partenaires et à proposer une méthode afin que les projets du territoire métropolitain puissent bénéficier d'une part importante de ces crédits.

C'est pourquoi il a été proposé la mise en œuvre d'un contrat métropolitain (État, fonds européens, Région, Département, Métropole) qui pourrait être négocié à partir de nos objectifs stratégiques de relance et de renouveau, et à partir de la liste de projets que porte la Métropole.

Cette liste de 190 projets d'un montant global de 3,8 milliards d'euros servira de socle de travail dans les prochaines étapes de contractualisation en 2021.

Ces projets, qui constituent le point de départ des discussions avec les co-financeurs potentiels (État, Région, Département et Union européenne) se déclinent de la façon suivante :

OPERATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

POLITIQUES PUBLIQUES TERRITOIRES	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT LONG TERME	MONTANT COURT TERME	MONTANT GLOBAL
Alimentation, Agriculture, Agroalimentaire	5	15 400 000 €	5 400 000 €	20 800 000 €
Aménagement et Urbanisme	24	14 250 000 €	293 519 560 €	307 769 560 €
Culture, Sports et Grands évènements	5	0 €	31 553 406 €	31 553 406 €
Développement économique, ESR et Innovation	10	33 344 848 €	184 678 000 €	218 022 848 €
Habitat, Logement et Cohésion sociale	4	4 600 000 €	136 060 667 €	140 660 667 €
International, Attractivité et Tourisme	2	0 €	4 450 000 €	4 450 000 €
Port et Littoral	16	2 000 000 €	126 790 000 €	128 790 000 €
Prévention et gestion des risques	2	950 000 €	10 000 000 €	10 950 000 €
Santé	4	90 000 000 €	18 500 000 €	108 500 000 €
Transition écologique	61	76 000 000 €	560 317 694 €	636 317 694 €
Transport et Mobilité	59	306 750 000€	1 981 445 996	2 288 195 996
TOTAL GÉNÉRAL	192	543 294 848 €	3 352 716 124 €	3 896 010 974 €

Accusé de réception en préfecture
2021-00054867-2021-0193576-D
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Parmi ces projets et à titre d'information, il est à noter que :

- 4 projets d'un montant de 108 500 000 € HT relèvent de l'ODD n° 3 « Bonne santé et Bien-être »
- 18 projets d'un montant de 143 480 083 € HT relèvent de l'ODD n°6 « Eau propre et assainissement »
- 10 projets d'un montant de 218 022 848 € HT relèvent de l'ODD n°9 « Industrie, innovation et infrastructure »
- 24 projets d'un montant de 370 861 360 € HT relèvent de l'ODD n°11 « Villes et communautés durable »
- 6 projets d'un montant de 74 800 000 € HT relèvent de l'ODD n°12 - « Consommation et production responsables »

Dans ce contexte de crise sanitaire, Le plan de rebond Économie-Emploi a été mis en œuvre (voir intro et ODD8) ; deux objectifs stratégiques sur les cinq s'appliquent directement aux mutations industrielles et à l'innovation : transformer, grâce à l'innovation, l'économie circulaire, l'ESR et favoriser la résilience de nos filières et le pacte de relocalisation.

Accompagner et accélérer les transformations

Dans cette période de crise, les enjeux majeurs sont :

- D'encourager les dynamiques entrepreneuriales en s'appuyant sur l'écosystème d'innovation.
- De bâtir la Smart Métropole en mobilisant l'offre de solutions innovantes du territoire.
- D'accompagner les mutations industrielles et de faciliter la transition écologique et énergétique du territoire au travers d'un véritable « Green Deal » métropolitain.
- D'investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour répondre aux défis de la transformation durable du territoire.

Par exemple, dans le but d'accompagner la mutation industrielle du site de la centrale de Provence en raison de la fermeture en 2021 imposée par l'État de la tranche charbon, le **pacte de territoire Gardanne Meyreuil** (voir ci-après) a pour but d'accueillir de nouveaux projets source d'emplois.

L'État a proposé, pour chacun des 4 sites concernés en France, des réflexions partenariales pouvant se concrétiser dans des « Projets de Territoire » (ex- CTE) afin de créer rapidement de nouvelles dynamiques économiques, sociales et écologiques en profitant en particulier des opportunités que représente la transition énergétique et écologique.

Le pacte repose sur 4 thématiques clés : bois, économie circulaire, énergie et mobilité décarbonée qui comportent des sujets d'innovation contribuant à la décarbonation du territoire (production de e-méthanol, hydrogène, recyclage des plastiques...).

Début 2020, la gouvernance est mise en place avec des comités de pilotage et une instruction des dossiers avec 2 groupes de travail thématiques :

- GT « Bois/économie circulaire », coanimé par la Région et la DDTM
- GT « Énergie et mobilité décarbonées », coanimé par la Métropole et la DREAL

En décembre 2020, le pacte a été signé avec la mise en place des premiers cofinancements d'étude (ITE, Projet d'aménagement).

La crise a également permis de prendre conscience de l'urgence de renforcer la résilience des filières stratégiques du territoire et de mener des actions sur l'offre foncière et immobilière territoriale (voir ODD8). La Métropole souhaite mettre en place un pacte de relocalisation. La palette de services va être revue pour être adaptée aux enjeux de durabilité, notamment pour la création de PME innovantes, l'amélioration de la logistique urbaine et la viabilisation des friches industrielles.

L'idée est d'attirer de nouvelles entreprises et de conforter celles existantes et surtout de trouver un équilibre entre préservation de l'environnement et Développement économique.

Cependant, des projets à long terme dans les filières stratégiques ont continué leurs développements tels que ceux concernant la healthtech, les cleantech, l'industrie du futur et les énergies renouvelables (avec la finalisation de la feuille de route hydrogène) dans une démarche de décarbonation et d'économie circulaire.

À titre d'exemple, la Métropole, en partenariat avec la Région Sud, mène un projet de réalisation d'un technocentre sur le Technoparc des Florides à Marignane.

Ce projet a pour objectif de réunir les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation autour de la mécanique, les matériaux du futur, l'ingénierie numérique et virtuelle et plus globalement dans les services avancés à l'industrie. C'est un lieu de rayonnement et de partage des connaissances techniques, technologiques et de l'innovation.

L'idée est de construire un ensemble immobilier d'une surface de plancher de 11 300 m² en environ, composé de quatre

grands pôles : un pôle accueil espaces communs ; un pôle tertiaire et services avancés ; un pôle formation et un pôle plateforme technologique. Ce programme immobilier Technocentre sera donné en gestion à une structure qui sera l'exploitant du site par l'intermédiaire d'une convention d'occupation. Le bâtiment sera réalisé dans une démarche Bâtiments durables méditerranéens. L'année 2020 a permis de sélectionner trois candidats qui ont soumis une offre APS et des négociations vont pouvoir être engagées.

La reconversion des fonciers et bâtis dévolus au fonctionnement de la tranche charbon de la centrale de Provence a pour objectif de permettre :

- L'arrêt des émissions de CO₂ par la tranche Charbon
- La récupération du CO₂ sur la tranche Biomasse
- L'économie circulaire des déchets du BTP et des plastiques
- La mobilité zéro émission avec l'hydrogène sur les véhicules lourds (bennes à ordures, camions BTP,...)
- La réalisation de pistes cyclables et de toitures PV sur bâtiments publics, déploiement de réseaux de chaleur à partir de la chaleur fatale de la centrale
- L'accueil de projets porteurs d'emplois (industries innovantes, pôle sur la filière bois-construction autour de la scierie, centre de formation et de R&D sur la chimie du bois)

La crise sanitaire et économique que nous traversons a renforcé la nécessité de miser sur l'innovation, quelle que soit la forme qu'elle revêt. Innover s'impose à nous comme un moyen privilégié de :

- Répondre aux défis sociétaux du XXI^e siècle au travers des technologies innovantes qui irriguent notre quotidien, transforment nos modes de vie et génèrent des dynamiques qui caractérisent la notion de territoire intelligent, dit « Smart ».
- Accélérer la reprise économique, en renforçant l'excellence des filières stratégiques et en stimulant la création d'entreprises.
- Transformer les organisations, afin de les rendre plus agiles, résilientes et inclusives.

Dans ce contexte, l'ambition de faire d'Aix-Marseille-Provence un territoire d'innovation et d'expérimentation, inscrite dans l'Agenda du Développement Economique, prend tout son sens.

Un double défi se pose : doter le territoire d'un écosystème d'innovation attractif et performant et se positionner comme un acteur fort de l'innovation, en ayant recours aux solutions disponibles sur le territoire et en visant l'excellence des services rendus aux citoyens et aux entreprises.

En 2020, la Métropole a pu continuer à s'appuyer sur des opérateurs de l'écosystème de l'innovation, tels que Marseille Innovation (plus grand centre européen d'entreprises et d'innovation de la région, avec 4 pépinières et hôtels d'entreprises pour héberger et accompagner des start-up et entreprises innovantes), le Technopôle de l'Arbois (spécialisé dans la cleantech, qui est clairement identifiée comme une priorité et un enjeu crucial pour l'avenir) ou encore l'Accélérateur M (qui contribue à accélérer la métamorphose entrepreneuriale des territoires pour une société plus inclusive, responsable, innovante, créative et solidaire).

De plus, la recherche de financements extérieurs est accentuée sur ces projets pour continuer les mutations industrielles. Ces financements peuvent être européens, nationaux et régionaux ou encore pour bénéficier de fonds d'appels à projet ou de programmes dédiés à l'innovation et au verdissement des activités économiques.

Enfin, la Métropole poursuit ses travaux dans le cadre de la démarche « Territoire d'industrie », articulée autour de 3 axes :

- La pérennisation des sites industriels existants (modernisation des sites, numérisation des outils de production, synergies industrielles, afin de maintenir l'emploi et les outils industriels),
- La diversification industrielle (accueil de nouvelles activités pour un ancrage durable de l'industrie de pointe orientée vers les nouvelles technologies, de l'énergie notamment),
- La décarbonation de l'industrie (accompagnement des industriels pour améliorer la qualité de l'air et encourager l'économie circulaire).

Budget 2020 :

- Technocentre sur le Technoparc des Florides à Marignane : montant global de l'action 29 166 666 € dont 67 % de participation de la Métropole

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LE PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Emploi
Handicap
Revenus
Égalité pour tous égalité des chances

La réduction des inégalités est un enjeu majeur d'un développement social, culturel et économique.

L'ensemble des actions portées par la politique de la Ville et la Cohésion sociale, concourt à aplanir ces inégalités, par l'accès à l'emploi, aux services, aux aides.

Par ailleurs, la démarche entreprise en faveur de l'égalité hommes-femmes (voir ODD5) est un axe majeur de la lutte contre les discriminations.

Enfin, le travail réalisé à l'international, en partenariat avec les pays d'Afrique notamment (voir ODD 17) entre également dans la contribution métropolitaine en faveur de l'égalité des chances.

L'outil de développement de l'accès à l'emploi et à l'insertion : Le PLIE

Les PLIE ont pour objectif de favoriser l'aide aux personnes les plus éloignées de l'emploi et ayant les plus faibles niveaux de qualification. Cela appelle à définir des relations de proximité avec les entreprises et d'éventuels recruteurs. La mobilité géographique apparaît ainsi comme un frein pour cette population. D'où la volonté d'une meilleure implication dans les actions de promotion de la mobilité inclusive pouvant aider au rapprochement entre demandeurs d'emploi et bassin d'emploi.

Sur le territoire Aix-Marseille-Provence, il existe quatre PLIE : Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres-Ouest Provence et Pays de Martigues

Le PLIE Marseille-Provence

Sur les 3 bassins de vie que comptent le territoire Marseille Provence (ouest, centre, est), la Métropole offre une proposition d'accompagnement à l'emploi des personnes en insertion qui en sont le plus éloignées. Afin d'adapter l'offre aux besoins de chacun des 3 bassins de vie, il a été confié aux 3 PLIE MP cette mission, à laquelle participe l'ensemble des partenaires de l'emploi (État, collectivités locales, Pôle emploi...). Il a été nécessaire d'harmoniser l'architecture de chacun des 3 PLIE Aix Marseille Provence pour leur permettre de proposer un accompagnement à l'emploi personnalisé et adapté à chaque situation, d'animer une intermédiation avec les entreprises, de développer la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et privés dans le but de favoriser l'accès à l'emploi.

Dès sa création, et jusqu'au 31 décembre 2015, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (CU-MPM) a mis en place une politique d'insertion par l'économique.

À cela, la loi du 12 juillet 1999 confirme « sa compétence » au titre des « dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ». Dans ce contexte, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Marseille et de La Ciotat sont transférés de l'échelon communal à celui de l'intercommunalité.

« À la suite de l'analyse des publics en difficulté de son territoire et sur l'existence de trois bassins bien distincts du point de vue de leur activité économique », en 2002, CU-MPM a mis en place un troisième PLIE correspondant au bassin de vie ouest. De fait, les autres PLIE ont été étendus afin de prendre en compte le bassin de vie centre et le bassin de vie est. Ces trois PLIE bénéficient des multi-partenariats institutionnels et financiers qui sont, hormis la Communauté Urbaine, l'État, la Région, le Département ainsi que l'Union européenne qui valorise les apports de chacun en rajoutant 50 % de crédits FSE.

Le suivi des PLIE, assuré de façon partenariale, par un comité de pilotage dans lequel sont représentés tous les financeurs, s'appuie pour la conduite du plan, sur un protocole d'accord et/ou avenant dans lequel sont définis les actions engagées et les objectifs en termes de retour à l'emploi. Depuis 2016, ces outils sont intégrés dans l'offre de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui l'a déléguée en proximité au niveau de territoire Marseille Provence.

Chacun des 3 PLIE MP :

- Animer le plan et les actions conduites en interne

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Participe à des actions mutualisées en lien avec les autres PLIE MP (égalité femmes-hommes, animation territoriale de l'insertion par l'économie, la prospective emploi, l'emploi des seniors),
- Anime les clauses d'insertion dans les marchés publics ou privés et l'intermédiation avec le monde de l'entreprise.

Chacun des 3 PLIE MP a des objectifs chiffrés liés à l'accompagnement à l'emploi incluant le nombre total de personnes à accompagner incluant un pourcentage de personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) et de personnes résidentes dans les quartiers de la politique de la ville (QPV),

Chacun des 3 PLIE MP bénéficie d'un soutien des développeurs économiques du territoire Marseille Provence dans le domaine de l'intermédiation aux entreprises.

Chacun des 3 PLIE MP doit poursuivre la promotion et le développement des clauses d'insertion en accompagnant les entreprises dans l'exécution de la clause, coordonnant l'animation de la cellule opérationnelle de la clause d'insertion sur son bassin d'intervention, en évaluant le dispositif.

Enfin, pour le pilotage de l'opération, les 3 PLIE MP sont dotés d'un comité de pilotage composé d'élus, un comité technique composé de techniciens. Un comité stratégique complète le dispositif à l'échelle du territoire.

Sur le territoire Marseille Marseille, en 2020, les 3 PLIE MP ont permis :

- L'accompagnement à l'emploi : 3212 personnes ont bénéficié d'un suivi dont 60 % de bénéficiaires du RSA et 50 % vivant dans les quartiers politique de la ville. En 2021, il est constaté que 659 personnes sont insérées dans l'emploi durable.
- L'intermédiation Entreprises : Le réseau des entreprises partenaires des 3 PLIE MP rassemble plus de 760 organisations. Ce réseau permet de mobiliser des offres d'emploi à destination des personnes accompagnées à l'emploi.
- Clauses sociales : Cette disposition a permis aux entreprises publiques ou privées de mobiliser 330 210 heures de clauses sociales permettant le retour à l'emploi de 915 personnes en insertion

Les PLIE sont inscrits dans l'Agenda métropolitain du Développement économique ainsi que le Schéma directeur métropolitain de l'emploi, l'insertion et l'économie sociale et solidaire.

Le PLIE du Pays d'Aix

Le PLIE du Pays d'Aix s'inscrit dans le cadre d'un protocole pluriannuel 2018-2022 qui fixe des objectifs et les engagements des partenaires financiers.

Chiffres clés 2020 :

Au titre du volet Inclusion sociale – Animation du dispositif PLIE territoire du Pays d'Aix :

- En 2020, 702 personnes accompagnées par une équipe de 7 accompagnatrices à l'emploi et 31,3 % de sorties positives.
- 199 entreprises ont été mobilisées par les chargés de relation entreprises du PLIE ce qui équivaut à une collecte de 315 postes à pourvoir dont 57 % sont des CDI.
- Au titre de la clause sociale d'insertion : 75 000 heures d'insertion ont été réalisées par des entreprises titulaires de marchés intégrant une clause sociale d'insertion (correspondant à 41 ETP (équivalent temps plein)) au bénéfice de 194 personnes en parcours d'insertion.
- La facilitatrice « clauses sociales » a assisté 24 donneurs d'ordre dans la mise en œuvre de leur commande publique inclusive et plus de 110 entreprises soumises à une obligation d'insertion contractuelle.

Au titre de l'insertion par l'activité économique et l'emploi : financement de 40 dossiers sur trois thématiques

- 17 dossiers qui relevaient de l'Insertion par l'activité économique : 10 dossiers chantier d'insertion pour 408 000 €, 1 dossier entreprise d'insertion pour 20.000€, 2 dossiers Association Intermédiaire pour 50 000 € et 4 dossiers groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification pour 55.000€ représentant un montant total de 533 000€ ;
- 8 actions de création d'activité avec un accent particulier mis sur l'économie sociale et solidaire (pour un montant total de 113 000 €) ;
- 12 actions avec comme objectif la levée de freins périphériques à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, savoir être, image de soi,) pour un montant total de 238 000 €.

Pour conduire ces missions la direction dépose des dossiers de subvention auprès du CD13, de la Région et du Fonds Sociale Européen – Recettes captées 753 000 €

Afin d'optimiser l'offre d'insertion en Pays d'Aix, un marché d'insertion a été passé avec comme objectif la réalisation de 45 000 heures d'insertion par an. Ce marché a été attribué à l'association Aix Multi Services, et a comme support les espaces Verts.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Ce marché a permis l'embauche de 80 personnes en CDD d'insertion et la réalisation de 52 324 heures d'insertion en 2020. Cette action bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 50 % du FSE pour 87 500€.

Deux actions structurantes représentatives des politiques publiques : L'action expérimentale « Territoires zéro chômeur » (financée pour un montant de 35 000€) à Jouques qui vise à créer des activités non-concurrentielles pour embaucher les demandeurs d'emploi de la commune.

Dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), on citera le chantier d'insertion Remise en Jeux à Éguilles, doté de 30 postes en insertion (financé pour un montant de 50 000€) qui permet l'insertion professionnelle de publics en difficulté à travers le recyclage et la commercialisation de jeux et jouets d'occasion.

Le PLIE du Pays de Martigues

Le Pays de Martigues a toujours mené une politique forte dans le cadre de l'insertion et l'emploi. Le PLIE est régi par un protocole d'accord (2018-2022) qui fixe le cadre d'intervention ainsi que les objectifs quantitatifs et qualitatifs. Le PLIE est co-financé par le CD 13, la Région Sud, le FSE et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les objectifs à atteindre sont en termes de volume d'accompagnement et de sortie positive. Un minimum de 450 personnes sont accompagnées chaque année.

De plus, le PLIE anime la clause sociale d'insertion et développe la relation entreprise.

Chiffres 2020 :

- 453 personnes accompagnées dont 74,36 % de bénéficiaires du RSA, 56 % de femmes.
- Sur l'ensemble des personnes accompagnées 65,34 % avait un niveau inférieur au niveau V (ancienne classification). La dominante des âges portait sur les 26-45 ans (62,47 %).

Le PLIE d'Istres-Ouest Provence

Créé en 1993, sur la ville d'Istres, le PLIE a été développé à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'intercommunalité par le SAN Ouest Provence dès 1997. En 2016, la Métropole le reprend à son compte et l'intègre dans ses orientations en termes de politique de promotion de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique. L'ensemble des PLIE métropolitains est géré à l'échelle des conseils de Territoire permettant ainsi une réponse dans la proximité adaptée aux besoins des publics du territoire concerné. Sur le conseil de territoire Istres-Ouest Provence, depuis 2015, l'association Réussir Provence assure la fonction d'organisme support du PLIE Ouest Provence.

Réussir Provence travaille à revoir son approche du public et à développer la notion « d'aller vers » afin de répondre aux problématiques de mobilisation du public (baisse de la fréquentation, baisse des nouveaux entrants dans le dispositif).

L'innovation constatée cette année contient deux aspects :

- Une volonté affichée par la structure de se rapprocher du public que ses actions visent à « aller vers ». C'est matérialisé par une action : « l'Estafette pour l'emploi », qui consiste à aller à la rencontre des publics dans son lieu de vie (marchés, pas d'immeuble...) avec les employeurs.
- Des actions innovantes permettant au public et aux accompagnateurs-emploi d'appréhender l'accompagnement sur d'autres formes.
- 465 personnes ont été intégrées au dispositif PLIE en 2020.
- 1 169 participant(e)s ont bénéficié des interventions du PLIE Istres-Ouest Provence (baisse de 5 % par rapport à 2019).
- Sur l'ensemble des publics orientés vers le PLIE durant l'exercice par les partenaires prescripteurs ou qui se sont présentés spontanément : 831 personnes étaient présentes à l'information collective de premier accueil / 680 personnes ont été reçues en entretien(s) individuel(s) pour démarrer la phase de diagnostic / 449 personnes ont été intégrées.

Sorties emploi :

- Les étapes emploi (hors IAE) : 631 contrats signés par 415 participant(e)s
- Les missions temporaires : 40 participant(e)s pour 12 498 heures
- Les contrats aidés du secteur non marchand : 24 participant(e)s entré(e)s en CAE/PEC pour 17 employeurs
- Les étapes ateliers chantiers d'insertion : 68 participant(e)s entré(e)s en 2020
- Les étapes formation : 200 participant(e)s pour 226 étapes

Conventionnement en faveur du handicap.

La convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), signée lors d'un événement protocolaire, a démarré en 2020 pour une période de trois ans. Pour effectuer ces engagements qui y figurent, des groupes de travail ont été constitués sur les thématiques suivantes : Commande publique et gestion

fonction publique (FIPHFP), signée
P. 013-200054807-20211119_8576-DE
Date de mise en ligne : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

financière, Recrutement, Communication-sensibilisation-formation, Maintien dans l'emploi, Gouvernance et organisation (66 réunions). Un dépliant sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) a été diffusé aux agents et aux élus avec les bulletins de salaire en décembre. Sur l'intranet M Actu, une page dédiée au handicap au travail a été créée.

Des webinaires d'acculturation au handicap portant sur la législation, l'intégration et le tutorat notamment ont été modélisés pour mise en œuvre en 2021.

Budget :

Les PLIE Marseille-Provence : sur 5,2 millions d'euros, 2,079 millions d'euros ont été engagés en 2020

Le PLIE Pays d'Aix : 1,499 millions d'euros en 2020

Le PLIE Pays de Martigues : sur 1 664 430 €, 554 810 € engagés en 2020

Le PLIE Istres Ouest Provence : 1 494 818 € engagés en 2020

Plan handicap : participation 256 000€, Fond insertion des personnes handicapées de la fonction publique : 215 000 €

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 11

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Aménagement-Services publics-Logement-Transport

Urbanisation durable-Patrimoine culturel

Risques majeurs-Qualité de l'air-Espaces verts

Liens éco et sociaux entre urbains et périphérie, préservation des ressources, adaptation au changement climatique

Éléments de synthèse

1 métropole jeune, composée de 92 communes, contrastée dans ses paysages et ses composantes socio-économiques

Aménagement : 21 quartiers en NPNRU

Intégration des critères « Quartier durable » dans 180 opérations d'aménagement

50 % de villes de la métropole sont labellisées environnement.

33 villes fleuries, espaces verts : 639 parcs urbains pour un total de 1120 ha, dont 20 de plus de 10 ha.

Services publics : 95 % des habitants accèdent aux services publics à moins de 7 km.

Patrimoine culturel : un patrimoine historique, culturel de premier plan, avec 2600 ans d'histoire.

Risques majeurs : à l'exception des avalanches et des éruptions volcaniques, la métropole est exposée à tous les risques naturels, technologiques et nucléaires.

Transports et déplacements : 94 % des transports de moins de 7 kilomètres se font en voiture. 200 000 véhicules / jour aux entrées nord de Marseille, 125 000 sur l'entrée est. 60 ans après leur création, les autoroutes sont saturées. 6 578 000 déplacements par jour dont 98 % sur l'espace métropolitain.

58 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

Objectif du réseau express métropolitain : 92 % de la population à moins de 10 mn du REM ;

Autres transports : 1^{er} port de France : 2,7 millions de passagers

2^e aéroport de France : 9 millions de passagers, 2,4 millions de passagers low cost

2 gares TGV : 15,5 millions de passagers

Qualité de l'air : une présence accrue de l'industrie, des transports et des zones urbaines, associée à un ensoleillement (2800H/an) entraîne de multiples problèmes de dépassement des seuils (OMS) pour les principales molécules : NOX, SOX, particules fines, ozone.

Adaptation au changement climatique : la métropole est un territoire vulnérable au regard de sa biodiversité, de ses milieux naturels, de son littoral. La Métropole a présenté en 2019 son plan climat-air-énergie métropolitain

Préservation des ressources : contrat de baie pour les eaux, plans de massif pour les espaces forestiers.

La ville : lieu d'habitation, de vie, de travail, de commerce, d'échanges, de loisirs, d'éducation. Mais la ville c'est aussi des nuisances à combattre, des insécurités à maîtriser, des lieux à ouvrir à toutes et tous, des inégalités à combattre...

Rendre les villes plus durables, c'est faire que l'aménagement de la cité soit inclusif et solidaire, qu'il favorise par ses orientations, la prise en compte du climat, de la santé, de la citoyenneté, de la préservation des ressources.

Quartiers Libres : une démarche transversale au service du projet urbain résilient et transversal du quartier de la gare

Quartiers Libres est une démarche de laboratoire urbain engagée depuis 2016 sur 140 hectares autour de la gare Saint-Charles sur les secteurs de Belle de Mai et Saint-Charles au cœur du 3^e arrondissement de Marseille.

Adresse de dépôt en préfecture :
013-200054807 (2021)1119-8576-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Ce projet urbain se construit sur une démarche de concertation, de développement inclusif, de transversalité sur un territoire à double échelle : un quartier habité de centre-ville qui est en même temps le quartier d'accueil du pôle d'échange multimodal Saint-Charles.

Les temps forts en 2020 :

La concertation est restée continue et la communication transparente afin d'informer et associer les différentes parties prenantes du quartier et œuvrer à un projet urbain inclusif :

- Préparation d'un nouveau site internet interactif (carte interactive, volets dynamique et participatifs...) avec une information complète et actualisée, développé pour le grand public
- Un bâtiment réhabilité en 2019 a été ouvert en 2020 pour devenir un lieu de partage de l'information et de discussion sur le projet urbain, mais aussi un lieu convivial de travail, d'activités et de rencontre pour le quartier (familles, associations, étudiants, entreprises...). Il a également été un lieu de stockage et de distribution des paniers alimentaires et colis d'hygiène pendant le premier confinement.

Une réflexion est menée sur les espaces publics inclusifs :

- Le schéma directeur des espaces publics sur 140 ha a été finalisé, ainsi que des fiches de lot des espaces publics identifiés comme prioritaires, afin de développer une action sur une double échelle (long et court termes / action rapide et évolutive).
- La conception d'une forêt urbaine sous la forme d'un espace public planté de hautes tiges au cœur des anciennes casernes militaires a été poursuivie en 2020 par des études plus détaillées visant la lutte contre les îlots de chaleur, répondant à des enjeux de biodiversité et de qualité de vie.
- Afin de veiller particulièrement à l'égalité entre les femmes et les hommes sur les espaces publics du secteur du projet Quartiers Libres, la Métropole s'est associée à l'École urbaine de Sciences Po de Paris pour développer une boîte à outils pour la prise en compte du genre dans l'aménagement
- L'aménagement transitoire d'un parvis d'école, via la construction de jardinières-barrières a permis de réaliser un projet de chantier participatif avec les élèves et parents d'élèves et de lutter contre le stationnement gênant tout en améliorant le quotidien de ces familles.

La mise en place d'espaces verts ouverts a permis de poursuivre l'expérimentation d'un nouveau mode de gestion, plus associatif, et de fréquentation d'un espace végétalisé et d'un potager partagé en milieu urbain

Beaucoup de projets sont en lien avec la mobilité durable car le projet phare sur lequel s'appuie les Quartiers Libres est le projet de renouvellement de la gare :

- L'utilisation de la nouvelle gare comme nœud urbain de mobilité de proximité a été poursuivie dans les études. L'enjeu est de faire de ce lieu un morceau de ville permettant de mixer les fonctions et ainsi réduire le trafic véhicule au cœur de la ville en valorisant les modes doux et les transports en commun.
- Le projet de gare Saint-Charles, doublée en souterrain, a poursuivi ses approfondissements en 2020 notamment dans son intégration urbaine via des espaces publics de qualité et d'importance, reliés au niveau du reste de la ville sur ses 4 faces. C'est un des enjeux du projet urbain Quartiers Libres de faire de cette infrastructure un moteur d'ouverture et de développement au secteur de la Belle de Mai.
- Le doublement de la voie ferrée d'Arenc en support de modes actifs (piétons/cycle) est un sujet qui également a été poursuivi dans les études au cours de l'année 2020.
- L'étude d'opportunité du tracé nord du tramway a été poussée et accompagne la démarche dans le cadre de Quartiers Libres, afin de connecter le 3^e arrondissement au réseau de tramway existant et favoriser l'utilisation des transports en commun sur l'ensemble du secteur.

En termes de développement économique local, une réflexion se poursuit sur l'écosystème économique local, intégrant les conséquences de la crise sanitaire, afin de renforcer ses atouts, débloquent les freins, et saisir les opportunités pour favoriser l'emploi et l'innovation sur le territoire.

Dans ce projet, l'idée est d'avoir des équipements publics innovants :

- Plusieurs études ont été lancées afin d'offrir des équipements publics en quantité suffisante et de qualité (évaluation des besoins, prospective, études pour créer des équipements publics « nouvelles générations »...)
- Le chantier pour la construction du groupe scolaire Marceau a été lancé (désamiantage et démolition de la caserne Marceau), et intégrera dans sa construction une ludothèque mutualisée.

Enfin, sur le volet énergie, la Métropole a étudié le potentiel énergétique de ce secteur, et notamment celui des énergies renouvelables afin de pouvoir enrichir les futures propositions tant sur l'équipement que constitue la gare que sur les bâtiments existants ou à venir. Le raccordement à une énergie de type thalassothermie reste à poursuivre.

Moulins Docks Libres Villette : un projet d'aménagement résilient et intégré

Le projet urbain sur le secteur Moulins-Docks Libres-Villette, dans sa version initiale, a été représenté sous la forme d'un plan régisseur, plan capable d'absorber dans le temps les incertitudes et aléas.

En 2020, un cahier de prescriptions architecturales urbaines paysagères et environnementales a été réalisé et encadre l'insertion urbaine des futurs projets de construction ; il traite :

- Des qualités d'habiter (ensoleillement, gestion des nuisances, espaces extérieurs)
- De la présence du végétal, pour bénéficier de ses services écosystémiques (biodiversité, contre l'îlot de chaleur urbain...)
- De la gestion des eaux pluviales et de la réduction de la désimperméabilisation
- De la mutualisation en matière de gestion de l'énergie et des déchets
- De la conception de bâtiments performants pour garantir un confort en toutes saisons (conception bioclimatique et stratégie passive), pour réduire les besoins énergétiques et pour limiter l'impact carbone du projet.

L'agriculture urbaine, une autre approche de l'agriculture

Une métropole qui produit localement pour ses habitants et qui sensibilise aux ressources alimentaires du territoire, une métropole plus verte mettant la nature au service de la ville, une Métropole solidaire qui innove pour ses quartiers et dynamise le lien social autour de jardins collectifs, voilà en substance le but du plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine expérimental, qui a été mis en place sur Marseille. Parmi les 30 actions prioritaires, on note :

- La mise en place de dispositifs publics de soutien au développement des projets (réglementation PLUi, accès à l'eau, foncier...)
- Le portage métropolitain ou appui à des partenaires sur des projets spécifiques à caractère pilote ou de recherche-action, en QPV ou sur les franges urbaines (fermes urbaines, parc agricole, verger urbain, écopâturage, pépinières apicoles, gestion des franges urbaines, formation, distribution locale, compostage, réutilisation des déchets verts, accessibilité alimentaire et sensibilisation).

Sur 30 actions prioritaires, 27 actions en cours de mise en œuvre ou finalisées, dont 16 pilotées par des directions métropolitaines et 11 par des partenaires du plan d'action. Parmi les principales actions terminées en 2020 pilotées et soutenues par la Métropole :

- baisse des tarifs de l'eau agricole et accessibilité élargie aux agriculteurs urbains
- installation de 5 agriculteurs sur des fonciers métropolitains (baux ruraux environnementaux)
- soutien à la Cité de l'agriculture pour son action auprès des porteurs de projet (animation réseau, soutien technique, organisation 48h de l'agriculture urbaine...)
- soutien à la création de 2 fermes urbaines expérimentales (ferme des Calanques et ferme Capricorne)
- émergence de modèles de micro-fermes urbaines à vocation hybride productive et/ou pédagogique et/ou d'insertion

Les nuisances

Les problématiques de l'air et du bruit sont indissociables de l'espace urbain. Elles sont traitées dans l'ODD3, relatif aux problématiques de santé.

L'observatoire de la mobilité

L'observatoire de la mobilité est un outil qui vise à centraliser, spatialiser et valoriser l'ensemble des données disponibles dans le domaine de la mobilité métropolitaine. Son élaboration, menée par deux personnes assistées par les agences d'urbanisme locales a débuté en janvier 2020.

Plus précisément, il a pour vocation :

- D'exploiter et/ou de diffuser des données territorialisées ;
- D'alimenter les réflexions et études ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- De suivre les évolutions dans le temps et l'espace des phénomènes observés et de mieux comprendre les dynamiques du territoire ;
- D'évaluer les politiques publiques ;
- D'aider à la prise de décisions ;
- Dans une dimension prospective, il offre la possibilité d'appréhender les besoins à venir et donc de prévoir les interventions à mettre en œuvre.

L'observatoire de la mobilité est un outil de travail dynamique et partagé, qui s'inscrit dans le Système d'Informations géographiques métropolitain (SIGMA). Il est alimenté par les différents services métropolitains, par les autres collectivités, les prestataires et exploitants d'infrastructures et de services. Il a également pour vocation d'acquérir de la donnée issue des nouvelles technologies, en particulier la téléphonie et les GPS embarqués, afin d'enrichir ses acquis. Il met également en œuvre des outils de type cartographies interactives et tableaux de bord, ou encore de collecte de données optimisée.

L'observatoire métropolitain intègre quatre grands domaines de la mobilité : les transports collectifs (réseau TC métropolitain, TER), l'automobile (flux routiers, stationnement), les modes actifs et émergents (marche à pied, vélo, vélo en libre-service, autopartage, trottinette, bornes de recharge pour voitures électriques...) et la grande accessibilité (aéroport, port, fret routier). Il intègre également des données transversales comme les accidents, ou des enquêtes (origines/destinations, enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²), mobilités émergentes...).

Le rôle de l'observatoire comme outil de suivi des politiques publiques est important dans le cadre du développement durable, puisque par ses synthèses portant sur l'offre et sur les usages, il permet de suivre les effets des actions mises en place par la Métropole et de les évaluer. Les mesures en faveur du développement durable prises dans les documents de planification tels que le PDU ou les PLM, ainsi que dans le cadre de nouveaux services ou de restructuration de réseaux de transport sont ainsi observées et peuvent être réajustées selon les résultats, afin de les rendre plus efficaces.

Dans le cadre de l'observatoire, une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) a été réalisée en 2019/2020 auprès de plus de 26 000 habitants du bassin de vie Aix-Marseille (180 communes). Cette enquête d'un coût de 1,6 million d'euros répond à une méthodologie standard imposée par l'État (Cerema) dont l'objectif est de mieux connaître et d'analyser les caractéristiques des personnes et des ménages dans leur manière de se déplacer selon les modes de transport utilisés, le motif, les lieux d'origine et de destinations et le moment de la journée, et de connaître leurs opinions et attentes en matière de mobilité, et d'en suivre leurs évolutions.

Cette enquête qui complète les données en offres et fréquentations des infrastructures de transports, enrichit fortement les analyses réalisées par l'observatoire. Elle permet ainsi :

- De dresser un diagnostic des comportements en matière de mobilité ;
- De mesurer et évaluer l'impact des différentes politiques et services de mobilité mis en place entre deux enquêtes, selon le lieu géographique et les catégories de population ;
- De comparer les comportements des habitants et l'usage des modes de transport entre deux enquêtes (la précédente ayant été réalisée en 2008/2009) et entre agglomérations semblables ;
- D'étudier les améliorations à apporter en matière d'offre et de niveau de service par mode de transport ;
- D'étudier les relations entre transport et urbanisme ;
- De fournir les éléments nécessaires aux responsables locaux et techniciens pour définir des politiques, dresser des bilans ou effectuer des prévisions.

Par cette connaissance précise de la mobilité, la Métropole se donne les moyens d'être plus efficace dans l'offre de services et de transports, en particulier des « transports propres », afin d'offrir les moyens à la population de minimiser les déplacements en voiture et de se reporter vers des modes plus vertueux.

Plan vélo métropolitain

La Métropole a décidé de placer le vélo au cœur de son offre de mobilité pour les déplacements du quotidien. Pour cela elle s'est dotée d'un plan d'action précis répertoriant 15 actions ainsi que d'un budget et des objectifs datés et quantifiés.

Le plan vélo s'organise autour de trois axes stratégiques :

1- Développer l'usage des vélos pour les déplacements quotidiens : création d'un réseau de lignes sécurisés. Développer le stationnement vélo, renforcer le réseau secondaire, développer les services vélo au sein des principales gares, favoriser l'intermodalité avec les transports en commun.

2- Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre (aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, service de location de vélo en moyenne et longue durée, mise en place d'un dispositif d'écomobilité de vélo).

Agence de l'énergie et de l'équipement
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de transmission : 25/09/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

3- Renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser l'usage du vélo (développer le cyclotourisme, sensibiliser au partage de l'espace public, encadrer les nouveaux services, créer un guide métropolitain des aménagements cyclables, soutenir l'activité des associations).

L'objectif est de doubler la part modale du vélo d'ici à 2024 sur le territoire métropolitain et atteindre les 5 % de part modale à Marseille

Augmenter la part modale des déplacements à vélo du fait de ses effets bénéfiques sur la santé publique et sur l'environnement (pollution aux particules fines et sonores). Diminuer la part modale de la voiture dans les déplacements du quotidien au profit du vélo utilisé seul ou en intermodalité avec les transports en commun.

En 2020, des avancées notables sont constatées :

- Engagement de la réalisation des lignes vélos sécurisées placées sur le territoire de compétence voirie de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Lancement et finalisation de l'ensemble des études de faisabilité des lignes vélos sécurisées situées hors du territoire de compétence voirie de la Métropole. 27 communes partenaires ainsi que le Département.
- Lancement d'une nouvelle offre métropolitaine de stationnement vélo sécurisé et déploiement de l'offre (27 sites et 600 abonnés fin 2020 pour un service lancé en septembre 2020).
- Poursuite de l'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique par le CD13 en partenariat avec la Métropole.
- Organisation des réunions de suivi du plan vélo métropolitain etc....

De nombreuses réunions de concertation dans le cadre du PDU sur les thématiques vélos, ainsi que des réunions de concertation spécifique au plan Vélo avec le réseau associatif, ont été organisées.

Le plan piéton

(voir ODD 3)

Réglementer la publicité en ville

La publicité en surnombre et développée de manière anarchique, constitue une nuisance visuelle qu'il convient de maîtriser. Le conseil de Territoire Marseille Provence s'y est attelé depuis plusieurs années maintenant.

Le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) est un document de planification permettant de réglementer la publicité, les enseignes et les pré-enseignes sur un territoire donné. Au même titre qu'un plan local d'urbanisme (PLU), il est composé d'un zonage et d'un règlement.

Ce document aux enjeux multiples, doit accorder à la fois la protection du cadre de vie, la liberté d'expression et les nécessités économiques. Le RLPi est conçu en étroite collaboration avec les maires des communes du Territoire, mais aussi ses habitants.

La formalisation du dossier en vue de son arrêt en 2021 a été poursuivie, ainsi que des réunions avec les communes qui ont connu un changement de mandature afin de faire évoluer le projet.

La concertation s'est déroulée du 13 juillet 2017 au 26 mars 2021. Mise à disposition d'un dossier de concertation papier au siège de la Métropole et dans chacune des 18 communes du territoire Marseille Provence, création d'une adresse mail dédiée, 5 réunions publiques, des réunions de travail avec les acteurs économiques concernés.

Protéger la ressource en eau

On le constate désormais quasiment chaque jour, les effets du changement climatique se traduisent par des phénomènes météorologiques violents : inondations, coulées de boue... qui ont des effets dévastateurs sur les villes. Intégrer la gestion globale de l'eau dans les projets d'aménagement, favorise la construction de villes plus perméables.

Rendre la ville plus perméable, soit par anticipation dans les projets urbains, soit en désimpermeabilisant les sols, permet de :

- Réduire la saturation des systèmes d'assainissement,
- Limiter les pollutions terrestres et maritimes,
- Lutter contre l'aggravation des inondations,
- Augmenter l'alimentation des nappes souterraines,
- Lutter contre les îlots de chaleur en ville

En réintégrant la gestion des eaux pluviales dans le grand cycle de l'eau, on en fait non plus une contrainte, mais une contribution à la réintroduction de l'eau dans l'aménagement de la ville. L'eau devient un vecteur de qualité urbaine.

Une gestion alternative de l'eau pluviale est d'autant plus nécessaire sous le climat méditerranéen, pour apporter des réponses aux phénomènes torrentiels. En multipliant en surface les modes de traitement des eaux pluviales, plutôt que de traiter en « tout-tuyaux » on peut en diminuer les coûts. La gestion des eaux devient alors un mode d'aménagement qui améliore la ville. Utiliser les rivières, canaux, comme objets de renaturation des villes plutôt que des exutoires pluviaux, contribue également à limiter la pollution des cours d'eau.

Pour cela, le service GEMAPI a été associé aux équipes de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur des projets d'aménagement

À cet effet, il est développé une stratégie en vue de réaliser 150 ha de désimperméabilisation des sols d'ici 2024. Un marché d'étude de diagnostic du potentiel de désimperméabilisation a été lancé.

Les risques majeurs, une vigilance accrue

Le 18 mai 2017, les élus métropolitains ont acté une politique en matière de prévention des risques majeurs qui se décline suivant trois axes :

Structurer la réponse opérationnelle de l'établissement en cas de survenance d'un événement exceptionnel :

L'année 2020, marquée par la pandémie de Covid-19, a nécessité une mobilisation permanente du Service Prévention des risques majeurs de février à mai. La mission du service, qui pour l'occasion a créé une cellule de crise, a consisté pendant ces trois mois, sous l'autorité du DGS de la Métropole :

- à assurer une interface avec la préfecture en lui communiquant toutes les informations relatives à l'activité de l'Etablissement sur ses champs de compétences régaliens (transport, déchets, crématoriums,);
- à coordonner la réponse opérationnelle interservices de l'établissement ;
- à apporter un soutien à des services très fortement sollicités (directions Qualité de vie au travail, de la programmation et de la performance achat, service Moyens généraux et logistique) ;
- à concourir à la création d'une plateforme de production, de conditionnement et de distributions de masques tissus au profit des communes de la métropole.

Par ailleurs, dans le courant du mois de février, le service a finalisé le plan de Continuité d'Activité (PCA) « pandémie » de la Métropole. L'activation de ce plan et des mesures qui en ont découlé ont permis de limiter considérablement la propagation du virus, de préserver au mieux le personnel métropolitain et d'assurer la continuité du service public.

Cette mobilisation dans le cadre de la crise Covid n'a pas empêché le service de poursuivre son activité et de répondre à d'autres événements. Ainsi, l'astreinte métropolitaine risques majeurs, joignable 24h/24, et qui est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2017, a répondu aux sollicitations des communes et du Centre Opérationnel Départemental (COD) de la Préfecture lors des feux de forêt du 4 et du 24 août et lors des inondations du 8 novembre en mobilisant des moyens de transports et en déployant des modules d'hébergement.

Le service Prévention des risques majeurs contribue aussi à former les personnels métropolitains assurant les astreintes de décisions (astreinte de DGA), thématiques (ex : astreintes transport, portuaire...) et de territoires. Ces formations au nombre de 33, ont bénéficié à 27 agents et ont été sanctionnées par 7 exercices de validation et 4 de gestion de crise.

Aider et accompagner les communes de la métropole à améliorer leurs propres réponses :

Dans le cadre de l'appui dispensé par la Métropole aux communes, le service Prévention des risques majeurs a organisé, en partenariat avec l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), 2 formations au profit des élus accompagnés de leurs techniciens. 39 personnes dont 27 élus ont pu ainsi être formés, ce qui représente en tout 21 communes. Ces séances s'appuyant sur des exercices de mise en situation, ont vocation à préparer les élus à faire face à la survenance d'un événement majeur.

Les communes qui le souhaitent, bénéficient par ailleurs d'un accompagnement sur la réalisation et la mise à jour de leur plan communal de sauvegarde (PCS) et de leur document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). En 2020, 30 communes ont été accompagnées dans l'élaboration ou la réactualisation du PCS et 12 l'ont été pour le DICRIM.

Enfin les PCS n'ayant d'intérêt que s'ils sont testés, le SPRM, avec le concours du CYPRES, a organisé en novembre un exercice à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune impliquant 4 communes du territoire d'Aubagne et du Pays de l'Etoile.

Développer une culture du risque parmi la population métropolitaine :

La sensibilisation des populations aux risques constitue un axe fort du service

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception en préfecture : 25/11/2021

Plusieurs expériences concluantes ont été tentées en milieu scolaire sur le territoire métropolitain. Celles-ci ont été poursuivies en 2020. Il reste, maintenant au service, le soin de l'étendre à l'ensemble du territoire métropolitain.

Budget 2020 : Intégration de la gestion globale de l'eau dans les projets d'aménagement : 520 000 € dont 100 000 € en 2020

Actions d'agriculture urbaine : 2 200 000 € 1 232 000 € (dont 910 000 sur budget foncier agricole)

Plan vélo : 25 millions d'euros (DGA MOB) + 35 millions d'euros (le Territoire Marseille Provence - Espace public)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 12

ETABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Gestion durable des ressources (eaux, air, foncier)
Réduction des déchets
Valorisation des déchets
Pratiques durables dans les marchés touristiques durables
Valorisation de la culture et des produits locaux
Création d'outils d'évaluation des politiques

Éléments de synthèse

- 1,3 milliard de tonnes de nourriture gaspillées chaque année dans le monde. Le secteur alimentaire = 22 % des émissions de gaz à effet de serre = déforestation pour conversion en terres agricoles.
- 308 € = coût pour la collectivité d'une tonne de vêtements jetés (0 € si transmis à une association pour du réemploi + la création d'activité et d'emplois).
- 690 points de collecte du textile sur la métropole (domaines public et privé) et 2 350 tonnes collectées en 2020.
- Au total, sur le territoire métropolitain, ce sont 1 172 789 tonnes de déchets prises en charge par les différents services des Territoires, soit 624,5 kg/hab/an.

Sur l'ensemble de ces tonnages :

- 36 % en valorisation matière et valorisation organique,
- 30 % en valorisation énergétique,
- 34 % en enfouissement.

La répartition des 1 172 789 tonnes, prises en charge par la Métropole, est la suivante :

- 59 % sont constituées d'ordures ménagères soit 368,6 kg/hab/an,
 - 6,5 % sont issues de la collecte sélective et séparative soit 40,4 kg/hab/an,
 - 29 % sont issues des collectes en déchèteries soit 181,6 kg/hab/an,
 - 5,5 % sont constituées des collectes d'encombrants au porte-à-porte et d'autres apports divers et/ou issues des services techniques acheminées directement ou indirectement vers les différentes installations et unités de gestion des déchets, soit 33,8 kg/hab/an.
- Indicateurs financiers du service public de prévention et gestion des déchets RPQS 2020 : le coût complet global de la compétence Déchets sur le territoire métropolitain est de 194 € TTC/habitant/an ou de 306 € TTC/tonne. Le coût TTC aidé de la compétence de la gestion des déchets est 181 € TTC/habitant/an ou de 285 € TTC/tonne.
 - La réduction des déchets (Bilan 2020) : le taux équipement des logements individuels en composteurs individuel est de 15 %. 197 sites de compostage collectif en fonctionnement et 2 923 foyers équipés en lombricomposteurs.
 - Les Français achètent beaucoup de produits d'occasion. Le marché atteint même aujourd'hui 7 milliards d'euros, un chiffre équivalent « au chiffre d'affaires de l'entreprise de luxe Hermès ». L'activité est en hausse. Avec 802 000 tonnes de produits d'occasion vendus, l'augmentation, en trois ans, est de 40 %. « La proportion des Français qui ont acheté un produit de seconde main est passée de 17 % en 2005 à 60 % en 2019 ».

La Métropole a lancé son premier appel à projets « réemploi-réparation-réutilisation 2020-2024 »

Depuis le 2 août 2020, la population mondiale vit « à crédit ». Il faut en effet, 1,64 planète pour subvenir à l'ensemble des besoins en matière de ressources naturelles, avec des disparités (de 1 à 10) entre des pays sur consommateurs et d'autres qui n'ont pas le minimum vital.

Depuis le tournant des années 1960, la société est entrée dans une ère de consommation de masse, qui s'amplifie au fil du temps. L'économie crée sans cesse de nouveaux produits et génère donc de nouveaux besoins à assouvir, ce qui implique des ressources nécessaires (eau, énergie...) pour les produire.

S'il est particulièrement difficile de sensibiliser la population aux méfaits de la surconsommation et de travailler à réduire l'emprise sur les ressources à l'échelle du territoire, qu'il s'agisse des eaux ou des sols en

Sommaire de l'impact de travail
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de la révision 01/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

tant que foncier urbain agricole ou d'espaces naturels. Par ailleurs, il importe de réduire drastiquement la production de déchets.

Tendre vers un tourisme durable

L'attractivité du territoire permet de créer des emplois, de valoriser le patrimoine naturel, culturel, gastronomique.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le soutien est apporté aux secteurs fragilisés. Pour cela, le plan de relance Tourisme et Culture départemental et métropolitain a été mis en place ainsi que le plan d'action « Bleu Blanc Vert » et la révision de la stratégie touristique.

L'idée d'avant-crise, et qui est toujours d'actualité, est de renforcer le marketing territorial afin d'assurer la promotion de la destination de la Métropole Aix-Marseille-Provence et que les pratiques touristiques et l'offre soient respectueuses de l'environnement.

L'outil de la consommation durable : le SPASER

Le Schéma de Promotion des achats socialement et écologiquement responsables est l'outil indispensable pour déployer une politique achat durable au sein de la Métropole en mettant à disposition des programmes les outils de la commande publique et une stratégie achat sociale et environnementale

La démarche poursuivie en 2020 se place dans la continuité de celle engagée sur 2019 dans la préparation du SPASER. Des étapes ont été franchies dans la sensibilisation et la mobilisation en interne des différents acteurs du process achat. Le travail a été mené conjointement avec les deux directions : achats et commande publique. Cette année a permis de préparer la finalisation escomptée du projet sur 2021.

La crise sanitaire et sociale de la Covid-19 ainsi que l'actualité réglementaire riche en matière de développement durable (loi Agec) ont permis de viser des objectifs d'autant plus ambitieux sur le plan social qu'environnemental.

Deux types d'actions sont à mentionner pour cette année 2020 :

- D'une part la préparation du SPASER avec la validation du projet, de la méthodologie et de la proposition d'un premier contenu. L'articulation autour de 4 axes a ainsi été retenue, ainsi que les thématiques et orientations principales :
 - Gouvernance,
 - Achats socialement équitables,
 - Achats écologiquement responsables,
 - Achats au service des PME et entreprises du territoire.

Le travail à réaliser autour des moyens de mise en œuvre des objectifs stratégiques définis est prévu pour le premier trimestre 2021. Les objectifs finaux seront actés en 2021 selon les priorités définies au sein des différents segments achats.

- D'autre part le travail permanent de la direction de la Commande publique afin d'accompagner les différents acteurs du process achat dans l'acquisition des bons réflexes en termes de commande publique durable : formations sur les outils et leviers juridiques et encouragement sur les gains qualitatifs attendus (insertion, réduction déchets, économie des ressources, réemploi, réduction des gaz à effet de serre...)

Déploiement d'un achat public durable

L'action de la direction de la Commande publique pour encourager à la pratique des bons réflexes au sein des marchés publics de la collectivité demeure constante. La Commande publique veille en effet à ce que les marchés soumis à publicité répondent déjà aux exigences en matière de développement durable, au moins sur les sujets les plus impactants ou sur les marchés les plus stratégiques. Les agents au sein des directions prescriptrices ont pu bénéficier de formations (assurées par la DCP) sur les différents outils et leviers proposés pour déployer une politique achat durable comme les clauses, les critères, les lots ou marchés réservés, le sourcing... Les deux services ont travaillé en collaboration sur l'animation et le déploiement d'une commande publique plus vertueuse en conformité avec les objectifs visés par la Métropole, notamment dans le contexte de crise sanitaire et économique générée par le coronavirus. Les mesures engagées sur le SPASER répondent aux objectifs inscrits au plan climat, notamment au travers des chantiers durables dans la construction, la rénovation et les travaux, mais aussi via les mesures prises pour des transports propres, des véhicules techniques (collecte et nettoyage) moins polluants, l'interdiction de produits nocifs pour la qualité de l'air intérieur et extérieur dans les marchés de nettoyage (axe 3).

L'ensemble des 4 axes du SPASER ont pour but de couvrir les thématiques ciblées, qui sont les 4 axes de la stratégie de la Métropole. Les différents projets et politiques publiques de la Métropole.

Accusé de réception en préfecture
05/000405-2021-07607
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Un outil co-construit

L'année 2020 a permis d'avancer sur la construction et la préparation du SPASER et de ses outils de mise en œuvre opérationnelle. Les groupes de travail opérationnels et de gouvernance ont été constitués, le projet a été validé par les différents niveaux hiérarchiques. Les ressources ont été mobilisées et affectées aux différents groupes selon les compétences métiers. Un document a été produit afin de permettre aux ateliers de travailler sur une base concrète dès début 2021. La méthodologie a été présentée aux différents acteurs ainsi que les objectifs et livrables attendus à l'issue de ces séances de travail collaboratif. Les jalons ont été posés afin de viser une délibération du schéma en 2021. Le projet a été mené en binôme associant ainsi les acheteurs de la DPPA ainsi que les conseillers juridiques de la DCP, sous forme d'équipe pilote de chaque groupe de travail. Cette méthode en équipe transversale a permis une communication efficace alliant stratégie achat et cohérence juridique pour assurer la production d'un document final ambitieux mais conforme aux règles de la commande publique. Un travail important de recensement des bonnes pratiques d'achat public durable au sein de chaque direction opérationnelle a notamment été réalisé par chaque groupe de travail.

Une gestion durable des ressources

La Métropole met en œuvre des réflexions, des études sur les solutions alternatives dans la gestion de la consommation d'eau. C'est le cas pour la désimperméabilisation des sols qui permet à l'eau de rejoindre les nappes phréatiques et garantir une ressource en eau qui reste incertaine notamment par rapport au changement climatique. Un autre exemple d'étude est celui de la gestion de l'eau de pluie par l'espace public, que ce soit en toiture ou par les chemins ou les noues (projet Camp de Sarlier à Aubagne).

Aujourd'hui, une réduction importante des pertes d'eau dues à des fuites repérées rapidement fait partie de cette gestion durable (voir ODD 6). En ce qui concerne l'eau agricole, des études sont également menées afin de réutiliser les eaux usées après traitement en STEP pour de l'irrigation agricole (voir ODD 6). Les conclusions de l'étude seront rendues en 2021.

De plus, concernant l'énergie, la Métropole a la chance d'avoir un taux d'ensoleillement important. Donc, l'utilisation des énergies renouvelables est plus faisable que ce soit par le soleil, l'air, la mer... (voir ODD 7).

Enfin, il faut penser également aux sols. La pression foncière est de plus en plus prégnante depuis ces dernières années, au regard d'une démographie en constante croissance et son corollaire en matière de besoins de logements et de services.

Les grands schémas directeurs, tels que le SCoT ou les PLUi, ont pris en compte les besoins et les contraintes. L'aménagement et l'urbanisme veillent à renforcer la massification urbaine, afin de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Dans cette logique et en dehors de la période de crise sanitaire, la Métropole poursuit la mise en œuvre du **Dispositif de production de l'offre foncière et immobilière (DOFIE)** afin de lutter contre l'étalement urbain et de mener une réflexion sur des solutions alternatives, telles que les bureaux connectés ou encore la réduction des trajets domicile-travail.

La réflexion sur l'aménagement à l'échelle métropolitaine, se concentre également sur la préservation des zones d'espaces naturels et agricoles. Cette protection du foncier agricole, par exemple, se traduit localement par les des **ZAP zones agricoles préservées** (voir ODD 2).

Outre l'intérêt en termes de qualité de l'air, de puits carbone et de préservation paysagère, la conservation de ces terres agricoles permet le développement des circuits courts d'alimentation en produits locaux. Cette mission fait partie du projet alimentaire territorial détaillé dans l'introduction et l'ODD 2.

Vers le zéro déchet zéro gaspillage

Le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA)

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit un objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers repris dans le Schéma métropolitain de gestion des déchets. Ce schéma, délibéré par le conseil de la Métropole le 19 octobre 2017, fixe les axes prioritaires et les futures orientations d'une politique de gestion des déchets concertée et partagée par les six Territoires pour les dix prochaines années.

Il prévoit de revisiter les grands principes de la gestion des déchets en agissant sur la réduction des quantités tout en augmentant significativement le taux de valorisation matière et organique.

Comme prévu à l'article L541-15-1 du code de l'environnement, la Métropole a défini, en complément du schéma métropolitain, son Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 (PMPDMA), approuvé lors du conseil de la Métropole du 19 décembre 2019. Ce plan s'inscrit dans le plan climat-air-énergie métropolitain et définit 4 axes de travail :

- Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements
- Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques

Reçu en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception en préfecture : 25/11/2021

de favoriser l'émergence de solutions adaptées

- Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets

C'est la première étape de l'objectif 2035 d'une Métropole zéro déchet zéro gaspillage.

Son objectif est de réduire de 10 % le ratio annuel des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2015, en cohérence avec les objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets qui prévoit de réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets.

La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 augmente l'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés avec un objectif de baisse de 15 % du ratio de déchets ménagers et assimilés entre les années 2010 et 2030.

Au cours de l'année 2020, les Territoires de la Métropole ont engagé des actions de prévention des déchets en lien avec les objectifs du plan métropolitain. En fonction des Territoires ces actions concernaient une partie ou la totalité des 4 axes du plan :

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

- Près de 420 animations de proximité ont permis de sensibiliser les habitants aux bons gestes pour réduire leurs déchets ; 5 campagnes de communication ont été menées.
- Les informations sur le compostage ont été harmonisées au niveau métropolitain :
- La sensibilisation des scolaires a été poursuivie, 584 classes ont bénéficié des animations sur la prévention et la gestion des déchets.

Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées

- En 2020, les Territoires de Marseille Provence et du Pays d'Aix ont engagé l'arrêt de collecte sur 74 zones d'activités économiques (ZAE). Depuis fin 2020, 134 ZAE ne sont plus collectées par le service public. Certaines ont mis en place une gestion collective des déchets pour leurs entreprises et 6 sont en démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour optimiser les flux de matières et les ressources.
- 22 déchèteries sont fermées aux professionnels soit 38 % des déchèteries.

Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire

- Poursuite du dispositif de compostage de proximité :
- Distribution de 1 127 lombricomposteurs et 4 633 composteurs individuels soit plus de 45 000 foyers équipés sur la métropole depuis le démarrage de l'opération.
- Mise en place de 32 nouveaux sites de compostage collectifs, soit 197 sites en fonctionnement sur le territoire métropolitain.
- Engagement d'une réflexion sur la prévention des déchets verts des habitants avec l'organisation de 10 opérations de broyage des déchets verts.
- Formation mutualisée de guides composteurs pour l'ensemble des territoires.
- Accompagnement de 12 nouvelles communes pilotes pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire, soit 147 sites accompagnés depuis le démarrage du dispositif.

Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets

- 13 boutiques ressourceries sont présentes sur le territoire ; ainsi que 17 points réemploi en déchèteries. Elles ont collecté 2 694 tonnes dont 648 tonnes ont pu être réemployées et revendues dans les boutiques. Malgré la crise sanitaire et quelques périodes de fermeture temporaire pendant les confinements, les tonnages sont similaires à 2019.
- Lancement d'un appel à projets réemploi-réparation-réutilisation, pour les Territoires Marseille Provence, Pays d'Aix et Pays Salonais.

Cet appel à projets métropolitain a pour ambition d'aider à l'émergence de projets sur le territoire qui permettront de baisser le volume de déchets collectés en porte-à-porte ou en déchèteries et de participer au développement d'une filière du réemploi créatrice d'emplois.

Les lauréats seront sélectionnés au cours de l'année 2021 autour de 2 volets :

- Volet 1 : animation et gestion de l'espace réemploi mis à disposition dans 6

Accusé de réception en préfecture
043-280054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Volet 2 : développement d'installation et/ou projets innovants permettant de réemployer/réparer/réutiliser les déchets ménagers :

690 points de dépôt des textiles sont présents sur la métropole dont 472 sur le domaine public, ce qui permet aux habitants de déposer pour réemploi, réutilisation ou recyclage leurs textiles-linges-chaussures (TLC). À la suite à l'AAP textile lancé en 2018 par la Métropole, les 2 opérateurs conventionnés ont ainsi pu collecter 1662 tonnes de TLC sur le domaine public.

Les axes principaux du schéma métropolitain de gestion des déchets voté le 19 octobre 2017 prévoit notamment d'établir un niveau de service aux professionnels coordonné sur l'ensemble des territoires avec la mise en place de la redevance spéciale. Cela aura pour effet de réduire les tonnages pris en charge par la collectivité en particulier en recentrant les flux des professionnels vers des déchèteries professionnelles qui pourront leur apporter un service plus adapté à leur besoin.

Cet axe est détaillé dans l'axe 2 du PMPDMA « Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées » et précise les objectifs suivants :

- Fermeture de la quasi-totalité des déchèteries publiques aux professionnels, si une solution privée existe, qui concernent 80 % des tonnages des déchèteries ;
- Arrêt de collectes des zones d'activités de la métropole qui ne regroupent que des déchets assimilés ;
- Mise en œuvre de la redevance spéciale forfaitaire sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs de l'axe 3 du PMPDMA sont d'équiper 25 % des foyers individuels soit 35 000 composteurs, 500 sites collectifs ou partagés et 6000 foyers en lombricomposteurs.

Les objectifs de l'axe 4 du PMPDMA sont notamment de développer les solutions de réemploi pour atteindre 1 solution pour 45 000 habitants afin d'éviter (impact estimé) près de 1700 tonnes de déchets par an.

La Métropole adopte les modes de consommation durable : réduire les coûts, réduire les impacts

La rationalisation des coûts et l'optimisation des ressources

La Métropole dispose de **moyens humains, techniques, logistiques** nécessaires à la réalisation de ses politiques et de ses **missions de service public**. La direction des Affaires générales et des Moyens généraux est en charge de la gestion de ces moyens, ce qui concerne notamment : la gestion de la flotte automobile et des ressources associées, de la documentation, du courrier, des archives, de l'accueil et du standard métropolitain, du siège institutionnel de la Métropole, les achats de fournitures (matériel, mobilier...), les aménagements et déménagements de bureaux, les prestations de traiteurs pour des réunions et manifestations officielles...

L'objectif poursuivi depuis plusieurs années consiste à rationaliser des coûts, à mutualiser les usages, tout en opérant une optimisation des ressources, le tout dans le respect des contraintes environnementales. La **Rationalisation Des Coûts Et Optimisation des ressources** se traduit dans différents domaines.

Déplacements

- Grand émetteur de carbone et de nuisances atmosphériques, les véhicules sont un point d'amélioration sur lequel il importe de travailler.
- En 2020, a été effective, la mise en œuvre du règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation **des véhicules de service** et à celles d'attribution des places de stationnement dans les parkings utilisés par la Métropole qui comprend notamment l'acquisition et maintenance d'un logiciel de réservation pour les véhicules de service (solution d'ouverture des véhicules par smartphone, avec la technologie Bluetooth...). Ceci permet de maximiser l'usage des véhicules afin d'en réduire l'acquisition de nouveaux.
- Le renouvellement du parc automobile en véhicules propres se poursuit. En 2020, 11 véhicules électriques légers ont été acquis. Cela représente désormais 11 % de la flotte totale des VL contre 8,6 % en 2016).
- 139 nouvelles bornes de recharge pour voitures électriques ont été installées, soit un total de 350 disponibles.
- Une plateforme de co voiturage est actuellement en cours d'élaboration, pour favoriser les déplacements domicile-travail, et maîtriser ainsi la taille du parc auto métropolitain.
- Enfin, un travail transversal avec la DGA Mobilité-Transports, dans le cadre de l'élaboration d'une offre vélo aux agents métropolitains.

Gestion logistique

La réunion de six Territoires a occasionné la multiplication de dépenses identiques, ce qui a entraîné une réduction des coûts de travail

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception en préfecture : 25/11/2021

a été réalisé afin de rationaliser les usages, sans réduire le service.

- Bien que l'objectif « zéro papier » soit visé, il demeure encore des besoins importants dans les services. De fait, le choix d'un papier de moins de 80g a été fait en partie pour réduire les coûts et les impacts.
- Une **plateforme commune à la Logistique et aux Affaires générales** (espace de stockage pour les produits sanitaires avec gestion logistique des flux entrants et sortants, préparation des dotations, distribution, et pour le mobilier d'occasion à redéployer, ou neuf si besoin), a été créée, ce qui favorise le réemploi et les économies d'échelle.
- **L'uniformisation et la mutualisation des marchés** d'entretien, de mobiliers, ont permis de réduire les achats et d'éviter le gaspillage lié à un turnover trop rapide du matériel. C'est également le cas du matériel informatique qui passe de 4 ans à 5 ans, entraînant un renouvellement du parc moins rapide. Par ailleurs, les ordinateurs réformés (mais encore en fonctionnement) entrent dans le cadre de l'opération portée par la direction de la Cohésion sociale pour être redistribués à des publics démunis.
- La **mutualisation et l'harmonisation** y compris de la base de données favorisent encore les économies.
- **Le réemploi** est encouragé avec, par exemple, l'achat de cartons de déménagement à réutiliser.
- La mutualisation des abonnements avec priorisation **des abonnements numériques** a contribué également à une réduction de 55 % des coûts, mais surtout à l'évitement de déchets papier qui, même recyclés ont un coût environnemental.

Les économies réalisées sont un bon point financier pour la Métropole, mais ils sont également un bon point pour l'environnement.

La dématérialisation de la documentation professionnelle

Dans le cadre de l'Objectif zéro papier, la priorité a été donnée aux abonnements numériques. Les services métropolitains disposent d'abonnements professionnels nombreux, liés aux différentes compétences.

La division documentation collecte, traite et diffuse l'information à l'ensemble des agents et services de la Métropole. Pour cela, il acquiert les supports, périodiques et ouvrages professionnels, gère les abonnements de presse, juridiques et techniques selon les besoins identifiés dans les directions

Il existe une documentation multiple et redondante sur l'ensemble de la Métropole, et le coût de la documentation professionnelle est en constante augmentation. Ce projet permet d'avoir une vision globale des commandes de documentation, de veiller à leur cohérence et pertinence, tout en améliorant l'accessibilité des agents à la documentation par la souscription de packs internet et une diffusion élargie de produits documentaires.

Par ailleurs, l'organisation des prêts d'ouvrages entre territoires et l'ouverture d'un portail documentaire commun à tous les agents de la Métropole répond également aux enjeux.

Le choix de passer aux abonnements numériques répond à la fois à une volonté de réduction des impressions papiers mais également des coûts : fin des abonnements multiples, mutualisation des abonnements entre les Territoires, mise en place d'un système de prêts d'ouvrages entre les Territoires.

En 2020, a été mis en place un bulletin documentaire numérique pour l'ensemble des agents. Par ailleurs, le recensement des abonnements 2021, l'analyse de la mise en place du bulletin documentaire, ouvrent la voie à de nouvelles économies potentielles

Les gains financiers, conséquence directe de la mutualisation des abonnements et du passage à la version dématérialisée de la plupart d'entre eux, sont de 55 % (coût des abonnements 2019 : 296 083 € ; coût des abonnements 2020 : 131 505€)

En 2021, l'ouverture du portail documentaire disponible via M Actu, sur l'ensemble de la Métropole, permet à l'ensemble des agents métropolitains d'avoir accès à de l'information et de la documentation (articles de presse numériques notamment).

La réduction des plastiques

Pour répondre à ses besoins, la Métropole achète des denrées alimentaires et des prestations traiteurs. La Métropole s'est engagée dans une démarche de réduction du recours au plastique : ce qui se traduit par la demande auprès des traiteurs du remplacement des ustensiles et contenants en plastique, lors de commandes de boissons, recours aux bouteilles en verre.

Une réflexion sur la dotation des agents de terrain de contenants réutilisables (tels que des gourdes isothermes) lors des plans canicule est envisagée.

Durant l'année 2020, la demande a fortement été impactée par le contexte sanitaire, liée à la réduction drastique des opérations publiques et de nature protocolaire. Les commandes en matière de prestations traiteurs ont été drastiquement réduites. La Métropole consomme environ 34 000 gobelets par an.

En revanche, il est à noter que le coût de cette consommation avec des gobelets en plastique est de 8160 € (coût avec des gobelets cartons est de 11832 €). Le passage du plastique au carton en

Accusé de réception en préfecture
N° 200654807-26214119-8576-DE
Date de transmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

sur une année. Le prix unitaire d'un gobelet carton passe du simple au triple par rapport au gobelet plastique. Cet état des choses devrait s'aplanir dans le temps, par la généralisation sur le Marché, des gobelets carton.

Réduction de la consommation de papier et carton

La Métropole a acheté 4 180 cartons en 2020, en prévision des déménagements et emménagements, dont 800 ont été réemployés sur d'autres mouvements de personnel. Il est nécessaire d'informer les agents de la démarche de réemploi, afin que les agents ne détruisent pas les cartons lors de leurs emménagements professionnels.

La Métropole a commandé 28 314 ramettes de papier, dont 14 020 avec un grammage inférieur à 80 g, soit 50 % de la consommation.

Pour le fonctionnement de ses services, la Métropole doit acquérir du papier à reprographie ainsi que des cartons de déménagement. La Métropole s'est engagée dans une démarche écologiquement responsable en réduisant ses déchets et en achetant des produits plus conformes à cet objectif.

Budget 2020 :

- Achats : 11 800 € fournitures traiteurs.
- Achats abonnements un gain de 164 600 € a été réalisé grâce à la numérisation des abonnements (2019 : 296 083 €, 2020 : 131 505 €)
- Réduction de l'achat des cartons et papier 2 194 € (carton) + 23 500 € (papier)
- Achats de véhicules électriques : 385 000 €
- Installation des bornes de recharge électrique : 3,6 M € dont 1,123 M € pour 2020

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 13

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Résilience et adaptation face au changement climatique

Intégration dans les politiques

Les stratégies et la planification

Améliorer l'éducation sur le sujet

Éléments de synthèse

23 millions de tonnes équivalent CO₂ (kteq CO₂) de gaz à effet de serre ont été émises durant l'année 2015 sur l'ensemble de l'aire métropolitaine. Cela représente 12,5 tonnes par habitant et par an (contre 8,4 en PACA et 6,9 en France en 2014), soit 55 % des émissions totales de la région de la même année.

La part combinée du méthane CH₄ et du N₂O, représentative de l'impact de l'activité agricole, compte pour seulement 3,1 % des émissions métropolitaines.

32 Mteq CO₂ à éviter d'ici 2030.

16 % des côtes soumises à l'érosion, hausse du niveau de la mer : + 14 cm entre 1985 et 2015.

Introduction

Le changement climatique se traduit chaque jour davantage, par les démonstrations cruelles de ses impacts sur la vie quotidienne des citoyens du monde.

Les grands discours et les intentions vertueuses ne suffisent plus, à la fois pour endiguer le phénomène et œuvrer à son atténuation et dans le même temps, pour adapter les modes de vie, aux nouvelles contingences qu'il impose.

De fait, il est nécessaire de passer à la vitesse supérieure en intégrant au plus près de chaque décision, dans chacune des compétences métropolitaines, la prise en compte des impératifs climat.

Le plan climat-air-énergie Métropolitain est le schéma directeur de cette intégration, qui fixe les objectifs au regard des engagements nationaux, de la loi qui les détermine et des caractéristiques propres au territoire.

Il demeure également indispensable de travailler dans le même temps, à la sensibilisation des acteurs sociaux et économiques et du grand public, à la nécessaire prise de conscience collective des enjeux déterminants pour aujourd'hui et pour demain.

L'intégration dans les politiques métropolitaines

La Métropole élabore, anime et met en œuvre le plan Climat-Air-Énergie de son territoire.

Après le vote du Projet de Plan Climat intervenu en Conseil métropolitain du 19 septembre 2019, vient le temps des consultations réglementaires. La Métropole Aix-Marseille-Provence a saisi les autorités compétentes afin qu'elles émettent un avis sur le projet de Plan Climat. Cette saisine a été effectuée en mars 2020.

Le Président de Région s'est prononcé favorablement sur le projet de PCAEM le 17 avril 2020, l'Autorité Environnementale a émis un certain nombre de recommandations le 27 juillet 2020, enfin, la Préfecture de Région a rendu son avis le 27 août 2020, assorti d'observations dans une annexe technique. À noter qu'il s'agit d'un avis simple, qui n'entraîne pas d'illégalité du PCAEM, si celui-ci n'est pas suivi.

Les éléments de réponse demandés par ces trois avis ont été rédigés et rassemblés dans un mémoire en réponse disponible depuis décembre 2020.

La poursuite du processus d'adoption se déroule sur 2021. Trois actions développées en 2020 (année particulière) sont détaillées ici :

L'Élaboration d'un plan de mobilisation

Le plan climat-air-énergie Territorial doit impliquer tous les acteurs du territoire pour l'atteinte des objectifs fixés, à l'issue d'une séquence de concertation qui a réuni plus de 300 participants représentative de l'ensemble de la diversité des acteurs, laquelle a permis d'élaborer le plan d'actions.

013-200054807-20211119-8576-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2021

La collectivité intervient comme maître d'ouvrage dans le cadre de ses responsabilités directes (équipements, bâtiments...), de ses compétences réglementaires (urbanisme, transport, distribution d'énergie...), ce qui représente 73 % des actions du PCAEM. La Métropole exerce également le rôle d'animatrice auprès de tous les acteurs, publics ou privés du territoire et de sa population. Un plan de mobilisation des acteurs pour l'atteinte des objectifs a été élaboré. Il propose des actions spécifiques et adaptées à chaque type d'acteurs.

Les actions de mobilisation

La mobilisation des agents de la Métropole

- **Le jeudi, je dis Climat !** Ateliers destinés à intégrer le changement climatique dans les pratiques professionnelles. trois ateliers se sont tenus en 2020 (programmation réduite à cause de la crise sanitaire)
 - Changement climatique et Mer et littoral (16-01-2020)
 - Halte à la surchauffe en ville ! (17-09-2020)
 - Un éclairage adapté pour une biodiversité préservée (19 11 20)
- **La sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et à la qualité de l'air et sonore**, pour impliquer les agents dans les objectifs.

Cette opération nécessite la présence des agents dans les locaux. L'année 2020 a permis d'affiner le dispositif.

- **L'étude Green IT, IT for Green** pour une utilisation du numérique au service du climat (voir ci-dessous).

Démarrage d'une étude transversale sur les impacts et les apports du numérique.

La mobilisation des collectivités

- **La charte d'engagement des communes**
 - Élaboration concertée et transversale d'une charte d'engagement afin que chaque commune s'engage volontairement sur ses compétences et selon ses capacités dans des actions permettant l'atteinte des objectifs du plan climat. Les communes sont mises en réseaux pour échanger et se motiver
 - La métropole et ses partenaires accompagnent les communes
- **L'implication des entreprises et industriels**
 - Préparation d'une charte d'engagement pour les entreprises du territoire pour atteindre les objectifs du PCAEM
 - Création d'un mécanisme de compensation carbone
- **La participation des citoyens**
 - Mise en place d'un conseil des citoyens,
 - Actions avec les jeunes
- **L'accompagnement des projets des acteurs**
 - Au travers d'un appel à projets « une génération pour réussir »

2- Le développement d'une trame noire métropolitaine

(Voir ODD 15)

3- Dynamisation du programme de rénovation énergétique des logements privés

Parmi les sources majeures de production de carbone, l'habitat demeure un pôle sur lequel il convient de porter des efforts. Le parc de logement vieillissant, dit « passoires thermiques » se doit d'être rénové afin de réduire les consommations énergétiques, de limiter les gaz à effet de serre, tout en apportant une plus-value de confort de vie. La loi sur la transition énergétique implique une action forte des collectivités dans ce sens. La Métropole a activé plusieurs dispositifs dans ce sens. **Allo Rénov'Énergie**, le numéro de téléphone unique d'accueil et d'orientation pour la rénovation énergétique des logements privés.

Un service public mutualisé

Sur le territoire des Bouches-du-Rhône, le service public de la performance énergétique est assuré par quatre opérateurs : l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), le Centre permanent d'initiation à la performance énergétique (CPIE), l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL), et un service interne du territoire Istres-Ouest

013-200054807-2021-1119-8576-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Provence. La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ont décidé de coordonner cette offre de services, pour simplifier les démarches des citoyens et développer la demande, en créant un accueil unique accessible gratuitement par téléphone.

Un service simplifié, neutre et sur mesure à chaque étape du projet

Depuis le 23 novembre 2020, au bout du fil, un conseiller aide les particuliers à définir et à qualifier leur demande, quels que soient leur niveau de revenu et leur lieu d'habitation dans les Bouches-du-Rhône. Il les oriente ensuite vers les opérateurs locaux, professionnels et compétents. Les conseils fournis sont des recommandations neutres et objectives : des conseils sur les travaux à effectuer et sur les démarches préalables, les financements et les aides, le choix de l'entreprise de travaux, une aide à la lecture des devis, l'accompagnement à chaque étape du projet. De l'ouverture du service jusqu'à la fin de l'année près de 1700 appels ont reçu une information et une orientation adaptée.

Adaptation des formats

Face au contexte sanitaire, l'ALEC et le CPIE ont dû adapter leurs agendas pour proposer un nouveau format d'ateliers à distance et en visioconférence : les webinaires. Ces rendez-vous gratuits en ligne ont permis de poursuivre la mission d'information dans ces conditions exceptionnelles et de maintenir le lien avec les particuliers. Ce format comporte aussi l'avantage de toucher un plus grand nombre de personnes, en étant enregistré et rediffusé sur les supports de communication de la collectivité.

14 ateliers destinés aux particuliers : Réussir son projet de rénovation / Les aides financières/ L'eau chaude et le chauffage solaire / Traiter l'humidité dans son logement / Se chauffer mieux et moins cher / Le photovoltaïque et l'auto-consommation / Acquisition et rénovation / Rénover avec des éco-matériaux / Les atouts de la permaculture etc.

8 ateliers destinés aux copropriétés et syndicats : Stand de conseils sur un salon de l'immobilier / Visite d'une copropriété rénovée / Thermographies de façade et bilans énergétiques associés. 208 copropriétés suivies pour 10 206 logements.

Lancement du programme Actimmo

Ce programme vise à informer, mobiliser et former les professionnels de la transaction immobilière (agents immobiliers, conseillers bancaires et notaires) sur les enjeux de la rénovation énergétique performante des logements. L'ALEC et le CPIE animent et développent le programme Actimmo sur le territoire métropolitain : 3 chargés de développement ont rencontré 176 structures, les ont formées pour en faire des structures partenaires (ayant signé la charte Actimmo) destinée à faire valoir l'intérêt d'une rénovation globale accompagnée.

Le numérique agit dans le sens du respect du climat

Dans le cadre de l'action en faveur de la réduction de l'empreinte carbone de l'activité métropolitaine, des efforts ont été réalisés de manière déterminante sur la numérisation de nombreux services internes. Ainsi, sur le plan de la communication, du travail collaboratif, du télétravail, de la transmission des documents internes, de la formation, de la gestion de la data, un travail engagé depuis quelques années a véritablement éclos en 2020.

Il s'agit d'un véritable changement de paradigme dans la gestion opérationnelle, qui nécessite un temps d'adaptation. Cependant, la crise liée conjointement à la pandémie et à la cyberattaque, a contribué à accélérer à la fois la prise de conscience et la mise en œuvre de l'ensemble des structures métropolitaines.

En effet, la limitation des déplacements liée aux confinements, qui a favorisé l'usage de la vision conférence, par exemple, a permis de réduire les consommations de carburant et par voie de conséquence, les émissions à l'atmosphère.

Ceci a permis d'entrer plus rapidement dans une nouvelle ère de travail. (voir ODD 16).

Mesurer son empreinte carbone pour maîtriser ses émissions

La Métropole s'est engagée dans une démarche de diagnostic numérique au travers du programme GREEN IT / IT For Green.

Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- Évaluer le niveau d'impact carbone de l'informatique de la Métropole
- Proposer des actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Identifier les sujets de transition énergétique et environnementale pour lesquels le numérique est un levier d'accélération (« IT for Green »)
- Élaborer la feuille de route de mise en œuvre des projets retenus (« IT for Green » & « Green IT »)
- Mettre en place des indicateurs permettant à la fois de mieux travailler en amont sur les politiques d'achats afin d'identifier les produits et services les moins émetteurs
- En temps réel pour mesurer les consommations de fluide et de ressources

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception en préfecture : 25/11/2021

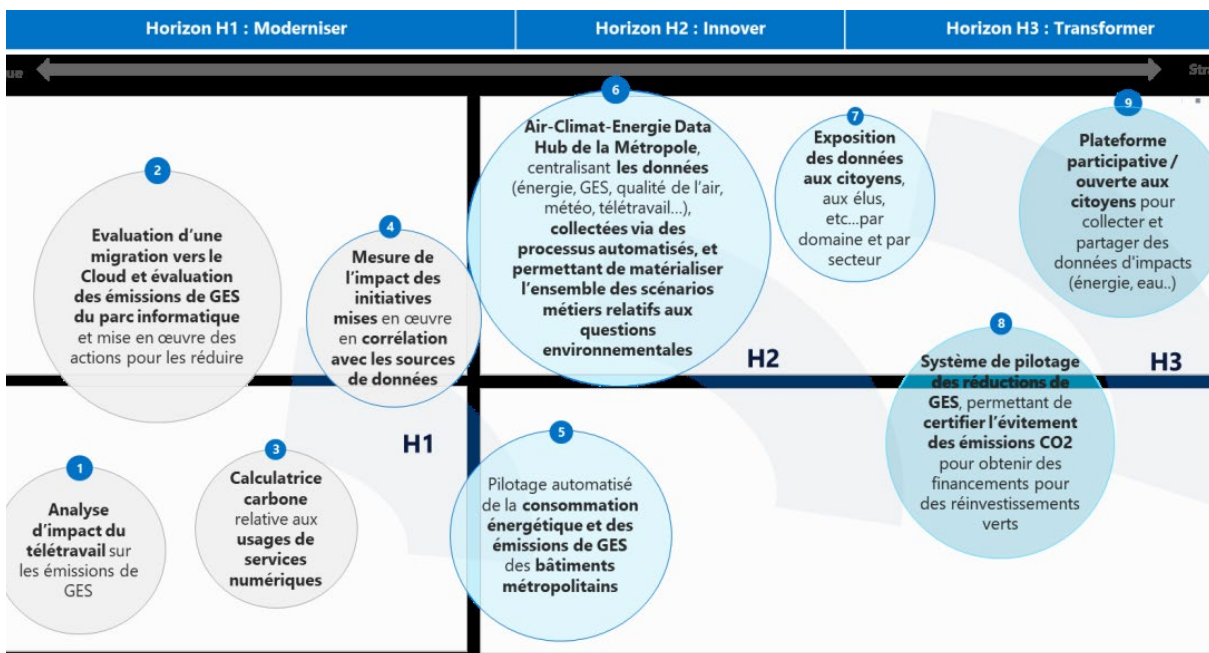
- Par anticipation sur l'ensemble des plans stratégiques de la Métropole, pour intégrer au plus près de la décision sur les grandes compétences, la prise en compte de la problématique carbone.

À terme, l'objectif est de pouvoir travailler sur une **trajectoire d'amélioration**, basée sur la mesure tangible des émissions carbone, afin de favoriser la prise de conscience des impacts sur les acteurs et les décideurs, de mieux orienter les décisions vers des actions « vertueuses », et de **réduire** in fine, **les émissions de carbone** au regard des objectifs du plan climat-air-énergie Métropolitain. (Voir compléments d'information ODD 16).

Ceci concerne trois secteurs en particulier :

- Le télétravail
- Les bâtiments et la mobilité
- Le numérique responsable

Les tableaux de bord liés à ces secteurs permettent de mesurer les impacts positifs en tonnes carbone évitées et définir sur le court, moyen et long termes, une feuille de route.



Cap sur les changements structurels

Les grandes crises offrent également de grandes opportunités de faire changer les choses. Celle de 2020 a contribué à modifier les comportements de manière certes brutale, mais finalement profitable.

La Covid-19, mais aussi la cyberattaque dont a été victime la Métropole, ont été des boosters à la fois dans la conscience aiguës de la vulnérabilité de l'institution sur le plan numérique, mais également dans la nécessité de passer plus rapidement à de nouveaux modes de travail, moins producteurs d'impacts environnementaux.

Les évolutions qui étaient en cours dans le domaine de la numérisation des procédures, du télétravail, du travail collaboratif, des outils numériques de ressource et de formation ont, de fait, passé la vitesse supérieure en quelques mois, pour une activité plus efficace et plus durable.

Le numérique, support de nouvelles perspectives de travail

Le numérique est aujourd'hui la base sur laquelle sont rendues possibles toutes les nouvelles méthodes de travail. La direction générale adjointe à l'innovation et aux Systèmes d'information est engagée avec les directions métiers depuis plusieurs années dans la simplification et dématérialisation des processus et des outils. Ceux-là mêmes qui sont devenus immédiatement nécessaires à cause de la crise. De nombreux chantiers ont trouvé leur aboutissement et leur adoption de manière accélérée.

L'adaptation aux contingences.

Le confinement, qui empêchait les déplacements, a imposé le **télétravail**, mais a aussi permis le **travail collaboratif**, c'est-à-dire la capacité à partager des documents, à pouvoir faire avancer des projets, rédiger des procédures, faire circuler l'information, quel que soit le lieu où se trouve l'agent, sans le recours à des outils de stockage redondant des fichiers qui sont des vecteurs de consommation énergétique.

013-200054807-20211119-8576-DE
Site de télétravail mis en place le 26/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

De fait, il a été nécessaire d'**équiper les agents et les espaces de bureaux des outils nécessaires** pour communiquer, collaborer, télétravailler, travailler à distance. Ainsi, ce sont tous les outils de communication individuels (visio conférences, audioconférences, tchat) et collectifs (15 salles de visioconférences) disponibles sur tout le territoire.

Dans cette logique, tous les agents et élus en capacité de télétravailler ont été équipés de matériel (portable, casques, pieuvres...)

Et toutes les réunions officielles de l'institution (conseil et bureau métropolitain, conférence des maires, commissions thématiques...) sont réalisées en visio-conférence permettant d'éviter les très nombreux déplacements. Soit en moyenne 30 réunions par mois.

De plus, des applications dématérialisées ont été déployées pour tous les agents et Territoires : applications de gestion du courrier, de gestion du temps Saturne, des délibérations, des logiciels finances, RH, mais aussi la mise en ligne d'une plateforme d'autoformation sur les outils collaboratifs (pour l'instant) qui permet de limiter les déplacements.

Pour compléter le portail intranet « M Actu » a été mis en ligne pour centraliser toute la communication institutionnelle et celle des services auprès des agents. Un véritable portail des ressources en ligne qui limite les diffusions par mails et les impressions.

Dans le même temps, la Métropole a engagé une solide politique de réduction de l'énergie en matière d'utilisation de l'informatique. (Voir ODD7)

Enfin la DGAINSI est engagée dans :

- La simplification de son système d'information par la fédération des différents systèmes existants historiquement sur chacun des territoires : Système d'information géographique, infrastructure de stockage des fichiers, progiciel des ressources humaines, des finances, des délibérations, etc. Cette démarche, en plus d'être plus efficace et simple à gérer, permet de limiter le recours à de nombreux serveurs et divise d'autant les consommations énergétiques.
- La gestion des moyens d'impressions qui est désormais centralisée et optimisée par le déploiement de copieurs moins consommateurs d'énergie, d'encre et de papier que les imprimantes individuelles qui sont en passe de disparaître de l'institution.
- La consommation énergétique des PC puisqu'une tâche planifiée vient procéder à l'extinction des ordinateurs tous les soirs à 20h.
- L'allongement de la durée de vie des matériels car ce principe offre l'avantage de réduire également le poids des déchets et la demande en matière première. Ainsi elle propose ses ordinateurs et écrans qu'elle n'utilise plus pour leur donner une autre vie grâce au projet de la fabrique du numérique. Lors des remplacements de matériels, les écrans sont conservés.

Sur le plan de la sécurité, la cyberattaque a contraint à repenser le stockage des données, qui sont désormais intégrées sur un cloud à hébergement multiple et non plus sur un réseau interne.

Dans un souci de mutualisation et de service, le SIG métropolitain a été revu afin d'être mis à disposition des communes du territoire. Son usage a été amplifié afin de permettre aux communes et notamment celles qui n'étaient pas dotées, de pouvoir disposer d'un outil particulièrement performant. Dans le même temps, l'ensemble des data disponibles dans ce SIG a été classé dans un entrepôt de données ACE air-climat-énergie.

Réduire les coûts, réduire les impacts

La Métropole dispose de **moyens humains, techniques, logistiques** nécessaires à la réalisation de ses politiques et de ses **missions de service public**. La direction des affaires générales et des moyens généraux est en charge de la gestion de ces moyens, ce qui concerne notamment : la gestion de la flotte automobile et des ressources associées, de la documentation, du courrier, des archives, de l'accueil et du standard métropolitain, du siège institutionnel de la Métropole, les achats de fournitures (matériel, mobilier...), les aménagements et déménagements de bureaux, les prestations de traiteurs pour des réunions et manifestations officielles...

Cette partie est développée dans l'ODD 12.

Sensibiliser, éduquer et convaincre

La sensibilisation des acteurs locaux et du public le plus large, est un impératif auquel il est impossible de se soustraire. C'est pourquoi, de longue date, la Métropole au travers de ses Territoires, mais également de ses partenaires associatifs, s'est engagée dans une démarche de pédagogie à l'environnement et au développement durable vers les enfants en milieu scolaire, vers les jeunes et les adultes. L'objectif est de permettre de : " comprendre pour prendre conscience de l'urgence et de la gravité de la situation, afin de mieux mettre en place les bonnes pratiques, les bonnes attitudes".

Réduction des déchets, déplacements non thermiques, protection des espaces naturels, réduction des consommations de ressources, de fluides et d'énergie, alimentation... tous ces domaines de la vie quotidienne, se doivent d'être investis par le plus grand nombre, pour obtenir de véritables réductions de gas à effet de serre, mais également, de meilleure qualité de l'air.

Depuis trois ans, les « Fertiles Rencontres » (voir introduction), développent des actions de formation et de sensibilisation pour l'ensemble des acteurs du territoire. Développer des techniques pédagogiques pour être plus efficace et favoriser la prise de conscience du public le plus large.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE, LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES

Réduction de la pollution marine (déchets et rejets aqueux)
Protection des écosystèmes marins et côtiers

Éléments de synthèse

- **255 km** de littoral et de lagune (75 kms étang de Berre) ; 1/3 de la population concentrée sur la bande de 2 km de littoral)
- **61** ports toutes activités confondues (plaisance, pêche, commerce)
- **70** sites de baignade, le plus grand étang salé de France
- **300** spots de plongée
- **1^{er}** site de plaisance d'Europe avec 21 000 anneaux
- **3** parcs marins (Calanques, Camargue, Côte bleue)
- **20** communes en front de mer
- **9 M€** consacrés à la GEMAPI, **265 M€** pour le contrat de Baie, **350 M€** pour le livre bleu (pour trois ans).
- **Les plages labellisées Pavillon bleu** : Cassis plage du Bestouan, plage de la Grande Mer | Fos-sur-Mer plage du Cavaou, Grande Plage | Marignane plage du Jai Nord | Port-de-Bouc plage de Bottai | Sausset-les-Pins plage de la Corniche

Introduction

La mer est une source inépuisable de richesses, la preuve étant la densité de population qui s'agglomère sur ses côtes. Mais la vulnérabilité de cette masse d'eau, comme celle des étangs et plus généralement de toutes les zones humides, va croissante.

De fait, il est indispensable de penser exploitation mais également, préservation. C'est le principe du LIVRE BLEU et de son outil opérationnel le contrat de baie.

C'est dans ce contrat de milieu que s'inscrivent toutes les actions, dans un triple objectif : atteindre et préserver la qualité des eaux, restaurer la qualité écologique des milieux, sensibiliser les habitants à la vulnérabilité des milieux.

Le livre bleu

Le livre bleu témoigne de la volonté de l'engagement des acteurs locaux dans la démarche, par 100 actions opérationnelles, élaborées de façon partenariale et sélectionnées lors de réunions à plusieurs séquences.

Doté d'un fort portage politique, le livre bleu s'est basé sur plus de 50 réunions techniques et politiques sur plus d'un an pour articuler les démarches portées par la Métropole et l'ensemble des 400 acteurs étatiques, politiques ou techniques associés. Ce document a pour objectif de définir les grandes orientations de la stratégie littorale et maritime métropolitaine et un programme d'action de 5 ans. Il permet à la fois de donner un cap en faisant de la spécificité littorale du territoire un élément fondateur du projet métropolitain et d'engager rapidement des actions concrètes au service de la stratégie.

Les actions sont regroupées en 3 grandes rubriques qui font écho aux enjeux identifiés dans le diagnostic :

- Développer et aménager ;
- Protéger et sécuriser ;
- Gérer et entretenir.

Le Livre bleu compte à ce jour 100 actions dont certaines en lien avec la qualité eaux - contrat de baie issu du PCET Marseille Provence + lien avec l'accessibilité au littoral (transport/circulation)

Sur le plan environnemental et développement durable la démarche concourt à mieux organiser l'activité humaine dans ses usages, à rendre l'économie plus vertueuse et plus durable (énergies renouvelables), à favoriser la démarche des « Ports propres », à multiplier les mouillages écologiques.

Acquiescement de la préfecture
013200054807-20211119-8578-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Le volet qualité de l'eau du contrat de baie, intègre dans l'aménagement littoral la nécessité de préserver la biodiversité côtière, ainsi que la restauration écologique marine. 70 M € dont 320 M € contrat de baie (volet qualité)

Comme un marqueur du nécessaire lien entre préservation de l'environnement et aménagement du territoire, de nouvelles ordonnances en juin 2020* sont venues modifier les SCoT et leurs relations aux autres documents de planification urbaine.

De nombreuses orientations spécifiques au littoral devront désormais être intégrées dans les SCoT notamment sur les activités halieutiques, la prévention des risques littoraux (érosion des côtes, submersion marine) et sur les énergies renouvelables marines.

Pour aller dans le sens de ces ordonnances et bien qu'elles ne s'appliquent pas directement aux SCoT en cours d'élaboration (comme c'est le cas pour le SCoT de la Métropole), il a été acté de consacrer un axe entier du PADD aux enjeux littoraux.

Dans cet axe, il sera question de "résilience" des écosystèmes et des activités humaines sur le littoral mais également de préserver le littoral en tant qu'espace ressource alimentaire (pêche, conchyliculture, pisciculture) mais également comme vecteur économique créateur d'emplois.

**Ordonnances n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale et n° 2020-745 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme.*

Le contrat de baie

Deuxième phase du contrat de baie de la Métropole, 2019-2022

Concernant le contrat de baie, en décembre 2019, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) a validé définitivement le programme d'actions de la phase 2 (2019-2022), le périmètre étendu de Saint-Cyr-sur-Mer à Port-Saint-Louis-du-Rhône, et les aides financières accordées notamment en matière d'assainissement, de renaturation d'espaces, de sensibilisation, etc.

Durant l'année 2020, vu les conditions sanitaires, le Comité de Baie annuel n'a pas pu être tenu mais les actions ont continué à avancer, et des nouveaux indicateurs (biodiversité, usages, assainissement, etc.) ont été intégrés au bilan produit chaque année sur les actions du Contrat. Ces indicateurs permettront une évaluation finale objective du plan d'action global.

Concernant les actions emblématiques de 2020, nous citerons, entre autres, les actions liées à la **restauration écologique** des petits fonds côtiers (STERE), liées à la **lutte contre les macrodéchets** sur le bassin versant de l'Huveaune et des Aygalades, et le suivi de la qualité des eaux notamment dans le golfe de Fos, nouvellement intégré au périmètre du contrat de baie, avec des **suivis écologiques** spécifiques effectués par l'institut écocitoyen sur cette zone et aux alentours.

Lutte contre les macrodéchets (deux actions inscrites au contrat de baie et portées par l'association MerTerre)

Les opérations ont été lancées sur le ruisseau des Aygalades

L'objectif de ces actions est de lutter contre les macrodéchets. En effet, le littoral de la Métropole présente une pollution par échouage des macrodéchets. Il s'agit de mettre en œuvre un programme de surveillance de ces déchets. Le problème existe également sur le fleuve des Aygalades qui se jette dans la baie de Marseille. Il s'agit également de mener des actions de sensibilisation autour des déchets, de leur réduction, et d'avoir une approche globale de cette problématique.

Ces 2 actions ont pour objectifs de :

- Réduire les déchets sauvages en bordure littorale et sur les berges du fleuve des Aygalades,
- Conscientiser/éduquer les citoyens au problème des déchets,
- Accroître et coordonner les efforts de nettoyage de ces espaces,
- Créer du lien social,
- Avoir une approche globale et unifiée du problème,
- Identifier les types de déchets pour aider à la réduction de ces déchets.
- Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.

Suivis écologiques spécifiques sur le golfe de Fos (2 actions inscrites au contrat de baie)

Les études ont été réalisées à plus de 70 % (information issue du bilan annuel du contrat de Baie 2019-2020). Désormais, l'étude des paramètres physicochimiques est réalisée en continu sur la base d'un protocole et d'une équipe d'intervenants fixes, impliquant des volontaires de l'observatoire citoyen de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
N° 20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Masse d'eau côtière du golfe de Fos et pourtour

L'objectif principal des 2 actions menées par l'institut écocitoyen est d'améliorer la connaissance du milieu, et d'impliquer les citoyens.

La première action consiste au recensement d'espèces représentatives de la zone maritime : identification et comptage d'espèces remarquables. La deuxième aide à une meilleure connaissance du milieu aquatique pour des actions plus ciblées

Contrat de baie-STERE - Restauration écologique des petits fonds côtiers

Durant l'année 2020, un diagnostic a été fait sur l'ensemble du périmètre pour établir les connaissances écologiques et les perspectives d'aménagement du littoral.

Ce diagnostic en cours de finalisation est complété par une phase de concertation avec les acteurs du littoral.

L'objectif du STERE est de réaliser un document de planification STERE (Schéma territorial de restauration écologique) à court, moyen et long termes, relatif à la restauration des fonctions écologiques des petits fonds côtiers.

Budget 2020 :

- STERE 222 500 €
- Masse d'eau côtière : 126 000 €
- Aygalades : 240 000 €
- Le Volet qualité de l'eau du contrat de baie : 70 M € dont 320 M € contrat de baie (volet qualité)

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 15

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS
LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS
ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Agriculture – Espaces naturels

Préservation des écosystèmes terrestres

Forêts durables restauration de sols dégradés

Lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité

Éléments de synthèse

- 315 100 ha dont 52 % du territoire est forestier (175 214 ha)
- 219 980 ha intégrés dans un dispositif de plan de massif.
- 19 massifs forestiers
- Parcs naturels : PNR Camargue, PN des Calanques, PNR La Sainte-Baume, le grand site Sainte-Victoire, PNR Les Alpilles
- 22 sites Natura 2000
- 6 millions de visiteurs dans les principaux massifs
- Un capital forestier de 6,6 millions de m³ de bois sur pied dont 5,1 m³ de pin d'Alep
- Une régénération naturelle annuelle (= intérêts produits par la forêt chaque année) de 190 213 m³ de bois
- Le potentiel exploitable = 143 236 m³ de bois (dont 24 % en bois d'œuvre : construction, ameublement, caisserie), soit bien en dessous des intérêts que produit la forêt. Même si on arrivait à exploiter tout le potentiel, la forêt continuerait de s'accroître de 46 977 m³ (on est loin de la déforestation)
- Actuellement seulement 73 021 m³ sont exploités ce qui représente 51 % du potentiel exploitable
- S'agissant du schéma régional de dessertes forestières :
 - Ont été qualifiées comme dessertes forestières 1 412 kilomètres de pistes et voiries (chemins et routes communales) dont 1 123 kilomètres sont exclusivement des pistes internes aux massifs et 703,5 kilomètres de routes concernés par les itinéraires bois-ronds.
 - Ainsi au total ce sont près de 2 115,5 kilomètres (1412 + 703.5) de réseaux autoroutiers, routiers, de voies et pistes empruntables et autorisées pour le transport de bois à l'échelle des Bouches-du-Rhône.
 - Sur l'ensemble de ces itinéraires, 309 points noirs ont été identifiés. 260 propositions de résorption ont pu être faites par le bureau d'étude chargé de réaliser l'étude gisement bois.

Introduction

La Métropole Aix-Marseille-Provence possède un patrimoine naturel méditerranéen d'une valeur exceptionnelle qui, par son importance (plus de la moitié de sa superficie) et sa diversité, la distingue parmi toutes les métropoles françaises.

Avec les trois quarts du territoire composé d'espaces naturels et agricoles, les enjeux de biodiversité et de paysages sont essentiels. Ils permettent de croiser de nombreuses thématiques : aménagement du territoire et urbanisme, attractivité et développement économique, environnement et cadre de vie, réduction des risques et adaptation aux changements climatiques, gestion de l'eau, agriculture, etc.

Cette importance a été reconnue très tôt dans la construction de la Métropole dans le cadre du Projet métropolitain « Les sept paradoxes métropolitains » et transparaît comme un axe structurant dans la formulation du document « Ambition 2040 », comme dans l'affirmation de la « métropole naturelle et spectaculaire ».

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Un juste équilibre entre protection, valorisation et animation

Le positionnement fort du paysage et de la nature dans la planification territoriale et urbaine avec des plans d'actions opérationnels, offre la possibilité à la fois de développer des programmes de protection, de gestion et de restauration de ce patrimoine et aussi d'intégrer ces enjeux dans les programmes en maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

La mise en œuvre de la compétence de valorisation du patrimoine naturel et paysager à l'échelon métropolitain vise à définir « les objectifs et les règles » qui encadrent la délégation de la mise en œuvre des actions aux conseils de Territoire. Cette politique est complémentaire aux compétences supra-territoriales (échelon national, régional et départemental) et constitue un accompagnement pour toutes les politiques ou initiatives portées par les communes, les conseils de Territoires ou les sites et espaces naturels protégés.

L'atlas de la biodiversité

Le patrimoine naturel métropolitain fait état d'une valeur exceptionnelle. Les menaces qui pèsent sur sa conservation sont particulièrement importantes, provoquées par l'artificialisation des espaces naturels et la rupture des continuités écologiques. Une meilleure intégration des enjeux écologiques passe par leur qualification précise et leur partage.

Plus qu'un état des connaissances sur la biodiversité et les espaces naturels, L'atlas métropolitain de la biodiversité est un véritable outil opérationnel interne à la Métropole, qui doit irriguer les politiques sectorielles. Il contribue à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

En 2020 plusieurs étapes ont été franchies :

- Le diagnostic faune, flore est finalisé
- Le diagnostic habitats naturels est lancé
- Le diagnostic a été présenté et partagé à certaines directions de la Métropole au travers de l'installation du comité de coopération interne.
- Le volet enjeux de conservation « espèces » a été engagé, afin de déterminer les espèces prioritaires pour le territoire
- La finalisation des phases « état des lieux de connaissances » et « évaluation de la patrimonialité » de la faune, la flore et les habitats naturels est effective
- Les volets 1 et 2 des cahiers techniques de L'atlas ont été publiés ainsi que les 92 portraits communaux de la biodiversité et du portrait métropolitain.

L'atlas de la biodiversité sera présenté lors du congrès de l'UICN à Marseille.

La forêt

La Métropole Aix-Marseille-Provence compte parmi les territoires les plus boisés de France : 175 124 ha, soit 15 fois la superficie de Paris. Répartie sur 19 massifs, la forêt occupe 52 % de la surface de la métropole, répartie en 1/3 de forêts publiques et 2/3 de forêts privées, tandis que la moyenne nationale est de 29 %. Elle possède un patrimoine naturel exceptionnel, composé à 70 % de résineux dominés par le pin d'Alep et complété par des essences forestières typiques d'une forêt méditerranéenne, notamment des peuplements de feuillus (chêne vert et chêne pubescent) et de garrigues (chêne kermès, cistes, pistachiers, filaires, etc.).

Le pin d'Alep représente 95 % des peuplements résineux. Espèce endémique, il peut vivre dans un sol pauvre et résiste à de longues périodes de sécheresse et d'ensoleillement. Le pin d'Alep colonise rapidement les espaces ouverts, notamment après le passage d'un incendie, autant de facteurs qui expliquent la prédominance de l'espèce dans les forêts métropolitaines. Avec le changement climatique, le pin d'Alep devrait se développer davantage contrairement aux autres espèces dont le dépérissement peut déjà être observé (mortalité plus importante, régénération difficile, développement de maladies phytosanitaires...).

Ainsi, soumise au changement climatique et à des pressions croissantes en raison de son caractère périurbain, la forêt métropolitaine est aujourd'hui à la confluence d'enjeux majeurs en termes d'environnement, d'économie et d'équilibre social, trois composantes du développement durable que la Métropole a intégrées dans sa gestion forestière.

Développer la multi fonctionnalité de la forêt

Une forêt cultivée est une forêt protégée. Sans entretien, elle se fragilise. Inaccessible, touffue, elle est exposée aux incendies, aux maladies et aux aléas climatiques. En réduisant la densité de ses peuplements, elle permet de préserver les zones stratégiques, la gestion maîtrisée de la forêt permet à l'inverse de préserver sa beauté et son caractère.

Appréciation en préfecture
P016-200054307-20211119-8576-DE
Date de réception : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

dans le respect des critères du développement durable.

Par sa **vocation économique**, elle assure la production d'une ressource locale en circuit court au travers de la gestion forestière qui permet de maintenir la forêt en bonne santé tout en produisant du bois destiné au chauffage (bûches, plaquettes ou granulés), à la fabrication de la pâte à papier, à la construction de maisons et à la réalisation de mobiliers. Elle permet ainsi de créer des emplois.

Par sa **vocation environnementale**, elle est un réservoir de biodiversité exceptionnel qu'il est nécessaire de protéger, abritant une faune et une flore riches et variées. Elle joue également un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique : la forêt produit en effet de l'oxygène, séquestre le carbone dans sa végétation et dans les sols, filtre l'eau de pluie, stabilise les sols par son système racinaire, assure une régulation thermique, atténue les effets du vent, assure la régénération des espèces et la protection des écosystèmes.

Par sa **vocation sociale**, elle est propice au développement d'activités de pleine nature (activités sportives et de pleine nature, promenade, randonnée, cueillette, chasse, plantes aromatiques...) nécessaire à l'équilibre et au bien-être des habitants et des visiteurs. Elle est également synonyme de qualité de vie paysagère.

La direction Forêt est composée de deux services : le service « Préservation de la forêt » et le service « valorisations forestières ». Elle est chargée de mettre en œuvre la compétence « Gestion des milieux forestiers » en contribuant au développement de la multifonctionnalité de la forêt. Avec une double mission de prévention et de valorisation, la Métropole tient compte de tous ces enjeux dans la gestion des 19 massifs forestiers dont elle a la charge.

Les actions réalisées en 2020

1/ Une étude « gisement bois » permettant d'identifier les espaces forestiers métropolitains, de déterminer le potentiel de bois exploitable, de proposer des pistes de développement de la filière bois et des solutions de résorption des points noirs existants sur les dessertes forestières a été livrée en novembre 2020.

2/ Un contrat de coopération entre la Métropole et la Chambre d'agriculture visant à reconquérir les friches agricoles d'intérêt DFCI afin de créer des combustibles en cœur de massif et en interface forêt/habitat et à développer le pastoralisme en forêt permettant de diminuer la biomasse combustible sur des zones stratégiques pour la DFCI a été conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Outre les enjeux de préservation de la forêt au travers de ces actions, il s'agit aussi et surtout de diversifier les valorisations possibles de la forêt en confortant l'économie locale et en proposant des produits locaux en circuit court.

3/ Un partenariat avec le Centre régional de la forêt méditerranéenne a été signé afin de mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la gestion durable de certains massifs forestiers. Ces actions visent d'une part à communiquer sur la nécessité de gérer les forêts au travers de chantiers pilotes et d'autre part à sensibiliser les propriétaires forestiers pour les amener par un travail d'animation vers la pratique de la sylviculture sur leur propriété forestière.

4/ Des partenariats ont également été conclus avec 2 structures associatives pour des actions en faveur de la valorisation du pin d'Alep en bois d'œuvre.

5/ Un financement de 8000 € a également été accordé à une association pour l'organisation d'une journée technique sur le terrain dans le cadre d'un cycle « agro sylvo pasto », évènement qui est venu compléter les actions menées dans le cadre du contrat de coopération et qui a été organisé avec le concours de la Chambre d'agriculture et du CERPAM.

6/ Des adhésions à des associations partenaires pour un montant total de 22 020 €

Assurer sa protection

Engager des actions en faveur de la préservation des espaces forestiers et de la Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) et accroître la transversalité ainsi que la multifonctionnalité dans la gestion des massifs forestiers sont des enjeux de DFCI, mais également économiques (valorisation du bois coupés), paysagers, environnementaux, sociétaux, de loisirs, etc.

La mise en œuvre des programmes d'actions des plans de Massifs de Protection de la Forêt Contre les Incendies (PM-PFCI) sur les 19 massifs de son territoire répond aux besoins de diminution du risque incendie dans les massifs forestiers et au développement d'activités agricoles et pastorales en cœur de massif et en interface forêt/habitat.

Le programme d'opérations s'élève à près de 4 millions d'euros : un marché de travaux métropolitain spécifique existe, qui intègre une part réservée à l'insertion sociale (travaux forestiers). La prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les travaux de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) y est systématique et des marchés spécifiques ont été mis en place.

Pour améliorer la concertation dans la gestion des massifs forestiers, des comités de gestion par massif, rassemblant élus, partenaires techniques et institutionnels, sont organisés.

Les travaux de DFCI, restauration de terrains incendiés, développement du pastoralisme en forêt et reconquête des friches agricoles d'intérêt DFCI sont accompagnés de :

- la mise en œuvre des études préalables d'intégration paysagère des ouvrages

Accusé de réception en préfecture
013-20064807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- la valorisation des bois issus des éclaircies pour la DFCI ou de la RTI en sciages (pin d'Alep)

Valorisation des bois issus des coupes réalisées dans le cadre de la DFCI afin d'alimenter la Filière forêt-bois, notamment en bois d'œuvre.

À noter : les marchés de travaux forestiers comprennent une clause d'insertion sociale.

Composé de 12 agents, le service de Protection des espaces forestiers assure les missions qui consistent à éviter les départs de feux, à faciliter l'intervention des secours, à limiter la propagation des incendies et à restaurer les zones brûlées. Il contribue ainsi au plan départemental de protection de la forêt contre les incendies (PDPFCI) en organisant les travaux forestiers entrepris sur les 19 massifs du territoire. Pour chaque massif, un plan d'actions définit et planifie les travaux à mettre en œuvre sur 10 ans afin de protéger la forêt. Son rôle consiste à :

- Réaliser des travaux forestiers : coupes d'éclaircies et création de coupures de combustible dans des zones stratégiques afin de réduire la biomasse,
- Créer et à entretenir les de pistes de Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) nécessaires pour l'accès aux massifs des secours,
- Mettre en place et entretenir les citernes et réservoirs d'eau en forêt,
- Mettre en place et entretenir les barrières à l'entrée des massifs,
- La restaurer des terrains incendiés (RTI) afin de réduire l'impact paysager des incendies, de diminuer le risque d'érosion des sols, de mettre en sécurité les accès et les habitations, et de faciliter le travail de régénération naturelle du milieu.

Les valorisations forestières

Au travers du service Valorisations forestières, la Métropole contribue au développement de la multifonctionnalité de la forêt et plus particulièrement de la filière bois, en soutenant la sylviculture, en développant des partenariats et assurant d'autres formes de valorisations forestières. La filière de production et de transformation du bois représente aujourd'hui sur le territoire métropolitain 500 entreprises et 2000 emplois. Les missions de ce service consistent à :

- Contribuer au développement de la filière bois, et plus particulièrement la filière bois d'œuvre en pin d'Alep,
- Conduire des études permettant d'identifier le gisement bois et le potentiel exploitable, de proposer des pistes de développement de la filière bois et de proposer des solutions de résorption des points noirs en termes de dessertes forestières,
- Participer à l'élaboration du Schéma régional de dessertes forestières en partenariat avec le CRIGE PACA identifiant les accès à la ressource et les points bloquants,
- Soutenir la sylviculture en nouant des partenariats avec différents acteurs locaux de la filière (institutionnels, représentants des professionnels et associatifs), afin d'assurer le maintien des débouchés en bois énergie et bois industrie, et développer la filière bois d'œuvre (construction, mobiliers et caisserie),
- Reconquérir les friches agricoles d'intérêt DFCI afin de créer des coupures de combustible et entretenir les ouvrages DFCI par le développement du pastoralisme en forêt et ainsi développer à partir de produits locaux en circuit court, tout en valorisant les produits issus de la forêt.
- Mener une réflexion sur les autres valorisations forestières possibles (valorisation du petit patrimoine vernaculaire, chimie du bois, accueil du public en forêt).

En 2020, ont été réalisés :

- La mise en œuvre du programme de travaux de préservation des forêts sur l'ensemble des massifs de la métropole, avec clauses d'insertion sociales pour les travaux forestiers : 650 ha d'éclaircie et débroussaillage réalisés, plus de 75 kilomètres de pistes entretenues, 4 millions d'euros de travaux.
- La notification des marchés relatifs à la prise en compte des enjeux naturalistes et paysagers dans les travaux de DFCI.
- Le démarrage des actions prévues au contrat de coopération conclu avec la Chambre d'agriculture en faveur de la reconquête des friches agricoles d'intérêt DFCI (cœur de massif et interfaces forêt/habitat) et le développement du pastoralisme en forêt (identification des potentialités agricoles et pastorales sur les massifs de la Côte Bleue et de la chaîne des Côtes et de la Trévaresse, poursuite des animations permettant de mettre en relation propriétaires forestiers et agriculteurs/éleveurs sur les massifs du Garlaban, de ouest Sainte-Baume et du Sud Régagnas, suivi du site pilote agroforestier du domaine de la Font de Mai à Aubagne)
- L'actualisation des PMPFCI arrivés à terme.

La trame noire au profit de la biodiversité

La trame noire a pour objectif de réduire la pollution lumineuse et les consommations d'énergies associées, tout en protégeant la biodiversité nocturne déjà fragilisée par le changement climatique.

Sur le modèle de la trame verte et bleue (TVB), la trame noire (par absence de lumière) est un réseau de « cœurs de biodiversité » reliés par des corridors écologiques et qui sont ou pourraient être habités ou empruntés lors de leurs déplacements par des espèces à mœurs nocturnes, sous réserve d'être peu ou pas affectés par des installations d'éclairage artificiel. Ces dernières peuvent en effet créer des barrières infranchissables pour ces espèces. Or, il est à noter qu'au niveau mondial, la majorité des espèces animales réalise au moins une partie de son cycle de vie la nuit, ce qui confère à la fonctionnalité de cette trame noire une importance toute particulière dans le maintien et la restauration de sa biodiversité.

L'action a débuté à la fin de l'année 2020 et elle s'est conclue par la concrétisation du partenariat avec le Cerema.

Budget 2020

- Atlas de la biodiversité : 280 000 €
- Forêt : engagé en 2020 : 4 M € dont 2 M € en 2020
- Etude gisement bois : 97 980 €
- Contrat de coopération Métropole-Chambre d'agriculture : 99 990 €
- Partenariat Centre régional de la forêt méditerranéenne : 23542 €
- Partenariat valorisation pin d'Alep : 15 000 €
- Journée techniques « Agro Sylvo Pasto »: 8 000 €
- Adhésions diverses forêts : 22 020 €
- Trame noire : 35 000 €

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 16

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES À TOUS, AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS À TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE À TOUS LES NIVEAUX DES INSTITUTIONS EFFICACES ET OUVERTES À TOUS

Mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Introduction

L'intégration de chaque individu dans la collectivité pour un bien-vivre partagé et profitable à tous, est une nécessité qui met en œuvre de nombreux facteurs : **démocratiques** par la représentativité des élus, **de confiance dans les institutions** par la transparence du fonctionnement métropolitain, par la bonne gestion des compétences et de l'argent public, **de service public** en mobilisant au plus près des territoires les moyens nécessaires au bien-vivre de chacun, et enfin **de développement du territoire**, aussi bien économique que social.

Par ailleurs, l'institution s'est engagée depuis plusieurs années, dans une démarche de rationalisation, de mutualisation de ses moyens, pour un surcroît d'efficacité, mais également pour un plus grand respect de l'environnement. Réduire son empreinte carbone et adopter structurellement des modes de fonctionnement plus durables, en un mot être exemplaire, est désormais inscrit dans l'ADN métropolitain.

La démocratie en action

Le conseil métropolitain est composé de 240 membres élus pour six ans. La présidente Martine Vassal est assistée dans sa fonction par 19 vice-présidents et 10 membres du bureau et s'appuie sur deux instances : la conférence des maires et le conseil de développement.

Toutes les décisions prises par l'institution font l'objet de délibérations votées en conseil métropolitain et portées à la connaissance du public en toute transparence.

Si les élus métropolitains, issus des conseils municipaux des 92 communes, constituent la démocratie représentative, les membres du conseil de développement, sont quant à eux, les garants d'une démocratie participative. Issus de la société civile, ils ont à cœur de représenter de nombreuses composantes socio-économiques du territoire et apportent leur expertise et leur analyse sur l'ensemble des projets métropolitains qui leur sont présentés.

Une Métropole au service de tous

La Métropole a pour vocation de permettre l'élaboration et la mise en place de grandes stratégies de développement :

- L'aménagement de l'espace métropolitain,
- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel,
- La politique locale de l'habitat,
- La politique de la ville et la cohésion sociale,
- La gestion des services d'intérêt collectif,
- La protection et la mise en valeur de l'environnement, prévention des risques et politique du cadre de vie.

Elle a également pour vocation de mettre en œuvre sur le terrain, des services directs à la population :

- Transports,
- Insertion et emploi,
- Gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie;
- Accès à la culture, au sport de haut niveau, aux espaces naturels et aux ports de plaisance
- Accueil et information sur le logement et l'habitat et pour la transition énergétique

À cet effet, elle démultiplie les points d'accueil afin d'assurer à chaque habitant, un accès facilité à des services publics,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de réception en préfecture : 25/11/2021

tout en contribuant à l'équité d'équipement de chacun des territoires. Par sa force d'attractivité, la ville centre de Marseille concentre naturellement plus d'équipements que les autres territoires.

La Métropole mobilise également ses moyens financiers, ainsi que l'ensemble des effectifs, son patrimoine mobilier et immobilier.

Le budget métropolitain 2020

Le budget de la Métropole s'établit comme suit :

Recettes : **3 002,74 M €**, Dépenses : **2 881,79 M €**, réparties en :

- Section de fonctionnement : recettes : 1 928,48 M€, dépenses : 1843,37 M €
- Section d'investissement : recettes 1 074,26 M €, dépenses 1037,92 M €

L'exemplarité en ligne de mire

Sensibiliser le public le plus large à l'urgence climatique et à la nécessité d'agir est primordial, mais il importe avant tout de démontrer que l'on adopte soi-même les comportements adéquats.

Ainsi, la Métropole s'est engagée depuis plusieurs années, dans une démarche de collectivité exemplaire, dans le but à la fois de rendre ses services publics plus efficaces, ses projets plus respectueux de l'environnement, sa politique davantage ancrée dans le développement durable.

Aménagement, protection sociale, développement économique et emploi, environnement, tout doit se conjuguer pour apporter à tous les habitants du territoire, les conditions de vie et de développement les plus favorables possibles. (Voir l'ensemble des ODD).

Par ailleurs, la Métropole en interne, a mis l'accent sur des conditions de travail et de vie sociale de ses agents et sur la réduction des inégalités femmes/hommes et l'intégration du handicap (voir ODD 10). Elle a également ouvert cette année, un poste de déontologue, pour assurer la pleine sécurisation juridique des agents et de leurs pratiques.

Elle a engagé également des mesures de modernisation de ses pratiques, liées à la numérisation des procédures, au travail délocalisé et collaboratif, qui favorisent les économies d'échelles et de bilan carbone.

Des actions qui portent leurs fruits d'année en année.

L'inspection générale des services et la déontologie

Directement rattachée à la présidence, l'Inspection générale des services est dotée d'un inspecteur général et de trois inspecteurs. Elle déploie son activité autour de 3 pôles : les enquêtes administratives, les contrôles, les missions d'étude. Elle contribue, par son action, à améliorer l'efficacité des institutions métropolitaines.

1/ les enquêtes administratives

Elles ont pour but d'établir les faits relatifs à des irrégularités relevant de responsabilités individuelles ou collectives. Au cours de l'année écoulée, l'IGS a conduit deux enquêtes administratives. Celles-ci renvoient souvent à des infractions à la déontologie, éventuellement dénoncées par des lanceurs d'alerte.

L'IGS a développé une expertise en la matière. Elle a proposé une charte métropolitaine de déontologie qui a été votée au conseil métropolitain du 17 décembre 2020.

La charte réaffirme l'exigence fixée par la Métropole, dans son fonctionnement de la production du service public. Elle exprime l'attachement de ses membres dans leur action quotidienne, aux valeurs de loyauté, d'intégrité, de responsabilité individuelle, d'impartialité et de discrétion.

Au cours de l'année 2020, l'IGS a collaboré avec la déontologue ainsi qu'avec le délégué de la protection des données.

Au titre de la déontologie, 18 avis ont été rendus en 2020 : 6 avis répondent à des saisines par les agents métropolitains et 12 par les services RH. Tous ces avis concernent les risques de conflits d'intérêts, notamment par l'exercice d'activités en cumul. Une augmentation sensible du nombre des saisines a pu être observée. Elle concerne l'application du décret du 30 janvier 2020 qui demande aux employeurs publics de saisir le référent déontologue lorsqu'ils ont un doute ou lors du recrutement ou du départ de l'agent vers des fonctions privées.

L'IGS est référent « alerte » depuis le mois de décembre 2019. À ce titre, elle a reçu un dossier de harcèlement puis a participé à la commission de prévention du harcèlement.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

2/ Les contrôles

Au regard des exigences de régularité juridique, mais aussi de respect des normes fixées en interne, les contrôles organisent l'efficacité opérationnelle et économique d'une action, d'un projet ou d'une relation contractuelle.

À la fin de l'année 2019, dans le cadre d'une lettre de mission de la présidente, l'IGS a amorcé le contrôle des opérateurs métropolitains en matière de transport et plus spécialement de la mise en œuvre des COSP.

3/ Les missions d'étude

Elles portent sur l'examen détaillé d'une question. L'IGS peut, à ce titre, être saisie par une ou plusieurs directions, pour répondre à un besoin d'expertise et/ou de réflexion.

La Métropole a réalisé un retour d'expérience sur la gestion de la double crise sanitaire et informatique qu'elle a connue, ainsi que sur le premier confinement du 12 mars au 11 mai 2020. Elle a animé une cellule froide Covid-19 dont le but était d'anticiper une nouvelle vague épidémique.

Perspectives de développement :

Du fait de son positionnement, de la méthodologie mise en œuvre et de la légèreté de son organisation, l'IGS dispose de qualités d'autonomie, de rigueur et d'agilité qui en font un outil privilégié pour une approche transversale, stratégique et réactive des sujets.

Cette vision est d'abord, mise au service de la présidence. Elle est également à la disposition de la gouvernance métropolitaine, des maires mais aussi des services de la Métropole.

Les sujets d'investigation sont nombreux. L'IGS a vocation à sécuriser l'institution eu égard aux risques juridiques, financiers, en matière de traitement informatique de données et de déontologie auxquelles elle est exposée.

Elle dispose d'une expertise pour évaluer de façon pertinente et objective, d'une part le fonctionnement de l'institution, construite sur un double échelon territorial et métropolitain, d'autre part, l'articulation entre la Métropole stratège et ses opérateurs externes.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 17

PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION D'OBJECTIFS D'AIDE INTERNATIONALE ET DYNAMIQUE TERRITORIALE

Aide internationale

Partenariat public / privé

Partenariats avec la société civile

Éléments de contexte

- Plus de 300 000 personnes d'origine africaine (Maghreb, Comores, Sénégal, Côte d'Ivoire...) vivent sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence
- 25 consulats de pays africains, des liens emblématiques d'acteurs culturels, ESS ou sportifs comme l'Olympique de Marseille (3 millions de fans en Afrique)
- Une coopération dynamique : Politique publique de coopération décentralisée, ou dispositifs plus thématiques (Campus du Développement AFD, Anima, Avitem, IRD, CMI...)
- 1^e place diplomatique après Paris avec 69 consulats
- Organismes internationaux présents : la Banque mondiale, l'Institut de recherche pour le développement, conseil mondial de l'eau, ONU pour le développement industriel.
- 700 entreprises à capitaux étrangers.

Introduction

Depuis sa création, la Métropole n'a cessé de se positionner sur l'échiquier européen et international. Par l'activité industrialo-portuaire du Grand Port Maritime de Marseille, elle est naturellement au cœur des échanges internationaux sur le plan logistique et industriel, mais l'ouverture sur le monde est également une opportunité de débouchés propice à l'activité du tertiaire.

Un important travail a été mené en 2020, autour des débouchés à vocation économique vers l'Afrique, mais également dans un souci partenarial d'aide au développement.

Au niveau de l'Europe, les programmes européens, sont une source de financement particulièrement importante, mais ils sont également une opportunité de faire avancer à la fois la connaissance, la technicité sur des domaines en lien avec l'environnement et le développement durable.

Enfin, depuis de nombreuses années, la Métropole travaille sur des projets partenariaux avec le continent africain autour de la problématique de l'eau.

La Métropole souhaite renforcer sa position de hub incontournable des échanges entre l'Afrique et l'Europe

Dans le cadre d'une étude de terrain intitulée « hub Europe Afrique », commandée par la Métropole dans le but d'asseoir sa position de lieu stratégique d'échanges avec le continent africain, les principaux acteurs du territoire ont été sollicités (monde économique, institutionnel, de la formation, de l'innovation et de la culture), pour affiner une stratégie globale visant à multiplier les liens avec l'Afrique, créer des synergies, de la richesse partagée, des emplois et des innovations.

Plus de 60 acteurs ont été consultés depuis le mois de juin, tels que la Chambre de commerce et d'industrie Aix-Marseille-Provence, l'Institut de recherche pour le développement, Aix-Marseille université ou encore le Grand port maritime de Marseille, sur leurs attentes et leurs projets. Les premiers résultats ont permis l'identification de priorités et de cibles.

La volonté de travailler ensemble, dans une démarche collective et structurée est partagée par tous les acteurs. Des priorités ont notamment été identifiées, portant sur quatre grands domaines d'activités et d'usages prioritaires pour l'Afrique :

- Villes et développement durable
- Santé, sport et bien-être

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Industries, énergie et logistique
- Industries créatives et culturelles

Les trois domaines d'innovation stratégiques dans lesquels le territoire métropolitain est particulièrement performant et en capacité de co-innover avec des partenaires africains sont :

- La sécurité,
- Le numérique
- La low tech.

Le futur « hub Europe Afrique » devra s'adresser à des porteurs de projets tels que les start-up, laboratoires de recherche, acteurs de la formation, PME, grands groupes et associations et aider des entreprises africaines, locales, ou étrangères à expérimenter des solutions innovantes, à développer des produits, à former des équipes depuis Aix-Marseille-Provence et en lien avec des territoires cibles en Afrique et en Europe.

La Métropole propose ainsi de lancer une démarche globale et collective, baptisée « Provence Africa Connect », et qui doit œuvrer au renforcement du hub. À terme, ses objectifs sont :

- Mettre en synergie les acteurs et les services existants
- Aider tous les porteurs de projets liés à l'Afrique (start-up, entreprises, associations) à identifier des opportunités, monter des alliances, répondre à des appels d'offre, des marchés, des projets
- Aider aux financements, qu'ils soient publics et privés, financements nationaux, européens et africains

Une année historique pour les politiques européennes

L'année 2020 a été ainsi historique pour les politiques européennes et restera marquée d'une pierre blanche du fait :

- du lancement du pacte vert européen. Le 11 décembre 2019 la Commission européenne a présenté à l'ensemble des instances européennes « le pacte vert pour l'Europe », une communication contenant un ensemble de mesures et assortie d'un plan d'actions 2020-2021 en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050,
- de la crise sanitaire et l'accord européen annoncé en juillet 2020 sur le plan de relance européen.

Dans ce contexte et comme affiché dans la Stratégie Europe 2021-2027 adoptée par le conseil métropolitain le 19 décembre 2019, l'année 2020 a été marquée par différentes activités visant à accroître la représentation européenne de la Métropole et son influence auprès des principales institutions de l'Union européenne : Commission européenne, Parlement européen, Comité européen des Régions, Comité économique social et environnemental...

Les réseaux européens

La Métropole dispose d'ores et déjà de différents relais et leviers, notamment à travers ses liens historiques à travers ses liens historiques avec ses 92 communes et un grand nombre d'autres villes et territoires en Europe et en particulier en Méditerranée, mais aussi à travers l'adhésion à plusieurs réseaux : l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFFCRE) et le réseau Eurocities (Eurocities) ou encore le réseau France urbaine. Dans le contexte de la crise sanitaire, de nombreuses activités organisées par ces réseaux ont dû être annulées en 2020 ou ont été redéployées en distanciel.

Au cours de l'année, les services de la Métropole ont ainsi été associés à différents moments d'échanges et de partage d'expérience :

- Université européenne de l'AFCCRE (26, 27 novembre 2020),
- Assemblée générale annuelle Eurocities (3,4 novembre 2020),
- Échanges avec les villes françaises membres de Eurocities (23 octobre 2020),
- Réunion du groupe de travail Alimentation de Eurocities (6 juillet 2020),
- Webinaire sur les financements européens Eurocities (25 juin 2020),
- Plateforme de coopération Eurocities (13 mai 2020)

Les activités de coopération

L'année 2020 marque aussi la fin de la programmation 2014-2020. Différents projets de coopération européenne menés les années précédentes (City Mobilnet, Coasting Med...) se sont clôturés en 2018 et en 2020.

Dans l'attente du démarrage de la programmation européenne 2021-2027, les activités de coopération de la Métropole ont principalement consisté à :

- Anticiper voire influencer les décisions communautaires (programmes cadres, appels à projets) en travaillant le plus en amont possible avec les institutions européennes ;

013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

- Accroître ses opportunités de financements en mettant en œuvre un plan d'actions visant à rendre éligible le territoire métropolitain à de nouveaux programmes comme Interreg Marittimo ;
- Candidater dans le cadre des appels à projets Green Deal publié en 2020 par le programme Horizon 2020.

Solidarité et coopération internationale sur l'eau et l'assainissement

La Métropole a entrepris depuis plusieurs années, une démarche de solidarité et coopération internationale autour de l'eau et de l'assainissement, en direction des pays en voie de développement.

Depuis 2016, 43 projets ont été portés, dont 17 complètement aboutis à ce jour et qui représentent en cumul plus de 2,3 millions d'euros.

Chaque année, depuis 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

Ces contributions permettent de participer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Le 16 octobre 2020, la Métropole a lancé son nouvel appel à projets. La date limite de remise des offres a été fixée au 13 février 2021.

Les derniers projets validés sont les suivants :

- ADESAF : Projet d'approvisionnement en eau du village de Youga Piri, commune de Sangha, Région de Mopti (Phase 1) ;
- AQUASSISTANCE : Projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement de Yaworodji et 7 villages environnants au Sénégal oriental ;
- ENTRAIDE MALI : Adduction d'eau potable au Mali, village de Tiemba ;
- HUMANIS AFRIQUE : Accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement dans la commune d'Akpro-Misséré au Bénin ;
- HYDRAULIQUE SANS FRONTIÈRES : Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 3) ;
- INTER AIDE : Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Éthiopie – Région Sud – Zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa (phase 3) ;
- LE PARTENARIAT : Programme d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire (PAEMS), région de Labé, Guinée ;
- L'EAU DU DÉSERT : Phases II et III du projet d'épuration et de valorisation des eaux usées du ksar Izilf (oasis sud-marocaine) ;
- SEVES : Projet d'adaptation au changement climatique et accès à l'eau – Commune de Guidimé, cercle de Yélimané, région de Kayes, Mali (Phase 1) ;
- TERRE CITOYENNE ET SOLIDAIRE : Forage PMH en zone rurale – Togo ;
- UMMANITE : Water Challenge à Cinzana au Mali.

Aide internationale : Opération Comores 100 000 €, Guinée 45 000 €, Mali 28 000 €, Éthiopie 37 500 €, Burkina Faso 15 000 €

CONCLUSION

L'année 2020 aura marqué durablement l'institution métropolitaine, comme l'ensemble de l'humanité.

Elle aura mis en exergue de manière cruelle, à l'échelle internationale comme locale, la vulnérabilité des systèmes, de l'économie, l'extrême fragilité de certaines populations, le sentiment généralisé et irrépensible d'angoisse du plus grand nombre face à un danger inconnu.

La Métropole Aix-Marseille-Provence n'a pas échappé à ces constats. Cette crise globale a souligné l'impérieuse nécessité de repenser nos modes de développement afin de les rendre véritablement durables, en intégrant les contraintes environnementales et sociales à l'économie.

Mais cette double crise – n'oublions pas la cyberattaque survenue simultanément – a également mis en lumière la puissance de la réactivité de la Métropole par la mobilisation des élus et des techniciens pour venir en aide aux plus fragiles, pour remettre en route le service public des transports, de la collecte des déchets, du fonctionnement de l'administration métropolitaine et de son outil informatique incontournable, au travers du plan de Continuation des Activités.

Tels les phares et balises, la Métropole et le Département, ont tenu bon et ont développé de multiples initiatives vers l'ensemble des acteurs locaux, y compris en dehors des sentiers battus, non seulement pour assurer les compétences qui sont les leurs, mais également pour faire parvenir des paniers alimentaires, soutenir les entreprises et les commerces, fabriquer des masques, constituer des stocks de produits de première nécessité pour les distribuer aux forces d'intervention...

Par-delà la gestion de la crise, dans sa phase la plus aigüe, les élus et techniciens

ont également intégré la nécessité d'entrer dans une phase de résilience économique, sociale et environnementale, et pour cela, mettre en place un plan « Rebond » de relance, qui ne réponde pas seulement aux effets « Covid », mais qui soit pleinement ancré dans l'avenir, qui contribue à la robustesse de l'industrie, au développement du tertiaire, à l'appui à l'innovation et aux sciences d'avenir, pour favoriser la création d'activité et d'emploi local.

L'année 2020 ponctuée de ces multiples confinements, n'a cependant pas freiné l'activité courante des services. Certes, il a été nécessaire de s'adapter aux circonstances et de nombreuses manifestations, dont le congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature, ont dû être reportées.

Mais les études ont été poursuivies. Les projets ont été managés, les partenariats maintenus. L'année 2021, qui n'aura pas vu la résolution complète de la crise sanitaire, aura pu débiter de la manière la moins dégradée possible, grâce aux facultés d'adaptation de l'institution.

Les effets à long terme de la pandémie sur le plan économique, social, environnemental, sanitaire et psychologique sont encore inconnus, mais il est fort probable qu'ils s'inscrivent dans le temps et qu'il sera nécessaire de les prendre en compte.

Dans une situation aussi extraordinaire que celle qu'aura provoquée la crise de la Covid-19, la Métropole aura montré l'étendue de ses moyens, de ses possibilités, l'engagement de ses élus et de ses techniciens bien au-delà des compétences réglementaires, de sa solidarité envers les plus démunis, de sa responsabilité face à la société





RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ANNÉE 2020

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Direction générale adjointe Culture, Sport, Stratégie
environnementale

Direction de la Stratégie environnementale

DGA par intérim/Directeur : Vincent SENAME

Rédaction :

Marie-Claude DHO-FIANDINO (directrice adjointe)

Élodie DAHAN (chargée de mission EEDD)



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-8576-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021